

702^{ème} Séance
Séance Publique
du vendredi 11 décembre 2009

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 7 MAI 2010 (N° 7.963)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I - ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI DEPOSEE SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 5536).
- II - EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010
- Rapport du Gouvernement (p. 5537).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 5561).
 - Débat général (p. 5571).
 - 1° Recettes (p. 5605).
 - 2° Dépenses ordinaires
 - Section 3 - Moyens des Services (p. 5620).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2009**

—
**Séance publique
du vendredi 11 décembre 2009**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Sont absents excusés : MM. Roland MARQUET et Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Christine SORIANO, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef ; Mme Maryse BATTAGLIA, Conseiller Technique ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-Sténodactylographe.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Avant toute chose, il me revient tout d'abord d'excuser l'absence de MM. Roland MARQUET et Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

I.

**ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE SUR LE BUREAU
DU CONSEIL NATIONAL
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

L'ordre du jour de notre séance, ce soir, appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des éventuels textes de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière Séance Publique du 4 novembre 2009.

Un seul texte nous est parvenu ; il s'agit de la proposition de loi, n° 194, de M. Jean-Charles Gardetto, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs qui a été déposée le 10 décembre 2009.

Compte tenu de son thème, je vous propose de la renvoyer devant la Commission de Législation. Est-ce que cela vous convient, Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je n'y vois pas d'inconvénient à partir du moment où la Commission de Législation a le temps de la traiter... mais cela aurait pu aussi aller devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, l'une ou l'autre, sans problème.

M. le Président.- Pour ce soir, je vous propose de la renvoyer devant la Commission de Législation, qui pourra toujours, d'ailleurs, si elle pense qu'elle est surchargée, proposer de la transférer à la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Je vais mettre aux voix, formellement, ce renvoi devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt, comme chaque année, du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée, les modifications à apporter au projet de budget primitif de l'exercice 2010. Ces modifications sont les suivantes :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|
| Article 315.111 : Traitements - Département des Relations Extérieures | - 130.000 € |
| Article 316.111 : Traitements - Postes diplomatiques | + 320.000 € |
| Article 316.218 : Personnel des Ambassades | + 45.000 € |
| Article 316.261 : Frais de représentation | + 24.600 € |
| Article 316.262 : Déplacements | + 113.000 € |
| Article 316.264 : Réceptions | + 114.000 € |
| Article 316.323 : Frais d'administration | + 9.000 € |
| Article 316.335 : Fonctionnement des Ambassades | + 20.000 € |
| Article 316.351 : Achat Matériel | + 60.000 € |
| Article 402.337 : Logements de Fonction | + 96.000 € |
| Article 403.355 : Mobilier des Ambassades | + 53.000 € |
| Article 404.383 : Réparations et entretiens des Ambassades | + 20.000 € |
| Article 604.213 : Exposition Universelle Shanghai 2010 | + 1.800.000 € |

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

1 - EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2008

A - RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

I - INTRODUCTION

1- Le budget de l'exercice 2008 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, cinq lignes directrices pour l'exercice 2008 :

- moderniser le fonctionnement de l'Administration pour la rendre plus efficace au service du public ;

- dynamiser l'activité économique et financière de la place afin de pérenniser la prospérité de la Principauté ;

- poursuivre l'action pour garantir la sécurité des personnes et des biens et continuer à améliorer la qualité de vie pour la population ;

- promouvoir le progrès social et mener une politique de grands équipements s'inscrivant dans une perspective de développement durable ;

- poursuivre les actions pour le développement de l'action extérieure aux niveaux bilatéral et multilatéral.

2- Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2008 au vote du Conseil National (Loi n° 1.342 du 21 décembre 2007, publiée au Journal de Monaco du 28 décembre 2007) avec un montant de recettes de 784.702.400 € pour un montant de dépenses de 883.198.900 €, générant un déficit de 98.496.500 €.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2007, avaient conduit à ce budget :

- une hausse des recettes : + 8,1 % ;

- des dépenses de fonctionnement en hausse de 5,8 % ;

- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 2,1 % ;

- et des dépenses d'équipement en hausse de 2 %.

Dans le courant de l'année 2008, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.350 du 5 novembre 2008, publiée au Journal de Monaco du 7 novembre 2008). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 860.516.200 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 891.811.200 € avec un accroissement marqué des dépenses de fonctionnement des services et des dépenses d'interventions publiques.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 31.295.000 €, en forte baisse.

| | Résultat 2008 |
|----------------------|------------------|
| Recettes | 896 672 171,26 € |
| Dépenses | 892 638 284,07 € |
| Excédent de Recettes | 4 033 887,19 € |

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2008, qui va être développée ci-après, démontre une sous-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 896.672.171 €, alors que la consommation des crédits s'est élevée à 892.638.284 €. On note toutefois une sous-consommation des dépenses plus importante sur les crédits relatifs aux moyens des services, aux dépenses administratives communes, et aux interventions publiques. En ce qui concerne les dépenses d'équipement et d'investissements, le taux d'exécution atteint 110 %. Cela s'explique par la prise en compte de divers rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.) et notamment de la « Villa Paloma » destinée à devenir un Musée d'art.

Conformément à l'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 (modifiée en 2002), les excédents de recettes sont versés au F.R.C. et les excédents de dépenses sont financés par les réserves du F.R.C.. Après des excédents de dépenses observés lors des exercices 2002 à 2006, il a été constaté à nouveau, à la clôture 2008, comme en 2007, un excédent de recettes qui sera donc versé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent s'élève à l'issue de l'exercice 2008 à 4.033.887 €.

II - EXECUTION DU BUDGET 2008

1 - Les recettes

a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Elles ont néanmoins été sous-

évaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2008 affichent un taux d'exécution de 104,2 % par rapport au budget rectifié.

Les encaissements de 2008 sont en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, il convient de rappeler que les recettes de 2007 tenaient compte d'une opération immobilière exceptionnelle (échange Malbousquet/La Poterie).

b) Examen des différentes sources de recettes

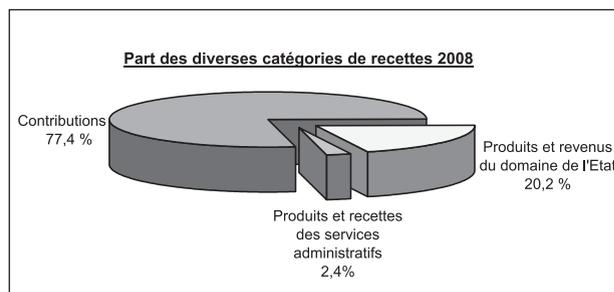
Les encaissements du chapitre des produits et recettes des services administratifs et du chapitre des contributions sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une baisse.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) sont en baisse de 17,1 %. Ces encaissements affichent néanmoins un taux d'exécution de 106,3 % par rapport aux prévisions rectificatives.

Les recettes des services administratifs augmentent de 18,2 % par rapport aux résultats de l'exercice 2007. Elles sont inférieures aux prévisions rectificatives.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 77 % des recettes totales de l'Etat, et sont en hausse de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été rectifiées à la hausse, et le taux d'exécution se situe à 103,8 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont en diminution de 17,1 % par rapport à 2007. Elles représentent 20,2 % de la recette globale, en baisse de plus de cinq points par rapport à l'année dernière (25,9 %).

En 2005, les recettes du « domaine immobilier » avaient connu une légère baisse (- 1,2 %), mais étaient réparties à la hausse en 2006 (+ 4,5 %) et 2007 (+ 71,7 %). En 2008, ces encaissements affichent une baisse de 30 %. Cela s'explique exclusivement par le fait que l'année 2007 avait enregistré l'opération d'échange Malbousquet/ La Poterie. Si l'on exclut cet échange immobilier, l'évolution de ces recettes est de + 7,6 % par rapport à 2007.

Les recettes des monopoles sont en baisse de 4,6 % en raison de la diminution des revenus des « monopoles concédés » (- 8,6 %), tandis que les recettes des « monopoles exploités » affichent une légère hausse (+ 0,7 %). Réévaluées à la baisse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 101,2 %.

Cette évolution s'explique notamment par la baisse de 9,1 % des recettes issues de la redevance versée par la Société des Bains de Mer. La différence constatée avec les résultats de l'exercice précédent s'explique par le fait que le taux de la redevance sur les recettes brutes des Jeux (article 2 du cahier des charges) était de 13 % et qu'il a été ramené à 10 % en 2008. On note également la baisse de la redevance issue de Monaco Telecom en raison de l'impact de l'avenant n° 3 de la concession signé le 17 juillet 2008 dans lequel a été revu le montant de la redevance. Cette baisse de la redevance a été réalisée en contrepartie notamment d'une tarification concurrentielle par rapport au pays voisin pour les segments résidentiels et entreprises, d'une obligation de mettre en place les services nouvellement proposés dans les pays voisins, et d'une couverture en wifi à usage libre en Principauté. Parallèlement, on remarque la hausse de 32,7 % des recettes issues de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco due à la progression du résultat de la Société sur lequel la redevance est indexée. On note en effet l'impact positif de la mise en service de l'avant-port en 2008 et la bonne fréquentation des yachts pendant le Grand Prix notamment et des paquebots.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent expliquée exclusivement par la diminution des revenus des valeurs mobilières due :

- aux revenus des actions de Monaco Telecom qui diminuent de 23,2 % en raison du versement de dividendes exceptionnels concernant l'exercice 2005/2006 en mars 2007 ;

- relativisés par la forte hausse des dividendes et intérêts statutaires des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer (+ 57,1 %).

2 - Produits et recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs connaissent une hausse comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (+ 18,2 %).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la hausse de 11 % des recettes issues des brevets du commerce et de l'industrie expliquée essentiellement par l'accroissement du nombre de brevets européens désignant Monaco ;

- l'augmentation des encaissements du Service de la Circulation (+ 11,1 %) en raison de la hausse des recettes provenant des droits d'immatriculation et des droits d'estampilles de l'année 2009 (N + 1) ;

- la hausse du montant des remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition (+ 30,8 %) ;

- la croissance des recettes issues du carburant de l'héliport (+ 123 %) en raison de l'apurement en 2008 du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor y afférent, et de la très forte hausse du prix du carburant sur une grande partie de l'année 2008 ;

- la hausse de 12,8 % des recettes du Stade Louis II en raison essentiellement de la hausse des encaissements issus de la publicité (l'année 2008 a enregistré la redevance 2008/2009 mais aussi 2007/2008 d'un utilisateur important), et de l'exploitation du parking (+ 7,4 %) ;

- l'augmentation de 155 % des recettes issues du Musée des Timbres et des Monnaies due essentiellement à la vente d'une pièce de collection de 5 € en argent au cours de l'exposition « Monaco Numismatique ».

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. Par exemple, les recettes issues des procès-verbaux et des alarmes gérés par la Sûreté Publique affichent une baisse de 9,8 % en raison de la diminution du nombre de procès-verbaux.

3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2008 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2007, soit + 14 %. Cette évolution favorable avait été anticipée partiellement lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 103,8 %.

Les contributions sont constituées à 62 % par la perception de la T.V.A. (+ 7,6 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 4,5 %.

| Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité | | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | évolution 2008/2007 en % | répartition 2008 en % |
| Commerce de gros | 16,28% | 36,60% |
| Banques & autres Fin. | 41,43% | 18,80% |
| Commerce de détail | 16,44% | 7,96% |
| Aux. du Comm et de l'Indus | 3,30% | 5,92% |
| Industrie | 1,25% | 5,71% |
| Intermédiaires | 36,33% | 5,47% |
| Travaux Publics | -4,58% | 3,67% |
| Spectacle et audiovisuel | 7,23% | 3,43% |
| Immobilier | -4,55% | 2,39% |
| Hôtellerie | 15,37% | 3,32% |
| Postes et Télécom | 24,71% | 3,15% |
| Transports | 5,35% | 2,10% |
| Divers | -4,83% | 1,16% |
| Electricité et Gaz | -0,15% | 0,30% |
| | 17,00% | 100,00% |

La progression d'ensemble des chiffres d'affaires au 31 décembre 2008 résulte d'évolutions contrastées. Les secteurs *Banques et activités financières*, et *Intermédiaires* affichent une croissance soutenue. D'autres secteurs sont en baisse ; il s'agit des secteurs *Commerce de gros*, *Industrie*, et *Travaux Publics*.

L'industrie touristique monégasque a connu un premier semestre florissant et un deuxième semestre plus difficile. L'année 2008 se conclut avec une baisse des arrivées hôtelières de 1 % et une stabilité des nuitées hôtelières. La durée moyenne de séjour dans l'hôtellerie monégasque est de trois nuitées. Le nombre de chambres d'hôtels en 2008 s'élève à 2.623 soit une augmentation de 21 % par rapport à 2002. Le tourisme de loisirs représente 78 % de la totalité de la fréquentation hôtelière, contre 22 % pour le tourisme d'affaires.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la structure des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 48,1 % pour cet exercice (contre 47,4 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Il est constaté des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes avec une hausse des contributions sur transactions commerciales (T.V.A.) et juridiques et des bénéfiques commerciaux (qui représentent désormais près de 75 % des recettes, contre 69 % en 2007), entraînant une diminution plus ou moins marquée de tous les autres chapitres.

| CATEGORIES DE RECETTES | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Contributions sur transactions commerciales | 50,2% | 52,5% | 51,8% | 47,4% | 48,1% |
| Contributions sur transactions juridiques | 10,6% | 9,3% | 10,9% | 13,2% | 15,8% |
| Impôts sur les bénéfiques commerciaux | 7,5% | 7,5% | 8,6% | 8,2% | 10,4% |
| Domaine immobilier | 9,7% | 8,8% | 8,7% | 12,9% | 8,5% |
| Revenus des monopoles concédés par l'Etat | 6,3% | 6,2% | 6,1% | 5,7% | 4,9% |
| Revenus des monopoles exploités par l'Etat | 4,8% | 5,2% | 5,2% | 4,3% | 4,1% |
| Droits de douane | 4,1% | 3,9% | 3,7% | 3,1% | 3,0% |
| Domaine financier | 3,2% | 2,8% | 2,2% | 3,0% | 2,8% |
| Autres recettes | 3,7% | 3,8% | 2,8% | 2,2% | 2,4% |
| TOTAL | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

2 - Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2009, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 892.638.284,07 € contre 843.119.681,20 € pour l'exercice 2007, soit une progression de 5,9 %.

Les dépenses affichent une consommation de 101,1 % par rapport aux prévisions primitives, et de 100,1 % par rapport aux estimations rectificatives.

L'année 2008 affiche un excédent de recettes de 4.033.887 € qui fait suite à celui de 2.481.018 € de 2007.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

| | 2008/2007 |
|--------------------------------------------------------|------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 5,79% |
| Dépenses d'interventions publiques | 1,33% |
| TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1) | 4,37% |
| TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2) | 8,68% |
| TOTAL GENERAL (1 + 2) | 5,87% |

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

- un taux de croissance des dépenses ordinaires de 4,4 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

- une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 8,7 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 65,1 % en 2007 à 64,1 % en 2008. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 35,9 % du total des dépenses, contre 34,9 % en 2007 ; elles absorbent 35,7 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représentent 99,6 % des recettes de 2008, générant ainsi un bénéfice de 4 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 5,8 %), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 1,3 %).

1.1- Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel, en hausse de 4,7 %, expliquent une bonne partie de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 56,9 %. Elles retracent principalement les majorations de traitements qui traduisent les efforts particuliers faits en 2008. En effet, une amélioration des plus bas salaires de l'Administration a été effectuée, et des avancements exceptionnels ont été accordés à divers fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les services de l'Etat comptent, au 31/12/2008, 3.395 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 564 et celui des établissements publics à 2.180. A titre de comparaison, la population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 44.736 personnes.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et services publics concédés, sont globalement en hausse de 10,3 %.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses relatives aux publications de textes officiels, aux dépenses d'achat de matériel des Carabiniers.

On remarque aussi le développement du Département des Relations Extérieures dont les principaux objectifs en 2008 étaient l'élargissement des relations diplomatiques et consulaires, l'augmentation du niveau de l'Aide Publique au Développement et le renforcement de la participation de Monaco au sein des instances internationales.

Les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 10,1 %. Sont notés la hausse des frais de collecte et d'incinération des ordures ménagères (+ 14,2 % liés à

la politique de gestion des déchets avec notamment le tri sélectif) et le versement effectué à la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 23,7 % en raison notamment des nouvelles dispositions des abonnements des moins de 26 ans et des plus de 60 ans, qui entrent dans le cadre de la politique incitative de développement des transports en commun et de la démarche de développement durable mis en œuvre par le Gouvernement Princier).

Les frais financiers baissent et sont principalement constitués du paiement des intérêts au Fonds de Réserve Constitutionnel en raison de l'avance de trésorerie qu'il consent au Budget tout au long de l'exercice.

1.2- Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

- dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

- subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Dans le cadre de l'autonomie budgétaire, les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Par ailleurs est versée également une subvention spéciale destinée à couvrir certaines dépenses de travaux et les dépenses réalisées pour le compte de l'Etat. En 2008, l'aide versée à la Commune est globalement en hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 1,3 %.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- le domaine social connaît une hausse de 6,6 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

- à l'Office de Protection Sociale (+ 23 %) en raison notamment de la hausse des dépenses relatives aux prestations en nature et à l'allocation d'autonomie ;

- aux bourses d'études (+ 5,3 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

- au fonctionnement du Centre Médico-Psychologique (+ 23,5 %) qui a vu depuis 2007 sa mission se compléter par la création d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel qui s'adresse à des enfants scolarisés présentant des troubles déstructurants et envahissants de la personnalité ;

- à l'allocation différentielle de loyer (+ 12 %) qui est versée, sous certaines conditions, aux locataires non monégasques dont l'insuffisance des ressources le justifie.

- le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres trois établissements publics percevant en 2008 une aide en hausse de 18 % :

- le Musée National dont l'aide perçue de l'Etat augmente globalement de 70,2 % en raison principalement de la hausse des dépenses de personnel et des dépenses liées à l'exposition « Kees Van Dongen » ;

- le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en baisse de 15,9 % par rapport à celle de l'année précédente qui avait enregistré notamment l'acquisition d'un microscope de haut niveau ;

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une légère hausse (+ 1,6 %). On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco en hausse de 2 % ;

- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo (+ 1,7 %) qui poursuit les tournées internationales porteuses de l'image de Monaco à travers le monde ainsi que les représentations sur les Terrasses du Casino ;

- et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention en hausse de 5,6 %.

- le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en baisse de 1 %. Cette diminution s'explique par la baisse des aides versées aux activités audio-visuelles (- 35,6 %), par la réduction des sommes allouées aux études économiques (- 36,1 %), et par l'enregistrement en 2007 de la régularisation d'une partie du solde débiteur du Compte Spécial du Trésor dédié à la politique d'aides aux entreprises (foires, prospection), qui ne se retrouve pas en 2008.

En outre, une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel bénéficie d'un système de prime qui vient compenser pour partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

- les interventions dans le domaine international affichent une hausse de 11,1 % qui s'explique essentiellement par l'effort important de l'Etat en faveur de la coopération internationale et plus particulièrement de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.). Parallèlement, on note les dépenses destinées à la participation de la Principauté au projet I.T.E.R. (International Thermonuclear Experimental Reactor), ainsi qu'à la tenue en Principauté du séminaire sur l'Arctique organisé par le Ministère français de l'Ecologie.

- les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale en baisse de 39,2 % en raison de l'organisation l'année précédente des « 12^{èmes} Jeux des Petits Etats d'Europe » à Monaco.

- l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant en hausse de +0,8 %, qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses liées aux épreuves sportives automobiles et aux manifestations sportives diverses avec notamment les premières dépenses pour le Grand Départ du Tour de France à Monaco en 2009.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2008, 36 % des dépenses totales de l'Etat, contre 35 % en 2007.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution de 110 % par rapport au budget rectificatif. Ce taux de dépenses s'explique par le rachat de la « Villa Paloma » au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Ces dépenses se répartissent entre :

- des acquisitions immobilières. L'Etat poursuit en effet sa politique d'acquisition, et de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel de biens immobiliers non productifs d'intérêt.

- des travaux dont le montant est à nouveau en recul (- 6,8 %). On note toutefois :

- la hausse des dépenses de l'opération de l'îlot Rainier III concernant une prochaine livraison importante de logements, de commerces et de parkings ;

- la croissance des dépenses relatives au Centre de Gérontologie Clinique du Centre Hospitalier Princesse Grace (qui avait connu un retard dans la notification du marché de gros oeuvre) en vue de la réalisation de 210 lits de longs et moyens séjours et d'une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et la restructuration des services Techniques et Informatiques.

Parallèlement, certaines opérations touchent à leur terme, ce qui explique la baisse :

- des dépenses liées à l'opération de l'îlot Aurégia/Grimaldi concernant 183 logements domaniaux, 262 places de parkings et une surface destinée à des commerces ;

- des dépenses relatives à l'opération de l'îlot Casteleretto concernant 87 logements, 210 places de parkings et des locaux commerciaux ;

- des matériels d'équipement qui affichent une baisse de 29,3 % car l'année 2007 avait enregistré l'achat des œuvres de Kees Van Dongen susmentionné.

III - RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2008, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 4.131.742,89 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 34.269.640,13 € et de dépenses de 30.137.897,24 €.

Ainsi, après avoir augmenté en 2005 et 2006, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor affiche, comme en 2007, une baisse, atteignant 9.407.172,07 € à fin 2008.

- Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par le concessionnaire VEOLIA Environnement sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville.

* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts possède sa résidence.

* aux dépenses relatives aux prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343). Ce compte instaure, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré.

- Les recettes

Certaines recettes sont notables et correspondent aux dépenses ci-dessus décrites ; il s'agit essentiellement :

* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces recettes sont issues du traité de concession ;

* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220) ;

* des recettes issues de la contribution forfaitaire pour les prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343) ;

* des recettes issues du remboursement des avances pour réparation de dommages au domaine public (C.S.T. 8410) ;

* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595).

IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 896.672.171,26 € et des dépenses de 892.638.284,07 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2008 un excédent de recettes de 4.033.887,19 €. Conformément à la loi, ce bénéfice sera, après clôture définitive des comptes, reversé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent de recettes fait suite à cinq années consécutives clôturées en déficit suivies d'une année excédentaire. La situation du Fonds de Réserve au 31 décembre 2008 fait l'objet d'une description dans la seconde partie ci-après.

B - SITUATION DU FONDS DE RESERVE CONSTITUTIONNEL

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 3.741.650.467 € au terme de l'exercice 2008.

Rompant avec la tendance à la hausse constatée depuis 15 ans, le montant de ses actifs affiche une baisse (- 8,4 %).

I - EVOLUTION DU FONDS

1 - Prélèvement de l'excédent de dépenses budgétaires de l'exercice 2005

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2005 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 7 décembre 2007.

L'excédent de dépenses budgétaires, pour un montant de 45.945.632,68 €, a été prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel le 28 mai 2008 (loi n° 1.347 du 9 mai 2008).

2 - Réévaluation des avoirs mobiliers

En comparaison avec l'exercice précédent, la structure des actifs du Fonds de Réserve au 31/12/2008 se traduit par une évolution négative de 345.067.086 €, qui se décompose en :

- Immobilisations

Le montant des immobilisations est en diminution de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

- Titres de participation

La part des valeurs monégasques présente en 2008 une diminution de 22,6 %, et fait suite à la hausse constatée de l'exercice 2007 (+ 39,8 %).

La chute enregistrée en 2008 sur ce poste est due aux moins-values latentes enregistrées à la clôture de l'exercice par les valeurs monégasques, soit :

* la baisse du cours des actions de la Société des Bains de Mer par comparaison à l'exercice 2007, entraînant une moins-value latente ;

* la comptabilisation, au terme de 2008, d'une moins-value latente des titres C.F.M. ;

* la moins-value latente des titres détenus par l'Etat au sein du groupe Next Radio.

La rubrique « créances rattachées à des participations » connaît une baisse du fait de la diminution de l'avance actionnaire au sein de Télé Monte-Carlo.

- Dépôt d'or

A l'instar de 2007, aucun mouvement n'ayant été enregistré en 2008.

Le cours de l'or a progressé de 10,7 % en 2008 avec un plus haut de 20.125,22 € en novembre, jamais atteint depuis près de 30 ans.

- Les titres de placement

Au 31 décembre 2008, les titres de placement affichent une baisse qui s'explique, d'une part, par la moins-value latente enregistrée sur les TCN encore détenus et, d'autre part, par la perte nette latente enregistrée sur les O.P.C.V.M..

3 - Résultat d'exploitation de l'année 2008

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 39.638.482 €, soit + 18 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

- en recettes, des produits du domaine financier, en hausse de 29,6 % par rapport au dernier exercice, et des produits du domaine immobilier en augmentation de 11,8 % sur 2007 ;

- en dépenses, des frais financiers en hausse de 39 %, et des charges du domaine immobilier en augmentation de 30,4 % sur 2007.

II - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS

La majeure partie de l'actif du Fonds est toujours constituée en 2008 des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (49 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (50 %), du fait de la part importante tenue par les immobilisations (32 %). Les titres de participations représentent 10 % ; en outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or (3 %), et les disponibilités (5 %).

1 - Immobilisations

Le montant des immobilisations est en diminution de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 98 % des immobilisations et leur valeur est en augmentation de + 1,3 %. Cette variation correspond aux acquisitions et opérations en cours.

2 - Titres de participation

La part des valeurs monégasques présente en 2008 une diminution de 22,6 %, et fait suite à la hausse constatée de l'exercice 2007 (+ 39,8 %), comme mentionné précédemment.

3 - Disponibilités

Le montant des disponibilités bancaires est en baisse de 22 %.

Cette évolution s'explique de la manière suivante :

- En recettes :

- l'excédent net de l'exercice en cours ;
- les cessions de parts d'O.P.C.V.M. ;
- l'arrivée à terme de deux titres de créances ;
- le remboursement d'avances diverses ;
- le transfert au budget de l'Etat de diverses immobilisations ;
- la diminution des avances au budget de l'Etat.

- En dépenses :

- les dépenses de travaux sur les immeubles ;
- l'imputation de l'excédent de dépenses de l'exercice budgétaire 2005 ;
- la souscription du nouveau fonds « Monaco Pléiades » ;
- des réalisations de créances.

4 - Titres de placement

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement (O.P.C.V.M. et T.C.N.) a chuté de 7,8 %, en raison de la chute des marchés financiers. La diversification des actifs et la gestion prudente menée par les gérants des O.P.C.V.M. a toutefois permis d'amortir cette chute, qui est une des plus significatives de l'histoire des marchés financiers.

2 - PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'ACTION 2010

Au moment où il a procédé à l'élaboration du budget pour l'année 2010, le Gouvernement a été porté à considérer que celui-ci serait encore marqué par les conséquences de la crise internationale économique et financière.

Après un premier semestre 2009 difficile, la légère amélioration de la situation enregistrée en milieu d'année qui conduit à s'inscrire dans une hypothèse de reprise très progressive ne l'a cependant pas amené à se départir d'une grande rigueur dans l'approche des dépenses à réaliser. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a été conduit à contenir les montants de ces dernières par référence à celles retenues dans le cadre du budget rectificatif 2009 puisqu'il s'agit des prévisions les plus affinées en la matière.

Cet effort de maîtrise se retrouve en tout premier lieu au niveau des dépenses de fonctionnement.

C'est ainsi que le volume de celles-ci a été limité en conséquence à moins de 3 %. Les perspectives de création de postes dans la Fonction Publique ont d'ores et déjà été délimitées à deux services jugés prioritaires ; à savoir le S.I.C.C.F.I.N. de façon à pouvoir faire face à nos engagements internationaux et le Service Informatique pour développer l'action de modernisation de l'Administration et d'amélioration des procédures.

Les dépenses d'interventions publiques, toujours par rapport à cette même référence, ont quant à elles été également contenues et leur accroissement a de la même manière été limité et se situe légèrement au-dessus de 2 %. Cet encadrement ne remet pas en cause les actions entreprises dans les domaines sportif et culturel, ainsi qu'en matière de coopération internationale, mais n'autorise pas le lancement d'actions nouvelles.

Il est à noter que, ce faisant, la Principauté tient à confirmer et à respecter les engagements qui ont été pris puisque l'effort de Coopération Internationale continuera à connaître un nouvel accroissement de

l'ordre de 25 %, ainsi que le Prince Souverain s'y est engagé.

Il convient, au titre des dépenses d'interventions publiques, de relever qu'ont été pris en compte dans ce calcul les crédits inscrits au titre de l'action de communication nationale et internationale qui s'avèrent indispensables et prioritaires pour accompagner la sortie de notre Pays de la liste de l'O.C.D.E. et corriger les effets d'une image dont il est injustement affublé.

Les efforts qui ont été réalisés permettent enfin de maintenir à un niveau élevé les crédits d'investissement afin de mener à bien les grandes opérations d'infrastructure et de préparer l'avenir du Pays.

Dans ce contexte difficile, le Gouvernement Princier entend donc bien poursuivre, voire amplifier, les actions prioritaires engagées suivant les Directives du Prince Souverain.

I - POURSUIVRE NOTRE OUVERTURE SUR LE MONDE EN DIFFUSANT DES MESSAGES DANS UN CERTAIN NOMBRE DE DOMAINES

a) Les Nations Unies

Au-delà des axes prioritaires d'action relevant des engagements internationaux contractés par la Principauté au sein des Organisations Internationales, la priorité sera donnée en 2010 à des actions spécifiques, telles que :

- le renforcement de la place de l'environnement et du développement durable,
- la protection des Pôles,
- la défense des droits de l'enfant,
- la lutte contre les pandémies,
- le financement du développement.

On détaillera notamment :

Zones polaires :

Le Groupe de Travail qui s'est constitué autour de la Délégation Permanente auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire et de la Direction des Affaires Internationales continuera ses travaux afin d'apporter au Gouvernement des pistes de réflexion sur les actions possibles de la Principauté dans ces zones.

Les travaux du Système des Traités de l'Antarctique seront poursuivis par la réunion des Parties qui devrait se dérouler en avril 2010 en Uruguay.

CITES :

Au mois de mars, la Principauté participera à la 15^{ème} session de la Conférence des Parties à la CITES. Le processus d'inscription du Thon rouge Atlantique en annexe I de cette Convention a été lancé. Si le résultat des consultations montre sa faisabilité, la Principauté devra, lors de la session qui se tiendra à Doha, présenter la proposition avec les pays qui décideront de la co-signer, animer les négociations et envisager les derniers amendements au projet.

Economie et biodiversité :

Un Groupe de Travail s'est constitué, piloté par le Centre Scientifique de Monaco (CSM) et l'AIEA afin d'aborder les relations entre l'état de la biodiversité marine et l'économie. Cette action s'inscrit dans l'esprit du processus TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) soutenu par l'Union européenne et l'Allemagne dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. Le Groupe de Travail se concentre actuellement sur un projet de conférence visant l'impact économique de l'acidification des océans.

ICRI :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Principauté s'est associée à la France et à Samoa pour assurer le Secrétariat de l'ICRI (International Coral Reef Initiative). La réunion de lancement aura lieu à Monaco mi-janvier 2010. Au sein de ce Secrétariat, la Principauté apportera son expertise scientifique grâce au CSM, son réseau de relations avec les organisations intergouvernementales et sa facilité à mobiliser les secteurs économiques.

ACCOBAMS :

La 4^{ème} Réunion des Parties Contractantes se déroulera à Monaco en novembre 2010.

b) Le Conseil de l'Europe

La Principauté de Monaco poursuivra en 2010 sa participation aux divers projets et programmes du Conseil de l'Europe présentant un intérêt particulier pour les Autorités monégasques.

Une place prépondérante sera ainsi donnée à la défense des Droits de l'Homme et plus particulièrement des enfants et des femmes victimes de violence.

En outre, les différents Services du Gouvernement s'attacheront à continuer de représenter activement la Principauté au sein des Comités et Groupes de travail de cette Organisation : Affaires juridiques, éducation-

culture et patrimoine jeunesse et sports-environnement, Cohésion sociale et santé, ainsi que Droits de l'Homme.

Enfin, en 2010, l'accent sera encore mis sur les conséquences que l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe a impliqué en terme de mise en conformité de sa législation avec les principes définis par le Conseil de l'Europe, tout en veillant à préserver ses spécificités.

c) L'Union pour la Méditerranée

Le Gouvernement Princier poursuivra sa participation active, à tous les niveaux de son administration, aux travaux de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui seront marqués en 2010 par le 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UpM, en Espagne.

La Principauté mettra en œuvre le projet initié en 2009 avec la Tunisie dans le cadre du Plan Solaire Méditerranéen et étudiera la possibilité de participer à d'autres projets de développement durable de l'UpM.

Enfin, convaincu de l'importance du rôle des médias dans le rapprochement et le dialogue des peuples de la Méditerranée, Monaco accueillera la cérémonie de remise du Prix Méditerranéen du Journalisme, conformément à l'accord que le Gouvernement a scellé avec la Fondation euro-méditerranéenne Anna LINDH pour accueillir ce Prix prestigieux en 2009, 2010 et 2011.

d) Coopération avec la Francophonie

Dans la lignée du XII^{ème} Sommet de la Francophonie (Québec, 17-19 octobre 2008), et du Cadre Stratégique Décennal 2004-2014 de cette Organisation, Monaco entend concentrer son action sur deux axes particuliers de la Francophonie, à savoir : « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique » et « Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ».

En ce qui concerne la Coopération Internationale, la Principauté entend poursuivre le financement de deux programmes phares à savoir le programme des centres de lecture publique et d'animation culturelle et le programme pilote des jeunes volontaires francophones, destiné aux jeunes des pays du Sud. La coopération avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie se poursuivra également en 2010 et un projet de déploiement d'éco-campus numériques développé par l'Agence Universitaire de la Francophonie sera également amorcé.

e) L'UNESCO

Dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'UNESCO, Monaco a proposé sa candidature au Conseil exécutif de cette Organisation. Dans l'éventualité d'une élection à cet organe, en octobre 2009 – qui semble, à l'heure actuelle, fortement probable – Monaco exercerait son mandat pour une durée de quatre ans (2009-2013), complété notamment par :

- l'organisation une conférence d'experts « Ethique & Environnement » à Monaco, organisée sous l'égide de l'UNESCO,

- la mise en œuvre des suites du Séminaire d'experts organisé en 2009 sous l'égide de l'UNESCO intitulé « Développement Durable de la région Arctique face au Changement Climatique : Défis scientifiques, sociaux culturels et éducatifs ».

f) Développement des relations diplomatiques avec de nombreux Etats

Actuellement, 58 Ambassades sont accréditées en Principauté ainsi que la Représentation Permanente de l'Ordre de Malte. Des relations diplomatiques sont entretenues avec 64 Etats. 11 Ambassadeurs monégasques sont par ailleurs accrédités auprès de 22 pays, 4 organismes internationaux et l'Ordre de Malte.

La tendance au développement des relations diplomatiques se poursuivra en 2010.

En ce qui concerne les relations consulaires, il peut être noté que la Principauté compte actuellement 125 Consuls en activité dans 74 Etats. 76 pays étaient par ailleurs représentés à Monaco par un Consulat. D'autre part, 19 dossiers de nomination de Consul honoraires de Monaco à l'étranger sont en cours d'examen de même que 7 dossiers d'agrément de Consuls étrangers à Monaco.

g) Relations avec la France

Au cours de l'année 2009, les relations franco-monégasques ont été une nouvelle fois placées sous le signe de la communauté de destins. La proximité géographique et l'imbrication des relations économiques et humaines qui existent depuis de nombreuses décennies entre les deux pays ont naturellement amené à la conclusion de plusieurs accords bilatéraux.

Le Triptyque de modernisation du 8 novembre 2005 (convention de coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco,

convention d'entraide judiciaire en matière pénale et échange de lettres sur la garantie des investisseurs) est entré en vigueur courant 2009.

En 2010, les relations avec la France se poursuivront aussi au niveau local avec le développement des relations de voisinage avec la Région, le Département et les Communes, notamment dans le cadre de la Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière entre la Principauté de Monaco et la République française.

Enfin, un accent sera mis sur la coopération dans le domaine hospitalier et de la recherche scientifique.

h) Affaires économiques et financières internationales

Comme suite aux décisions prises lors du Sommet du G20 en avril 2009 et conformément au souhait de S.A.S. le Prince Souverain de voir Monaco ne pas rester à l'écart d'un mouvement international, la Principauté s'est fixée comme objectif de sortir de la liste dite « grise », notamment en signant des accords bilatéraux d'échange d'information en matière fiscale. Cette orientation se poursuivra en 2010.

i) La coopération

Le Gouvernement Princier s'est engagé à atteindre l'objectif pris au niveau international d'allouer 0,7 % du R.N.B. à l'Aide Publique au Développement d'ici 2015. Afin d'atteindre cet objectif, une progression annuelle de 25 % de l'A.P.D. monégasque est nécessaire. L'A.P.D. qui était de 6.700.000 € en 2008, devrait ainsi atteindre près de 8M€ en 2009 et 10M€ en 2010 (coûts de fonctionnement inclus).

En 2010 :

- plus de 100 projets seront programmés dans une vingtaine de pays ;

- plus de 70 % de l'A.P.D. sera consacrée à des P.M.A. (pays les Moins Avancés) dans le cadre de la coopération bilatérale.

En 2010, la Coopération monégasque renforcera sa présence dans les zones prioritaires de son intervention, à savoir le Bassin méditerranéen, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe.

La Principauté s'affirmera aussi dans des voies innovantes de coopération telles que :

- le développement du programme monégasque d'appui en micro finance mis en place en 2008 ;

- le renforcement du programme V.I.M. (Volontaires Internationaux de Monaco) ;

- le développement du partenariat Public-Privé.

j) Mise à niveau du Département des Relations Extérieures

A la fin de l'année 2008, le Département des Relations Extérieures a investi de nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de l'annexe du Ministère d'Etat (ancienne salle de la Maquette) et ainsi rejoint les autres secrétariats de Département.

En vue de la création d'un véritable corps de diplomates, des modifications sont intervenues dans l'organigramme du Département, et le statut des « Secrétaires des Relations Extérieures » créé, ce qui permettra, courant 2010, de mettre en place des mesures et modalités d'accompagnement à la mobilité des personnels en poste au sein des « Relations Extérieures », tant au niveau de l'Administration centrale que dans les Ambassades et Missions de Monaco à l'étranger.

Il est envisagé d'organiser en 2010 en Principauté une session de formation et d'information destinée aux diplomates en poste à l'étranger ainsi qu'aux fonctionnaires du Département.

Un « guide du diplomate » est par ailleurs en cours de finalisation. Ce guide a pour objet de rassembler toutes les informations relatives à la carrière du diplomate (recrutement, avancement...) et à ses aspects pratiques (indemnités, congés, prise en charge de certains frais).

Un guide du « Chef de poste » est en cours de rédaction. A cette occasion est notamment étudiée l'idée d'offrir aux Chefs de mission une meilleure préparation avant leur départ en poste en mettant à leur disposition des formations (par exemple en langues), une documentation et en leur fournissant des instructions plus détaillées.

II - MENER UNE POLITIQUE FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA PRINCIPAUTE ET LE RENFORCEMENT DE SA PLACE FINANCIERE TOUT EN POURSUIVANT LES EFFORTS ENTREPRIS EN MATIERE DE LOGEMENT

a) Développement des entreprises

La crise actuelle a révélé qu'une mutation de l'économie était en marche, notamment pour le secteur industriel. Aussi, pour soutenir les entreprises installées en Principauté et en attirer de nouvelles, un dialogue avec celles-ci a été engagé afin de définir les moyens

à mettre en œuvre dans le but de créer un cadre favorable.

Ainsi, un guichet unique a été ouvert en 2009 au sein de la Direction de l'Expansion Economique au profit notamment des sociétés financières souhaitant s'installer en Principauté. Ce guichet accueille, guide et aide les entreprises dans leurs démarches auprès de l'Administration et son action doit encore être renforcée en 2010.

Des constructions de locaux commerciaux et industriels sont envisagées notamment sur les délaissés S.N.C.F. afin d'offrir des conditions optimums d'accueil pour les entreprises désireuses de s'implanter à Monaco, de même que pour celles déjà installées et désirant développer leur activité.

De plus, compte tenu du contexte difficile, le Gouvernement Princier va maintenir des dispositions spécifiques adoptées dès 2009 en ce qui concerne l'octroi de la prime industrielle destiné à soutenir la reprise de l'activité industrielle ; à savoir :

- minoration de 25 % du loyer de référence, qui devait être initialement fixé à 100 €/HT/m²/an en 2009, ramenant ce dernier à 75 €/HT/m²/an au titre du présent exercice ;

- versement de la prime par trimestre civil échu (contre semestre auparavant) afin d'octroyer plus de trésorerie aux entreprises industrielles concernées ;

- majoration du plafond versé qui passe de 82.000 € à 100.000 € par an ;

- et étudier la mise en place éventuelle de nouvelles aides à définir, pour répondre à la demande des professionnels concernés.

b) Conformité de la place financière aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment

Le Gouvernement, conformément aux engagements pris, renforcera son action dans le domaine de la supervision, de la lutte anti-blanchiment et de la transparence fiscale.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Gouvernement poursuivra son action visant à atteindre et respecter les standards internationaux.

L'objectif est une meilleure sécurité, transparence et régulation de la place financière grâce à l'application des textes et notamment la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du

terrorisme et la corruption, qui a refondu l'ensemble des textes du droit positif monégasque.

Ainsi, l'attractivité et l'image de la place financière monégasque bénéficiera de la meilleure adéquation de notre arsenal juridique aux standards internationaux reconnus, ce qui permettra le développement des établissements financiers déjà implantés à Monaco et l'installation de nouveaux établissements reconnus sur le plan international dans ce domaine.

Pour accompagner ces mesures, les moyens du S.I.C.C.F.I.N. seront renforcés en personnel et en crédits.

c) Assurer la mise en œuvre de la Loi « Habitation-Capitalisation »

Dans le cadre de la volonté déjà exprimée ces dernières années concernant la question du logement des Monégasques qui demeure une des priorités du Gouvernement, l'année 2009 a connu une novation fondamentale avec l'entrée en vigueur du dispositif du contrat habitation capitalisation dont la majorité des contrats doit être conclue, dans la limite des dispositions de ladite loi, en 2010, permettant ainsi aux Monégasques de transmettre un capital à leur conjoint ou enfants.

Concernant la poursuite de l'effort du Gouvernement pour le logement des Monégasques, les prochaines livraisons de logements neufs étant prévues pour fin 2011, le Gouvernement envisage de réunir une sous-commission de logements domaniaux en milieu d'année 2010 afin de permettre de loger les foyers prioritaires dans des appartements rénovés et notamment ceux récupérés suite à la commission de juin 2009.

d) Favoriser le logement de la population salariée de la communauté de vie entourant Monaco

La Principauté constitue un important bassin d'emplois dans les Alpes Maritimes. En effet, près de 45.000 personnes viennent chaque jour de l'extérieur de Monaco et le souci de diminuer la circulation a conduit, après le développement des transports en commun au cours des années précédentes, à envisager d'autres solutions pour 2010.

C'est ainsi que le Gouvernement a imaginé de construire ou d'étudier plusieurs opportunités de logement des actifs de la Principauté. Ces projets immobiliers consisteraient soit, en l'acquisition de logements dans des projets immobiliers à vocation sociale réalisés par les Mairies des communes limitrophes, soit, en l'acquisition de droits de réservation d'appartements au sein de ces mêmes

opérations immobilières. L'étude de ces projets est en cours et le choix du mode d'intervention n'est pas encore déterminé.

Les projets en cours d'examen concernent des immeubles dont la construction pourrait être entamée dès 2010.

III - POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES GRANDES INFRASTRUCTURES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE

a) Les grandes opérations d'urbanisme

Poursuivant une politique déterminée sur le plan des investissements et des opérations d'équipements, l'Etat maintient un effort important pour soutenir l'économie et préparer l'avenir.

L'encadrement des dépenses de l'Etat, si elle satisfait aux contraintes d'un budget prévisionnel déficitaire, respecte néanmoins les orientations stratégiques et s'inscrit à échéance dans une perspective de relance.

Dans cet esprit, l'analyse minutieuse des programmes d'équipements en chantier ou en cours d'étude a conduit à garantir le maintien de ceux ayant un caractère stratégique ou d'importance, soit dans le cadre de la politique de logement engagé par le Gouvernement Princier ces dernières années, soit dans la mise en œuvre d'équipements publics (éducatif, sportif, culturel, de santé et de mobilité) qui accompagnent la croissance de la Principauté, soit dans le développement de planchers d'activités indispensables au développement économique de la Principauté.

Parmi ces chantiers, l'urbanisation des terrains S.N.C.F. sera poursuivie en 2010 avec principalement l'îlot Rainier III où s'inscrit la mise en chantier de 243 logements domaniaux, et l'îlot Prince Pierre destiné à la construction du nouveau Lycée Technique et Hôtelier de Monaco d'une capacité d'accueil de 600 élèves.

Bien entendu les équipements portuaires progresseront en 2010 avec l'habillage de la digue, les réparations de pontons et la pose de revêtement sur les gradins du solarium.

Par ailleurs, l'Etat confirme la priorité donnée au développement économique de la Principauté et prépare l'avenir en ouvrant le chantier du 3^{ème} poste source d'électricité, qui sera implanté au cœur du Vallon Sainte-Dévote et viendra sécuriser le réseau existant.

Dans le domaine Sanitaire et Social, les travaux du Centre de Gérontologie Clinique, dénommé « Centre Rainier III », demeureront un poste significatif du budget de l'Etat. En parallèle seront menées les études du nouveau Centre Hospitalier et les travaux préparatoires à mener dans ce cadre. Le projet du Foyer de l'Enfance se poursuivra et les études préliminaires de l'opération « Testimonio II » seront lancées.

Les travaux du Yacht Club atteindront une intensité nouvelle et ceux du Musée National (villa Paloma) se finaliseront en 2010.

Enfin, l'opération de la Visitation, avec notamment l'édification du futur siège du Conseil National, et celle de l'extension de la Caserne de Fontvieille seront naturellement poursuivies.

b) La politique des déplacements

La qualité de vie à Monaco, tout autant que la préparation de l'avenir sur le plan économique, nécessitent de poursuivre et d'amplifier la politique des déplacements.

A ce titre, l'Etat renforce, tant sur le plan de l'investissement que sur celui de la recherche d'efficacité, ses efforts en la matière en lançant les travaux du tunnel descendant Ouest. Cette opération constituera un chantier majeur dans les prochaines années et permettra d'apporter un gain appréciable en fluidité dans les flux de circulation pour entrer en Principauté et une meilleure qualité de vie dans certains quartiers.

Avec la mise en souterrain de l'axe majeur de distribution de la circulation dans l'emprise des terrains S.N.C.F., l'amélioration de la circulation reste un pilier central de la politique du Gouvernement. Depuis cette dorsale, la desserte des quartiers de Fontvieille et de celui du Port achèvera le réseau de voiries souterraines. A l'Ouest de la Principauté, les travaux de la Z.A.C. Saint-Antoine à Cap d'Ail, destinés à désenclaver Fontvieille, progresseront. A l'Est, le programme de l'opération « Testimonio II » en cours d'étude intégrera les besoins de stationnement en entrée de ville.

L'un des volets de cette politique consiste en outre à favoriser les transports en commun en améliorant le service fourni aux usagers des transports publics de la Principauté. La politique tarifaire incitatrice et l'amélioration des fréquences de passage viendront être complétées par la mise en service du nouveau système d'Information des usagers et d'une nouvelle billettique sans contact. Ceci ouvrira les possibilités d'interopérabilité devant permettre au voyageur, avec

un ticket unique, d'emprunter plusieurs modes de transport et plusieurs réseaux (parkings, bus et trains notamment).

Par ailleurs, les études sur la réalisation d'un système de transport en commun en site propre devraient ouvrir sur différents scénarii et modes de transports, dans la perspective d'une réalisation dans la prochaine décennie.

c) Environnement urbain et tri sélectif

La qualité et la propreté du milieu urbain feront l'objet d'efforts complémentaires dans le cadre de la nouvelle concession du nettoyage de la ville. Il en sera de même pour l'aménagement des espaces verts et leur valorisation notamment avec la poursuite de la politique de l'arbre visant la préservation des biodiversités et la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts. Le tri sélectif demeurera un sujet important dans cette politique. La surveillance des milieux : qualité de l'air, des eaux de baignade, des eaux côtières, le suivi de la biodiversité terrestre et marine, la cartographie sonore de la Principauté, le suivi de mesures autour de l'usine d'incinération, seront poursuivis et améliorés en 2010 pour participer à conforter en Principauté un cadre de vie agréable et sain.

d) Développement durable et qualité de vie

Les efforts significatifs de la Principauté dans le domaine de la protection de l'environnement sont un atout qui sera consolidé. Vivre dans un milieu sain et propre est une exigence environnementale qui participe directement à l'amélioration de la qualité de vie.

Sous l'impulsion permanente de S.A.S. le Prince Souverain, le développement durable et l'environnement sont aujourd'hui au cœur des préoccupations du Gouvernement Princier et de la population monégasque qui adhère de plus en plus largement aux actions développées par l'Etat dans ces domaines comme le prouve les résultats en matière de tri sélectif ou bien l'accroissement également constant du nombre d'usagers des transports en commun : ces faits illustrent cet engagement au quotidien des habitants de la Principauté.

Acte politique particulièrement important, l'instauration du Code de l'Environnement viendra formaliser un cadre légal nécessaire aux développements des efforts environnementaux de la Principauté. L'année 2010 permettra une première mise en application des décisions de la Conférence de Copenhague fin 2009, notamment dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Au-delà de

l'engagement du protocole de Kyoto, la Principauté de Monaco s'est en effet fixée des objectifs encore plus ambitieux :

- réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020,
- et les réduire de 60 % en 2050.

Le développement du Plan Energie Climat permettra en outre de mieux maîtriser les consommations d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et poursuivre les incitations à utiliser des énergies renouvelables. Une base de données sur les consommations électriques en Principauté sera développée et viendra constituer un outil primordial d'analyse dans le cadre de cette politique. Des études tarifaires sur les consommations d'énergie seront aussi lancées. Des tarifs de rachat de l'électricité d'origine renouvelable seront également mis en place pour favoriser leur développement en Principauté. De nouveaux audits énergétiques seront entrepris dans les bâtiments publics et la poursuite du déploiement de prises électriques dans les parkings publics de la Principauté permettra de favoriser encore l'utilisation de véhicules électriques.

IV - METTRE A LA DISPOSITION DE LA POPULATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET TENTER DE RELANCER LE DIALOGUE SOCIAL

a) La santé

La préparation de l'ouverture au début de l'année 2011 du Centre de Gérontologie Clinique qu'il conviendra désormais de désigner sous l'appellation de « Centre Rainier III » constituera, au cours de l'exercice, l'élément majeur dans la mise en œuvre du schéma d'orientation sanitaire de la Principauté.

Ce programme de 210 lits et places permettra en effet d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la population âgée en matière de prise en charge de la maladie d'Alzheimer, de soins de suite et de réadaptation et de court séjour gériatrique.

Les 120 lits de moyen et long séjour qu'il comporte permettront d'accueillir dans de meilleures conditions une partie des résidents du Cap Fleuri, tandis que l'exercice 2010 sera également mis à profit pour poursuivre les études concernant la restructuration du Cap Fleuri II.

La mise au point définitive du projet du nouvel hôpital et du phasage des opérations constituera également une priorité compte tenu de la volonté du

Gouvernement de respecter le calendrier initial de l'opération qui prévoit le démarrage de la phase travaux dans le courant de l'exercice 2011.

Pour autant, l'effort de restructuration et d'amélioration des locaux de l'hôpital actuel ne sera pas relâché avec un budget de plus de 5 millions d'euros qui comportera, outre la poursuite des travaux engagés pour mettre à niveau certains locaux techniques ou logistiques, la rénovation du Service de Pédiatrie.

L'exercice 2010 coïncidera également avec la montée en charge de la campagne de dépistage de l'ostéoporose, entrée dans sa phase opérationnelle au mois de juillet, ainsi que du service de toilettes à domicile qui complète les prestations à la personne assurées dans le cadre du maintien à domicile.

Par ailleurs, le renforcement des moyens de l'équipe mobile de psychiatrie s'inscrit dans la perspective de la création d'un centre de réadaptation psycho-social destiné à apporter, hors du cadre hospitalier, une prise en charge des patients adultes confrontés à des problèmes d'insertion sociale, dont la file active atteint désormais une centaine de personnes.

Toujours dans le domaine sanitaire, l'un des objectifs du prochain exercice budgétaire est de faire avancer le processus de négociation engagé avec les Autorités françaises afin de définir le cadre d'une coopération sanitaire portant sur des sujets aussi variés que l'enseignement et la recherche biomédicale, la formalisation des collaborations existantes avec les agences françaises spécialisées (INVS, HAS, ATIH, EFS...), ou encore la certification des établissements.

Enfin, de nombreux chantiers législatifs devraient également être ouverts afin notamment de dynamiser la recherche biomédicale en adoptant un cadre juridique conforme aux standards internationaux les plus élevés et de rénover le cadre d'exercice de certaines professions médicales et notamment de celle de chirurgien-dentiste en accord avec les membres de cette profession.

b) L'action sociale

Les politiques publiques conduites en faveur des personnes fragiles demeureront un axe prioritaire de l'action gouvernementale.

La mise en service au 1^{er} janvier 2010 des 70 chambres de la maison de retraite « A Qietüdine » complètera le dispositif mis en œuvre par la filière hospitalière pour proposer une réponse graduée et adaptée aux personnes âgées dont le niveau d'autonomie ne permet plus d'envisager une admission dans une résidence foyer.

S'agissant de la politique en faveur des handicapés, les travaux de mise en accessibilité des équipements urbains et des bâtiments publics se poursuivra au même rythme que les années précédentes, la priorité accordée par le Gouvernement à ces actions ayant conduit à écarter tout arbitrage budgétaire.

Par ailleurs, si l'élaboration du projet de loi cadre sur le handicap s'est avérée plus complexe et donc nécessitant des délais plus importants que prévus, l'objectif assigné aux équipes qui demeurent mobilisées sur la préparation de ce texte, est d'en soumettre une version finalisée aux services juridiques du Gouvernement dès le début de l'année 2010.

En ce qui concerne enfin la politique de l'enfance, le dispositif conventionnel d'aide à la garde au domicile d'enfant malade, qui a donné lieu à des échanges constructifs avec la Commission des Droits de la Femme et de la Famille du Conseil National, devrait être mis en œuvre dès la rentrée scolaire et connaître, en conséquence, une montée en charge au cours de l'exercice 2010.

c) Les relations du travail

La rénovation du cadre légal des relations du travail constitue une priorité pour le Gouvernement qui, tout comme le Conseil Economique et Social, considère que le fait de trancher les débats ouverts sur le contrat de travail, le salaire et l'aménagement du temps de travail, constitue un facteur d'attractivité pour la Principauté.

Les entreprises désireuses de s'implanter sur notre territoire ou d'y développer leur activité ont en effet besoin de disposer en ce domaine de visibilité et d'un environnement juridique stable.

L'examen par la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du Conseil National du projet de loi sur le contrat de travail, déposé sur le bureau de cette Assemblée en avril 2007, est désormais entré dans une phase plus active. Ce projet devrait donc nourrir de nombreux échanges au cours des prochains mois, la récente évolution de la législation française qui a, tout à la fois, modifié le régime des indemnités de licenciement et introduit une nouvelle forme de rupture de contrat de travail dite conventionnelle, nécessitant vraisemblablement de procéder à certains ajustements.

La réflexion sur les salaires et l'aménagement négocié du temps de travail n'aura sans doute pas abouti en 2009 et se poursuivra donc sur la base des avis émis par le Conseil Economique et Social.

Enfin, cette Assemblée pourrait être saisie au cours de l'exercice 2010 de plusieurs projets de texte portant sur :

- le télétravail,
- l'ouverture dominicale des commerces pendant la haute saison touristique,
- la formation et le fonctionnement des syndicats professionnels.

d) Le suivi et l'insertion des étudiants

Dès la constitution de la cellule administrative chargée d'assurer la préparation et le suivi des travaux de la Commission de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés, le Gouvernement entend donner à celle-ci une dimension pleinement opérationnelle.

L'analyse du recensement des besoins des entreprises en personnel hautement qualifié, confié à la Direction du Travail dès l'installation de cette Commission, constituera l'un de ses premiers axes de réflexion, tant en ce qui concerne le développement de formations supérieures adaptées au contexte économique local, que le support à apporter aux étudiants et diplômés en matière d'insertion professionnelle.

V - MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SECURITE

En matière de sécurité publique, la priorité – immuable – reste le maintien du niveau de sécurité atteint et ressenti par la population.

Cette priorité se traduit par la présence d'agents en uniforme et en civil sur le terrain et permet non seulement d'avoir un effet dissuasif mais également de poursuivre le dialogue avec les résidents et les visiteurs. Parallèlement, l'implantation de caméras de vidéo-surveillance supplémentaires continue notamment en raison des nouvelles constructions prochainement érigées sur les délaissés S.N.C.F.

Par ailleurs, deux autres objectifs sont poursuivis :

- le renforcement de l'entraide policière et de la coopération policière internationale, notamment dans le cadre d'Interpol et d'Europol ;

- la protection de nos adolescents : en raison de l'essor des activités nocturnes sur les zones portuaires et littorales, la présence policière en ces lieux sera renforcée, sur la voie publique et aux abords des établissements de nuit. De surcroît, à l'intérieur des établissements ouverts au public, les services de police veilleront au respect de l'interdiction de vendre de

l'alcool aux mineurs en vue de prévenir les conduites addictives. De même, une attention particulière sera portée à l'environnement direct de la jeunesse, qu'il s'agisse des alentours des établissements scolaires ou des autres lieux fréquentés par les adolescents.

VI - CONTINUER A VISER L'EXCELLENCE EN MATIERE CULTURELLE, D'EDUCATION

a) La culture

Les priorités culturelles porteront en 2010 sur :

- la poursuite de la célébration du Centenaire des Ballets Russes qui permet une collaboration transversale des grandes entités culturelles monégasques ;

- l'ouverture de la villa Paloma au 4^{ème} trimestre de l'année 2010 qui sera l'occasion d'offrir au public un nouveau lieu de culture et des possibilités accrues d'expositions temporaires dans le cadre du Musée National ;

- le développement du soutien aux artistes qui se traduit par l'augmentation significative de la ligne budgétaire consacrée aux subventions accordées aux artistes et par l'établissement d'une politique de commandes d'œuvres aux artistes locaux à l'occasion de la construction d'établissements publics ;

- la restauration du grand orgue de la Cathédrale qui assurera la pérennité et améliorera l'acoustique et l'esthétique de cet instrument du patrimoine national.

b) Education et Jeunesse

1 - Orientations pédagogiques et structurelles :

* A compter de la rentrée scolaire 2009-2010, les étudiants de 2^{ème} année du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) -option spécificités monégasques- seront accueillis dans les cabinets d'expertise de la Principauté deux jours par semaine, conformément aux termes du Protocole d'accord signé par l'Etat avec l'Ordre des Experts-Comptables de Monaco. En parallèle à cette formation pratique rémunérée, les étudiants suivent des cours relatifs aux spécificités monégasques, dispensés par les experts-comptables, sous forme de quatre modules (droit comptable, droit des sociétés, droit social et droit fiscal).

* Le développement des Technologies de l'information et de la Communication dans l'enseignement (TICE) va s'intensifier avec la généralisation, dans le primaire, de l'ardoise électronique avec deux à trois tablettes par établissement. Par ailleurs, le tableau blanc interactif

sera renforcé dans les sections Histoire/Géographie du secondaire.

* L'analyse des résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies auprès de jeunes lycéens de la Principauté a conduit à arrêter un plan général d'éducation à la santé qui s'articule autour des axes suivants :

- en Primaire : l'alimentation et l'hygiène corporelle (importance des activités sportives) ;

- en Collège : lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme ; prévention de l'obésité, hygiène alimentaire et corporelle ; éducation aux premiers secours, prévention routière ;

- en Lycée : lutte contre les addictions (alcool, drogue) ; prévention des infections sexuellement transmissibles ; hygiène alimentaire et corporelle.

Parallèlement, l'année scolaire 2009-2010 voit le lancement des Comités d'éducation à la santé dans les établissements secondaires et le développement de programmes axés sur le sport et l'alimentation en primaire avec de nombreux partenaires : services de l'Etat, associations, professionnels de toutes branches pouvant être concernés par ce sujet, mais aussi – et de manière essentielle – les parents d'élèves.

* Les travaux et projets de construction se poursuivront avec notamment :

- la poursuite de la construction du futur Lycée Technique, localisé sur l'Ilot Prince Pierre, et l'ajustement du programme d'équipement des locaux, notamment concernant les filières hôtelières et industrielles ;

- les études liées au relogement du Collège Charles III dans un bâtiment à édifier sur une partie des terrains délaissés par la SNCF.

* L'enseignement supérieur se développera selon plusieurs axes :

- la poursuite de la mise en place des procédures relatives à l'adhésion de la Principauté au réseau ENIC (European Network of Information Centres) qui permet une meilleure lisibilité internationale des diplômes mis en place à Monaco, ainsi qu'une expertise sur la valeur des diplômes délivrés à l'étranger ;

- la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'orientation, de suivi des étudiants et d'accompagnement des jeunes diplômés dans la recherche d'un emploi en Principauté ; dans cet objectif, sera poursuivie la politique des protocoles d'accord, sur le modèle réalisé avec la Compagnie

Monégasque de Banque, Monaco Telecom ou l'Ordre des Experts Comptables.

2 - Jeunesse et périscolaire

L'activité périscolaire du mercredi mise à titre d'essai en mai 2009 sera poursuivie avec l'ouverture d'un service de cantine et de garderie les mercredis de l'année scolaire et destinée aux enfants dont les deux parents travaillent. Dans cette perspective, les enfants des classes maternelles sont accueillis dans une école de la Principauté dès la fin des classes jusqu'à 18h30, tandis que le Centre de Loisirs accueillera les élèves de cycle élémentaire pour le repas et des activités récréatives. Bien entendu, les transports entre l'école et le site de garderie sont assurés.

*

* *

L'année 2010 sera également marquée par la poursuite des efforts entrepris en matière de modernisation de l'Etat, notamment en matière de formation des cadres dans les domaines du management et de la communication.

En liaison avec le Conseil National devrait pouvoir être mis au point le projet de nouveau statut de la Fonction Publique.

Des efforts seront aussi entrepris pour accélérer la simplification des procédures administratives. Des moyens humains supplémentaires seront par conséquent affectés à cette mission, notamment au travers du développement de nouvelles exploitations informatiques.

Par ailleurs, un « guichet unique » des pièces administratives sera créé à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique afin de simplifier les démarches accomplies par les fonctionnaires et agents de l'Etat en concentrant en un seul lieu le dépôt de l'ensemble des documents touchant à leur vie administrative.

L'année 2010 marquera aussi l'instauration de « titres restaurant » au sein de la Fonction Publique, ce qui constitue un nouvel avantage pour les personnels concernés et une contribution supplémentaire de l'Etat pour le commerce local.

Sur le plan du renforcement du rayonnement international de la Principauté dans le domaine du développement durable, l'année 2010 sera celle de la participation à l'Exposition Universelle de Shanghai 2010 qui, du 1^{er} mai au 31 octobre, accueillera 200 pays et plusieurs dizaines de millions de visiteurs autour

du thème « Meilleure ville, meilleure vie ». En effet, la ville fait face aujourd'hui à toutes sortes de défis (mobilité, lutte contre les pollutions, manque d'espace, économies d'énergie, préservation de l'environnement...). L'Exposition cherchera à apporter des solutions harmonieuses à l'environnement urbain du futur. Cette exposition représente une excellente plate-forme pour permettre à la Principauté de se présenter comme un pays innovant et soucieux de son urbanisme et de son environnement. Elle y aménagera un pavillon qui, outre la promotion et les opérations de relations publiques qu'il permettra de réaliser, présentera les actions menées par Monaco en rapport avec le thème de l'Exposition, ainsi qu'une Exposition historique.

Enfin, l'année 2010 sera marquée par le lancement d'une campagne de communication nationale et internationale destinée à corriger l'image injustement tronquée qui est véhiculée sur la Principauté de Monaco.

Telles sont les grandes lignes du Budget 2010, qui s'inscrit dans la continuité des orientations définies par S.A.S. le Prince Souverain.

3. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2010

Les principales caractéristiques du projet de budget primitif de l'exercice 2010 sont les suivantes :

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 802.197.500 €, est en baisse (- 4,3 %, soit - 35,6 M€ par rapport à 2009). Ceci s'explique essentiellement par les contributions fiscales, qui affichent une diminution de 4,8 % avec notamment une baisse de 45,9 M€ des recettes issues des transactions commerciales (T.V.A.).

Cette évolution négative n'est que partiellement relativisée par une baisse du total des dépenses (- 1,3 %) qui atteint 904.968.200 €. Le déficit s'élève ainsi à 102.770.700 €, en hausse de près de 24 M€ par comparaison à celui du budget primitif 2009.

Cette baisse importante des recettes reflète le contexte économique et financier actuel. Ainsi, le Gouvernement s'est efforcé de contenir les dépenses de l'Etat dans un périmètre raisonnable, tout en se donnant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

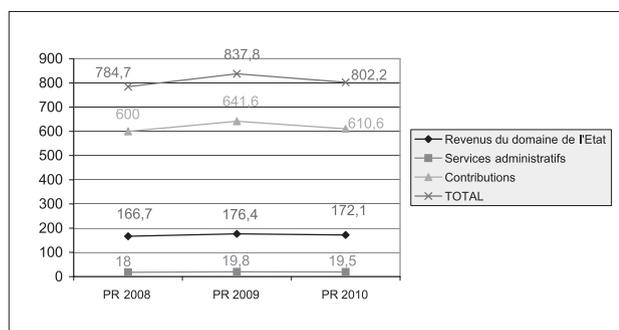
Synthétiquement, le Budget de l'exercice 2010 se présente comme suit :

| | BUDGET PRIMITIF 2009 | BUDGET PRIMITIF 2010 | BP10/ BR09/ % |
|------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| * RECETTES | 837 764 900 € | 802 197 500 € | -4,3% |
| * DEPENSES | | | |
| Section 1 - Dépenses de souveraineté | 40 360 800 € | 38 553 800 € | -4,5% |
| Section 2 - Assemblées et corps constit. | 4 737 000 € | 5 136 100 € | 8,4% |
| Section 3 - Moyens des services | 221 770 800 € | 228 924 900 € | 3,2% |
| Section 4 - Dépenses communes | 125 862 800 € | 136 640 500 € | 8,6% |
| Section 5 - Services publics | 28 636 000 € | 30 707 000 € | 7,2% |
| Section 6 - Interventions publiques | 203 988 800 € | 216 723 900 € | 6,2% |
| Section 7 - Equipement et investissement | 291 191 200 € | 248 282 000 € | -14,7% |
| TOTAL DES DEPENSES | 916 547 400 € | 904 968 200 € | -1,3% |
| EXCEDENT DE DEPENSES | 78 782 500 € | 102 770 700 € | 30,4% |

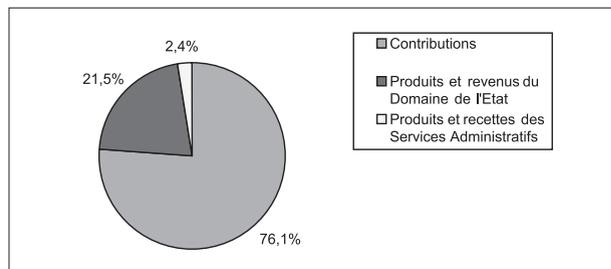
I - RECETTES

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 802.197.500 €, est en baisse (- 4,3 %, soit - 35,6 M€ par rapport à 2009). Celle-ci s'explique par la baisse des trois catégories de recettes de l'Etat, et plus particulièrement des contributions fiscales, qui affichent une diminution de 4,8 %.

Evolution par type de recettes 2008-2010 (en M€) :



Part relative des recettes 2010 par chapitre :



I.A - Les contributions (610,6 M€)

Les contributions procurent l'essentiel des ressources de l'Etat, soit 76,1 % contre 76,6 % pour l'exercice 2009.

En diminution globale de 4,8 %, les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

I.A1 - Les droits de douane

Ces recettes affichent une hausse anticipée de 5,2 %, soit + 1,4 M€. Les recettes qui seront versées au titre du forfait douanier par la France à la Principauté en 2010 sont fonction du résultat français douanier 2009, qui sera connu au printemps 2010, et du solde du forfait 2009, reflétant les chiffres français 2008.

I.A2 - Les droits sur transactions juridiques

Leur croissance (+ 12,7 %), soit + 13,5 M€, retrace d'une part la hausse des revenus des droits de mutation (+ 5 M€), en raison de l'augmentation anticipée des mutations à titre onéreux d'immeubles (+ 3 M€) et des donations et successions (+ 2 M€).

Parallèlement, la hausse des droits sur les autres actes civils et administratifs (+ 5 M€) s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes issues des droits de transcription (+ 2 M€) et des recettes diverses (+ 3 M€).

Enfin, est constatée l'augmentation des versements relatifs à la fiscalité de l'épargne (+ 1,5 M€), qui représentent la part de 25 % sur les encaissements de 2009, conservée par la Principauté, alors que 3/4 de la somme est reversée aux pays d'origine.

I.A3 - Les taxes sur les transactions commerciales

Correspondant aux recettes de T.V.A., elles diminuent de 10,7 %, soit - 45,9 M€. Elles sont la part principale des ressources de l'Etat, puisque pour cet exercice, elles représentent à elles seules 47,8 % de ces dernières. Elles sont formées, pour un pourcentage qui s'établit à 73 % pour cet exercice,

des encaissements purement monégasques, ainsi que, pour le complément, des versements effectués par la France au titre du compte de partage.

Les recettes issues des encaissements nets monégasques sont en baisse de 55 M€, se rapprochant ainsi des prévisions rectifiées 2009 ; les recettes au titre du compte de partage sont attendues en légère progression.

I.B - Les produits et revenus du domaine de l'Etat (172,1 M€)

D'un montant global de 172,1 M€, les recettes de ce chapitre sont en diminution de 2,5 % du fait de mouvements dans les domaines suivants :

I.B1 - Domaine immobilier

- Domaine immobilier au sens strict : - 4,1 M€, soit - 7,8 %, en raison de l'impact du Contrat Habitation Capitalisation (C.H.C.). En effet, les bénéficiaires du C.H.C. ne paieront plus de loyers à l'Administration des Domaines puisqu'ils ne seront plus locataires de leurs logements, ce qui engendre une baisse des recettes. Si on ne tient pas compte de l'impact du C.H.C., les recettes du secteur habitation à Monaco sont en augmentation de 6,4 %.

Quant aux montants versés par les bénéficiaires de C.H.C., ils figurent dans un C.S.T., s'agissant d'un encaissement provisoire (cf. III – C.S.T.).

- Parkings Publics : + 1 M€, soit + 4,1 % en raison de la fréquentation accrue de l'ensemble des parkings et de la hausse des tarifs.

I.B2 - Monopoles

- Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 5,8 %. Les principales évolutions concernent :

* Régie des Tabacs : - 3,1 % (soit - 0,5 M€), en raison de la baisse attendue des ventes, relativisée par une hausse des tarifs ;

* Postes et Télégraphes : + 14,3 % (soit + 1,8 M€) en raison essentiellement de la hausse des encaissements provenant du remboursement des dépenses du compte de partage, en ligne avec l'augmentation des dépenses de même nature ;

* Office des Emissions de Timbres-Poste : - 6,7 % (soit - 0,2 M€). La philatélie « grand public » évolue depuis quelques années dans un contexte peu favorable. La proposition 2010 tient compte de ces paramètres, dont les effets négatifs ne peuvent être compensés en totalité par des éléments positifs tels que : l'évolution intéressante des recettes perçues par le biais de la

boutique de vente en ligne du site Web, et la présence accrue de l'Office à des manifestations philatéliques internationales, soutenue par un effort important fait en matière de communication ;

* Eaux-extension du réseau : + 25 % (soit + 1 M€). Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

- Monopoles concédés : - 19,8 % avec notamment :

* Société des Bains de Mer : - 35,3 % (soit - 9,5 M€). Le montant de la contribution est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel du secteur Jeux de la Société des Bains de Mer pour l'exercice 2009/2010. Celui-ci s'établit à 173,7 M€ contre 268,5 M€ en 2008/2009, avec un taux de redevance de 10 % ;

* Monaco Telecom : - 17,9 % (soit - 0,9 M€). La redevance due par la société Monaco Telecom à l'Etat est calculée en fonction de la redevance de référence à laquelle est appliqué le taux de progression de la marge brute du service de base, tel que défini dans le cahier des charges ;

* Société d'Exploitation des Ports de Monaco : + 10,6 % (soit + 1,1 M€). Cet article correspond à la concession de l'exploitation des ports par la Société d'Exploitation des Ports depuis le 1^{er} janvier 2006. Le montant représente la redevance versée à l'Etat par la société, qui bénéficie principalement des recettes de droits de stationnement. Une hausse de 10,6 % des revenus est envisagée, portant l'inscription à 10,95 M€.

I.B3 - Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 22,2 M€, croissent de 36,6 %, en raison :

- d'une part, des dividendes des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer, estimés globalement à 3,4 M€ et des dividendes de Monaco Telecom, estimés à 13 M€. Le budget prévisionnel est envisagé sur la base de la moyenne des résultats des cinq dernières années afin de lisser les années atypiques ;

- d'autre part, de la prise en compte cette année des intérêts issus de la mise en place du Contrat Habitation-Capitalisation pour 3,8 M€.

I.C - Les produits et recettes des services administratifs

Peu significatifs en part relative du total des recettes, ils affichent une légère baisse de 1,1 % avec les principales évolutions suivantes :

* Direction de l'Expansion Economique : - 401 K€, soit - 14,2 %. Cet article regroupe les recettes internes de la Direction de l'Expansion Economique (brevets nationaux, marques et produits des nantissements) et celles provenant des dépôts de brevets européens. Ces dernières étaient en constante augmentation depuis 2002 et ont stagné lors du premier trimestre 2009. Si la tendance à l'augmentation des dépôts européens est maintenue (+ 3 %), on assiste pour la première fois à une baisse des brevets européens délivrés, eu égard à la nouvelle politique de l'Office Européen des Brevets (O.E.B.), plus exigeante sur la qualité des brevets ;

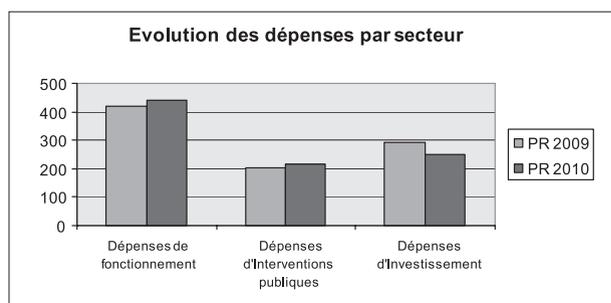
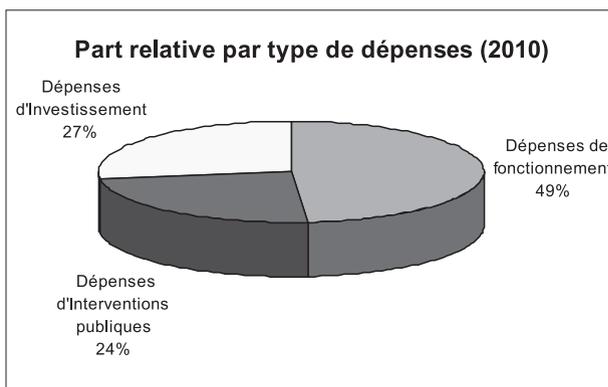
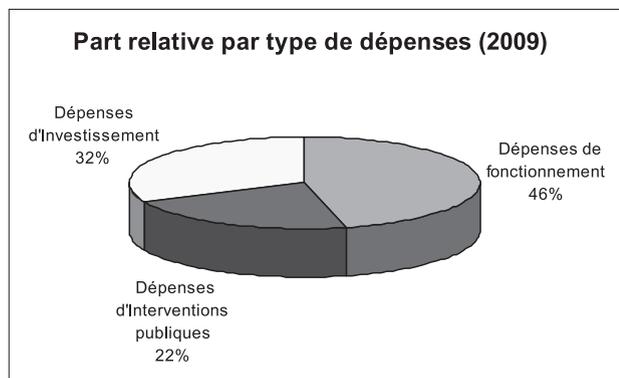
* vente de carburant de l'héliport : - 350 K€, soit - 21,2 % eu égard à la baisse du trafic ;

* Stade Louis II : + 175 K€, soit + 4,1 %, en raison notamment de la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking et des locations de bureaux.

II - DEPENSES

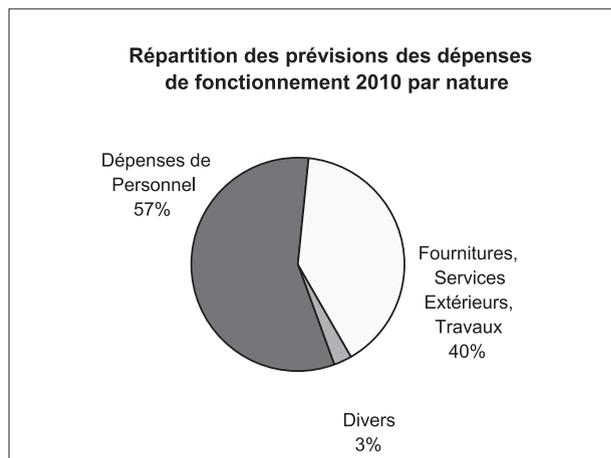
Le montant des prévisions de dépenses atteint 905 M€ pour l'exercice 2010, soit 11,6 M€ de moins qu'en 2009.

La part relative par type de dépenses évolue comme suit :



II.A - Dépenses de fonctionnement (440 M€)

Elles progressent de 4,4 % entre 2009 et 2010, soit + 18,6 M€. Elles se répartissent comme suit :



II.A1 - Les dépenses de personnel

Elles sont en hausse de 13,2 M€, expliquée notamment par :

* + 6,6 M€ de traitements, reflétant, outre les augmentations générales, les avancements normaux ou exceptionnels, 43,5 postes supplémentaires depuis le budget primitif 2009, ainsi que la création programmée

en 2010 de 5 postes nouveaux dont 2 au S.I.C.C.F.I.N. qui poursuit son renforcement ;

* + 6 M€ de charges sociales, s'expliquant par le poids croissant des retraites et surtout par la mise en œuvre des « tickets restaurant » au bénéfice des fonctionnaires et agents de l'Etat.

II.A2 - Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses progressent de 3,7 M€ sur l'exercice 2010, reflétant les dépenses liées à l'augmentation du parc domanial, la mise en place progressive de nouvelles liaisons Interlan sur le réseau téléphonique, la hausse des coûts de fonctionnement des ambassades liée au renforcement des postes diplomatiques. On observe également dans cette catégorie de dépenses l'acquisition de nouveaux véhicules de sécurité ainsi que la poursuite de la réfection du Centre Commercial de Fontvieille.

II.A3 - Les dépenses de services commerciaux et publics concédés

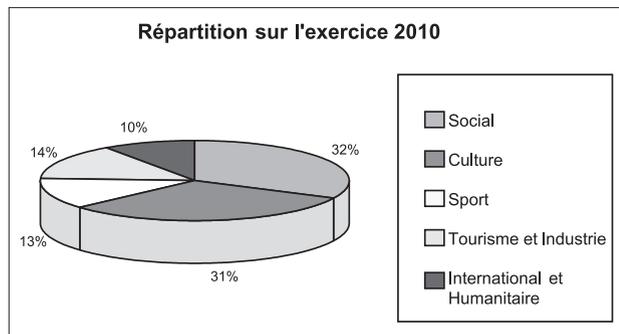
Leur hausse de 4,1 M€ s'explique essentiellement par l'évolution positive des crédits dédiés à :

* la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 1 M€), reflétant la poursuite des efforts opérés pour favoriser les transports en commun (prise en charge du montant compensateur suite à la modification des tarifs, pérennisation des services complémentaires (bateau-bus, bus de nuit...) ;

* l'usine d'incinération (+ 10,8 %) du fait de l'augmentation à la fois du coût de l'incinération et des collectes, ainsi que de la collecte sélective des emballages ménagers.

II.B - Dépenses d'interventions publiques (217 M€)

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 12,7 M€, soit + 6,2 %. Les variations les plus significatives concernent :



II.B1 - Commune

La réévaluation de la dotation accordée à la Mairie, arrêtée à 37 M€ soit une progression de 5,5 %, a été établie sur la base de l'évolution budgétaire des moyens et dépenses communes des services de l'Etat, conformément aux modalités prévues par les textes.

II.B2 - Le domaine social

- La subvention accordée à l'Office de Protection Sociale croît de façon conséquente (+ 2,7 M€, soit + 19 % après + 22,4 % au précédent budget primitif), la montée en puissance de la prestation d'autonomie au bénéfice des personnes âgées se poursuivant ;

- Parallèlement, il est à noter une baisse des subventions de fonctionnement destinées au C.H.P.G. et, dans une moindre mesure, à la Résidence du Cap Fleuri, du fait d'une évaluation des déficits d'exploitation revue à la baisse, grâce notamment à l'anticipation d'une évolution tarifaire favorable. En revanche, la subvention d'équipement du C.H.P.G. progresse de 8,2 % ;

L'exercice 2010 voit la mise en route de la résidence « A Qietüdine », et les préparatifs d'ouverture du centre de gérontologie Rainier III.

- La majoration des crédits alloués à la Croix-Rouge Monégasque (+ 24 %) compte tenu de l'incidence de la refonte des grilles salariales ;

- Un renforcement des mesures de soutien à l'emploi au regard du contexte économique (+ 800 K€) ;

- L'inscription d'une dotation d'1 M€ pour les logements d'actifs (droits de réservation sur les opérations de promotion immobilière sociale) ;

- Une baisse de l'Aide Nationale au Logement de 3,6 %. Malgré la livraison d'un nombre important de logements domaniaux, cette diminution reste limitée car un certain nombre de locataires domaniaux demeurent bénéficiaires de l'A.N.L.

II.B3 - Le domaine culturel et éducatif

- La préparation par le Nouveau Musée National de Monaco de l'ouverture de la Villa Paloma en 2010 (+ 15,8 %) ainsi que la poursuite du développement des missions désormais dévolues au Centre Scientifique de Monaco (+ 17 %) ;

- Les coûts liés à l'organisation du centenaire du Musée Océanographique ainsi qu'aux travaux d'aménagement du bâtiment (4 M€) ;

- La préparation en vue de la participation de la Principauté au Chelsea Flower Show en 2011 ;

- On constate par ailleurs et d'une façon générale, l'évolution contenue de la quasi-totalité des autres subventions allouées aux entités ou établissements culturels ;

- L'intervention de l'Etat pour l'organisation de congrès, en hausse de 15,7 % et ce, afin d'inciter les sociétés à venir créer des événements professionnels en Principauté.

II.B4 - Le domaine international et humanitaire

C'est le domaine qui progresse le plus cette année en valeur relative (+ 23,1 %) du fait de :

- La poursuite de la mise en œuvre d'une politique d'Aide Publique au Développement soutenue, selon un taux de progression retenu de 25 % par an jusqu'à l'horizon 2015 ;

- Le solde du budget alloué à l'exposition universelle de Shanghai (2,5 M€) soit 8,5 M€ au total consacré à cet événement.

II.B5 - Le domaine sportif

Pour l'exercice 2010, on peut relever :

- Le recul global des crédits alloués dans ce domaine du fait de la constance des subventions ou de leur baisse, à l'instar de celle allouée au Comité Olympique ;

- Parallèlement, on observe la majoration de 34,3 % du montant de l'aide de l'Etat à l'organisation des épreuves sportives automobiles organisées par l'Automobile Club de Monaco, et notamment du Grand Prix Automobile, au regard de la baisse des recettes constatées en 2009. Cette forte augmentation a été compensée par l'absence des crédits alloués au Grand Départ du Tour de France inscrits en 2009.

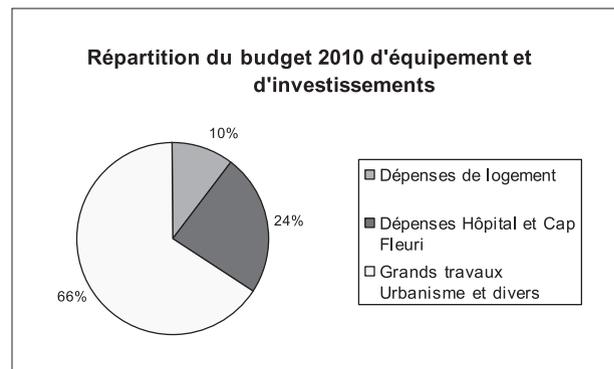
II.B6 - Le domaine économique

La principale majoration concerne la mise en œuvre d'une campagne de communication institutionnelle de grande envergure pour laquelle l'Etat a inscrit une dotation budgétaire de 5 M€.

On observe également la majoration des aides aux industries consécutivement à la revalorisation de la prime industrielle afin de soutenir les entreprises particulièrement touchées par la crise internationale. Dans ce chapitre de dépenses figure également la subvention de fonctionnement du Grimaldi Forum, qui progresse de 12,8 % en raison de la baisse des recettes commerciales.

II.C - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 248.282.000 € et sont en baisse (- 14,7 %) par rapport au budget primitif 2009.



Les mouvements les plus significatifs concernent, dans l'ordre des chapitres comptables du budget (cf. loi de budget) :

II.C1 - Les grands travaux d'urbanisme : + 2 M€

Ce chapitre est porté globalement de 56 à 58 M€, en raison principalement de trois inscriptions à la hausse, à savoir les opérations liées au tunnel descendant (+ 8 M€), à l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. – îlot Rainier III (+ 10 M€) et îlot Prince Pierre (+ 4 M€). Parallèlement, ces hausses ont été limitées par l'absence ou la diminution d'inscription de certaines opérations telles que l'acquisition de rames de trains T.E.R., pour laquelle 8 M€ avaient été inscrits en 2009 ou l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers (- 6,3 M€).

II.C2 - L'équipement portuaire : - 17 M€

Ce fort recul provient principalement de la diminution sensible des crédits alloués au projet d'urbanisation en mer (- 9 M€) et de la superstructure des digues Nord et Sud (- 4,6 M€). Par ailleurs, dans le cadre des importants chantiers portuaires, les montants les plus significatifs concernent :

- les travaux d'aménagement de la superstructure de la digue flottante (4 M€) ;

- les travaux préparatoires en vue de la construction d'un ouvrage à usage d'activités économiques sur le terre-plein de la digue (3 M€) ;

- les réparations des ouvrages existants du bassin Hercule (2 M€).

II.C3 - L'équipement sanitaire et social : - 11,8 M€

En matière d'équipement sanitaire et social, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse relative aux opérations achevées ou en cours d'achèvement de l'école primaire du Parc et de la crèche de l'Olivier (- 3 M€), de la Résidence « A Qietüdine » (- 10 M€), Industria-Minerve (- 4,3 M€) et du Centre de Gérontologie-Clinique Rainier III (- 7 M€). Cette baisse est en partie compensée par la majoration de 4,5 M€ des crédits de l'opération Testimonio, de l'extension de la crèche de Monte-Carlo (1,3 M€) et des crédits d'acquisition de terrains et immeubles (+ 8 M€).

II.C4 - L'équipement culturel et sportif : - 0,8 M€

Cette quasi-stabilité retrace l'augmentation des dépenses relatives à la construction du nouveau Yacht Club (+ 4 M€) compensée par le recul des sommes allouées aux projets de rénovation des sites du Nouveau Musée National à la Villa Paloma (- 3,6 M€) et de l'Institut de Paléontologie Humaine (- 1,4 M€).

II.C5 - L'équipement administratif : - 12,6 M€

Les deux principales minorations concernent l'aménagement de l'immeuble « les Abeilles » (- 2 M€), et l'extension de la Caserne des Pompiers (- 8,5 M€).

II.C6 - Les investissements immobiliers

Cette inscription, qui représente un crédit provisionnel pour permettre à l'Etat de se porter acquéreur dans le cadre d'opérations immobilières, est semblable à celle de l'an passé.

III - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme les prêts, avances... font apparaître un solde créditeur prévisionnel de 39.637.700 €, soit 88.536.200 € de recettes et 48.898.500 € de dépenses, en forte augmentation du fait de l'impact du Contrat Habitation Capitalisation (42 M€).

Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

| | |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| - Excédent de dépenses du budget 2010 : | - 102.770.700 € |
| - Excédent de recettes des C.S.T. : | + 39.637.700 € |
| - Total : | - 63.133.000 € |

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur. Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Alexandre BORDERO, Rapporteur du projet de Budget Primitif 2010.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion de l'analyse du projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2009, le Gouvernement avait souhaité rester confiant dans la capacité de résistance de l'économie monégasque et la Commission des Finances et de l'Economie Nationale n'avait pas manqué de s'inquiéter de la pertinence des hypothèses de progression des recettes, qui avaient été retenues pour cet exercice.

Les faits devaient confirmer les craintes du Conseil National. En effet, selon les derniers chiffres portés à notre connaissance par le Gouvernement, au 31 octobre 2009, les recettes de l'Etat accusent un retard de 20,6 % sur celles réellement encaissées à la même période en 2008, ce qui représente une différence de 160 M€. Toutes les recettes directement liées à l'activité économique de la Principauté sont en recul, illustrant clairement combien la Principauté, elle aussi, a été touchée par la crise.

Ainsi, après plusieurs années de croissance exceptionnelle qui ont vu les recettes de l'Etat progresser de 6 % à 16 % par an, il apparaît que les effets de la récession sur l'année 2009 devraient ramener ces recettes au niveau de l'année 2006.

Certes, la Commission relève qu'à Monaco, la prévision économique est un exercice presque impossible, en l'absence de séries statistiques suffisamment longues et précises. En effet, si des chiffres détaillés sont accessibles s'agissant de la société monégasque, de sa population, de ses services publics ou de son économie, il est beaucoup plus délicat de se risquer à des calculs de probabilités de croissance.

La plupart du temps, nos données économiques proviennent d'un constat réalisé par les entreprises monégasques au moment de la tenue des bilans et de l'Etat lui-même qui, mois après mois, est en mesure de faire le constat des différentes sources de prélèvements obligatoires.

Votre Rapporteur ne s'étendra donc pas sur les regrets déjà exprimés dans le rapport de la Commission sur le Budget Rectificatif 2009, s'agissant du manque d'anticipation du Gouvernement vis-à-vis des effets de la crise financière internationale.

Le temps n'est pas à la polémique car en 2010, pour éviter que ne se développent tout à la fois une crise sociale et une crise de confiance, il sera souhaitable, comme le rappelait le Prince Souverain à l'occasion de la Fête Nationale, – je cite – : « que les projets en cours fédèrent les énergies de tous les acteurs institutionnels et économiques de la Principauté. C'est dans un esprit d'union, que tous ensemble nous relèverons ainsi les défis de l'avenir ».

A ce titre, l'actualité internationale est sans cesse là pour nous rappeler les menaces qui pèsent sur les petits Etats qui, loin d'être les responsables de la crise économique, sont les premiers à subir ses conséquences. Les débats de la 4^{ème} Conférence des Présidents de Parlement des petits Etats d'Europe, qui s'est tenue les 23 et 24 novembre derniers à Chypre, ont ainsi démontré que tous les petits Etats ont été lourdement touchés par une crise économique qui laissera des traces.

De même, l'exemple récent de Dubaï illustre les risques du recours à l'endettement d'un Etat ou de sociétés d'Etat. A terme, c'est la confiance même des investisseurs envers les petits Etats, que ce soit sur la pérennité de leur « cadre réglementaire » particulier ou sur la sécurité de leurs investissements, qu'il s'agira de rétablir.

Lors des séances privées, le Gouvernement a reconnu, – je cite – : « un optimisme, qui reste néanmoins prudent, » dans ses hypothèses de construction de ce Budget Primitif pour l'année 2010.

Premier constat, que l'on peut qualifier de macroéconomique, la Principauté de Monaco bénéficie d'un avantage certain de par son positionnement au sein de la zone euro. Ainsi, le Fonds Monétaire International (F.M.I.), dans son rapport d'octobre 2009 sur les perspectives économiques mondiales, souligne que cette zone devrait sortir de la récession au second semestre 2009, et la reprise devrait gagner en vigueur durant 2010, tandis que l'inflation devrait rester faible. Le retournement est d'autant plus manifeste en glissement annuel au quatrième trimestre : la contraction de 2,5 % en 2009 cède le pas à une croissance de 0,9 % en 2010, chiffre sur lequel s'accorde notamment l'O.C.D.E..

Toutefois, le retour de la croissance s'accompagnerait dans les pays de cette zone d'un taux de chômage durablement élevé et de déficits et dettes publics importants.

Au contraire, la situation économique de la Principauté de Monaco révèle des différences majeures.

D'abord en ce qui concerne l'emploi, notons qu'à Monaco, le nombre d'heures travaillées a été relativement stable sur l'année 2009. Ensuite, même si le Budget Primitif pour 2010 présente un déficit prévisionnel qui augmente de plus de 30 %, par rapport au Budget Primitif 2009, l'expérience a presque toujours démontré qu'à la clôture des comptes publics, le déficit constaté est très inférieur au déficit prévu, notamment grâce aux ajustements de dépenses, soit à la baisse, soit du fait des reports de crédits, en matière d'équipements et d'investissements.

Enfin, la principale différence, qui fait l'originalité économique et budgétaire de Monaco, est l'absence de dette publique provenant du particularisme des finances publiques monégasques fondées sur un budget adossé à un fonds de réserve qui, depuis 1968, est devenu comme l'écrit de S.E. M. Georges GRINDA dans son célèbre ouvrage sur les Institutions de Monaco, – je cite – « une entité comptable autonome », disposant d'un patrimoine qui lui permet de répondre pleinement à sa fonction de « bas de laine de l'Etat », selon l'expression consacrée par la Commission Supérieure des Comptes.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale n'avait d'ailleurs pas manqué d'inciter vivement le Gouvernement, dans son rapport sur le Budget Rectificatif de 2009, à engager une vaste réflexion sur les modalités d'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel, qui devraient être plus transparentes et plus conformes à l'orthodoxie budgétaire et s'inscrire dans le respect de la Constitution et des textes qui en découlent. Votre Rapporteur reviendra plus loin sur les avancées obtenues depuis, s'agissant de cette demande fondamentale, car il y va, à terme, de l'indépendance de la Principauté de Monaco.

Le second constat est de nature microéconomique, puisqu'il consistera pour votre Rapporteur à faire l'analyse des grands équilibres et donc des arbitrages retenus par le Gouvernement dans sa construction du projet de Budget Primitif pour l'année 2010.

En ce qui concerne les recettes, rappelons que l'exercice 2009 devrait se clôturer par des recettes globales de l'ordre de 730 M€, soit une diminution de près de 18 %, si la tendance lourde constatée à la fin du mois d'octobre se poursuit, c'est-à-dire une diminution de près de 167 M€, par rapport au résultat de l'année 2008 dont les recettes avaient été exceptionnelles.

Nonobstant ces données, le Gouvernement table sur des recettes primitives en 2010 qui progresseraient donc de plus de 4 % sur ses propres prévisions du

Budget Rectificatif 2009 et de près de 10 % sur ce qui pourrait être le niveau des recettes à la clôture de l'exercice 2009, clôture qui interviendra le 31 mars 2010. Si la Commission et, au-delà, le Conseil National souhaitent que le Gouvernement mette en œuvre tous les efforts de créativité possibles pour atteindre ces objectifs de recettes, votre Rapporteur craint qu'elles ne soient révisées à la baisse, dès le prochain Budget Rectificatif.

Pour justifier les doutes de la Commission, il convient d'entrer dans le détail des recettes prévisionnelles.

S'agissant tout d'abord des recettes provenant du Domaine financier, celles-ci progressent de 36,6 % sur le Primitif 2009 en raison, notamment, des effets du Contrat Habitation-Capitalisation, par la prise en compte cumulée des intérêts versés par les contractants et la hausse des disponibilités bancaires provenant du paiement des apports personnels ou d'une part substantielle de paiement intégral à la signature. Cette progression doit cependant être nuancée, dans la mesure où le domaine financier ne contribue qu'à hauteur de 22,2 M€ dans les recettes de l'Etat.

Il ressort des chiffres communiqués par le Gouvernement, lors des séances privées, que le Contrat Habitation-Capitalisation est un indéniable succès, à la hauteur de ce qu'en attendait le Conseil National et les Monégasques : sur les 1.224 appartements éligibles, 259 réponses positives étaient parvenues à l'Administration des Domaines début novembre, soit près de 20 %, sachant que la loi est entrée en application au 1^{er} juillet 2009 et que le plus gros contingent de demandes a été adressé dans les premières semaines de ce mois.

En ce qui concerne le produit des monopoles concédés, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale émet en particulier les plus grandes réserves sur la contribution de la Société des Bains de Mer aux recettes de l'Etat qui, d'année en année, se réduit comme peau de chagrin. En effet, en 2010, cette redevance enregistre une chute de plus de 35 % sur le Budget Primitif 2009, en raison de la baisse cumulée des recettes et de la redevance de cette société.

Sur ce dernier point, rappelons que le cahier des charges de la concession des jeux, renouvelée par anticipation en 2003 pour une durée de vingt-cinq ans, entre la S.B.M. et le Gouvernement monégasque prévoit en son article 2 un taux normal de 17 % qui devait être réduit à 13 % pendant les huit premières années et à 15 % les huit années suivantes. En 2007, le Conseil National avait été mis devant le fait accompli

de la baisse de cette redevance à 10 %, en raison du soutien financier de la S.B.M. à l'A.S.M. qui devait, chaque année, recevoir l'approbation de la Commission des Concessions de Service Public. Cette dernière se réunira le 14 décembre prochain, c'est-à-dire au beau milieu des Séances Publiques budgétaires, alors que dès les discussions sur le Budget Rectificatif 2009, plusieurs Elus avaient réclamé que cette réunion se tienne avant les débats du Primitif.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale déplore qu'à ce jour, les membres de la Commission des Concessions de Service Public n'aient pas été rendus destinataires des documents nécessaires à la préparation de cette réunion et ce contrairement aux engagements du Gouvernement.

Sur un plan plus général, la Commission ne peut que regretter et ce, malgré le renouvellement récent de la concession de la S.M.E.G., que conformément aux préconisations du Contrôleur Général des Dépenses, dans son rapport sur l'exercice 2008, dont la conclusion pourrait être transposée à tous les monopoles concédés, – je cite – « l'augmentation constante des subventions de fonctionnement versées aux concessionnaires des services publics concédés devrait conduire à remettre à plat les rentes de situation dont bénéficient trop souvent les concessionnaires en procédant à l'échéance des contrats de concession à un large appel à la concurrence ».

De même, le Livre Blanc du Groupe de réflexion « Monaco 2029 », qui a été rendu public lundi dernier, souligne dans son Chapitre intitulé « Quelle structure économique pour Monaco ? » que quelques secteurs économiques sont dans les mains d'un seul opérateur, souvent protégé de toute concurrence extérieure.

Certes, pour certains secteurs, la taille du pays explique cette situation, même si elle contribue à diminuer la qualité de l'offre qui est pourtant un élément-clef de l'attractivité du Pays. Pour autant, il semble que pour quelques entreprises bénéficiant d'un monopole (et qui sont parfois contrôlées par l'Etat), leur apport aux recettes de l'Etat ne soit pas en adéquation avec les avantages dont elles bénéficient et surtout en ligne avec ce qui se pratique dans d'autres pays.

En ce qui concerne la T.V.A., le Budget Primitif 2010 prévoit des recettes de 383,9 M€, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'estimation primitive de 2009, et une diminution de 12 % par rapport au réalisé 2008. La T.V.A., qui constitue de loin la principale recette de l'Etat, représentant près de 48 % du total, est en fait une addition entre les encaissements monégasques et la quote-part issue du

compte de partage avec la France. Or, il apparaît sur ces dernières années une modification considérable de la ventilation entre T.V.A. monégasque et compte de partage. Ainsi, il ressort d'une analyse détaillée que la diminution de la T.V.A. issue du compte de partage avec la France est beaucoup plus prononcée que celle des encaissements monégasques.

En effet, les encaissements monégasques, de l'ordre de 285 M€, représentent 73 % du montant total de T.V.A. contre seulement 27 % pour le compte de partage. Cette érosion est constante depuis 2003, année pour laquelle les recettes de T.V.A. issues du compte de partage représentaient 38,5 % des recettes totales de T.V.A..

La Commission souligne que ce changement structurel expose de plus en plus les recettes de l'Etat à la seule vigueur de l'économie monégasque.

L'impact du secteur immobilier sur les recettes budgétaires s'appréhende au niveau des droits de mutation, mais aussi de la T.V.A. pour un total d'environ 100 M€ en 2008 (hors construction), soit près de 15 % des recettes totales. La Commission estime que ce secteur risque d'être moins porteur que par le passé, car les changements intervenus à la suite du G-20 risquent, au moins pour une période, de rendre les investisseurs plus attentistes. Par ailleurs, la densité de l'urbanisation monégasque rend la réalisation de nouvelles opérations immobilières privées de plus en plus complexe, ralentissant ainsi la livraison de programmes neufs. A ce titre, la Commission se réjouit de l'annonce récente par le Prince Souverain de relancer les études sur la faisabilité d'une extension en mer de 5 hectares, sur le site de Fontvieille. En ce qui concerne le secteur financier, l'impact du G-20 et du *scudo fiscale* italien sur les dépôts est encore difficile à estimer, mais la rentabilité des établissements financiers sera sans aucun doute en baisse, cette année. Or, ceux-ci ont contribué à l'I.S.B. à hauteur de 33 % en 2008.

La chute des recettes budgétaires en 2009 ne peut s'expliquer que par la seule crise économique. Il semble très probable qu'une partie importante de cette baisse soit due à des facteurs structurels.

Votre Rapporteur tient à souligner que c'est justement sur les facteurs structurels que s'est penché le Groupe de Réflexion Monaco 2029. Bien que l'objectif principal du groupe ait été d'identifier les vecteurs de croissance pour Monaco, à moyen et long terme, et non pas d'accroître les recettes à court terme, certaines des conclusions du Livre Blanc pourraient être utiles pour pallier la brusque chute de recettes à laquelle le pays est confronté.

Parmi les 50 projets du Livre Blanc, en premier lieu, la création d'un Business Center d'un nouveau type pourrait se manifester par l'édification d'un « immeuble intelligent » – centre de ressources capables de catalyser les projets à forte valeur ajoutée – susceptible d'offrir aux entités publiques ou privées un ensemble de moyens facilitant leur développement. Ce *Business Center* pourrait aussi accueillir une pépinière d'entreprises destinée à favoriser l'esprit entrepreneurial des jeunes Monégasques et résidents en mettant à leur disposition des services partagés, de façon à permettre une mutualisation des charges, et pourrait trouver sa place sur les délaissés S.N.C.F. dans la zone de l'Ilot Charles III.

En second lieu, constatant que la population salariée de Monaco est composée d'environ 7.700 résidents et 38.000 pendulaires, les membres de Monaco 2029 se sont inquiétés de voir ainsi la masse salariale distribuée par les entreprises et l'Etat monégasques sortir pour l'essentiel du territoire pour être dépensée dans les régions économiques voisines. Ils ont donc suggéré, afin d'inciter tous les actifs de Monaco à consommer sur place, la création d'une carte-privilège nationale qui leur serait distribuée gratuitement et leur donnant droit à des avantages attractifs sur tous leurs achats réalisés à Monaco. Une carte de crédit pourrait être adossée à ce système qui permettrait de faciliter encore plus la consommation à Monaco. La Principauté de Monaco serait le premier pays à faire bénéficier tous ses salariés et résidents d'un avantage de ce type.

Enfin, et préalablement au choix des secteurs destinés à développer les recettes de l'Etat, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale considère qu'il serait souhaitable d'inscrire au rang des priorités législatives du Gouvernement un certain nombre de textes qui pourraient notamment porter sur la protection des logiciels, la dématérialisation des factures, les télécommunications ou la fiducie, afin de créer le socle juridique indispensable pour attirer des entrepreneurs en Principauté.

Sur ce dernier point, la Commission s'interroge plus généralement sur le respect des délais par le Gouvernement, s'agissant par exemple du projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électroniques, dont une version consolidée a été transmise le 14 mai 2009, avant d'approuver un rapport et ce dans un esprit d'optimisation du travail législatif. Votre Rapporteur regrette n'avoir reçu à ce jour aucune réponse de la part du Gouvernement.

Enfin, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que soit poursuivi le processus de modernisation de l'Administration. A ce titre, le Livre

Blanc de Monaco 2029, souligne, – je cite – que « cette réforme doit avoir pour ambition d’instaurer une véritable culture de la performance au sein de l’Administration, dans laquelle la méritocratie serait plus présente et les acteurs les plus performants mieux récompensés. (...) Il faudrait notamment se doter d’un système impartial et performant d’évaluation de la qualité du travail des fonctionnaires, qui devrait être la base sur laquelle serait fondée l’évolution des carrières ».

En outre – et je cite toujours – « le pays doit revoir son « processus de décision administrative ». La mise en œuvre des décisions, souvent considérée comme trop longue, doit faire l’objet d’une plus grande décentralisation.

Bien évidemment, sous la Haute Autorité de S.A.S. le Prince Souverain, les décisions les plus importantes, stratégiques et politiques, doivent être prises au niveau des Membres du Gouvernement et de leurs Départements. Mais davantage de responsabilités devraient être déléguées au niveau des Services de l’Etat qui, bien souvent, ne jouent qu’un rôle d’intermédiaire, sans responsabilité réelle, entre l’administré et le Département.

Cette meilleure délégation des responsabilités, en plus de permettre des délais de décision plus rapides, comme le souhaitent les administrés et les acteurs économiques, présente également l’avantage d’accroître la motivation des fonctionnaires ».

De telles évolutions devraient permettre de renforcer l’attractivité du territoire vis-à-vis de riches résidents, particulièrement exigeants et qui sont aussi l’avenir de la Principauté.

Enfin, la Commission, tout en se félicitant que le Gouvernement ait entrepris depuis deux ans la modernisation de son Administration, plaide pour une amélioration du dispositif administratif d’accueil des investisseurs ou des résidents, ainsi que de celui à leur disposition dans certaines infrastructures contrôlées par des sociétés concessionnaires, l’un comme l’autre n’étant pas forcément en adéquation avec le haut niveau de service attendu.

Votre Rapporteur considère donc qu’il devrait être possible, dans un petit pays comme Monaco, de faire du « sur mesure » en commençant par la formation des fonctionnaires ou des personnels des sociétés concessionnaires.

En ce qui concerne les dépenses, la Commission s’alarme de la progression conjuguée des dépenses de fonctionnement et d’interventions publiques, qui s’établit respectivement à 4,4 % et 6,2 %.

Tout d’abord, s’agissant des dépenses de fonctionnement, la Commission estime que le temps est venu que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour contenir leur progression. En effet, le gel dit intelligent, préconisé par le Ministre d’Etat, a souffert ces dernières années d’exceptions notables dues notamment à la création du Département des Relations Extérieures. Votre Rapporteur suggère que le Gouvernement se fixe comme objectif une stabilisation des effectifs de l’Administration en utilisant pour cela la mobilité.

Suivant l’ordre de présentation budgétaire, votre Rapporteur s’est ensuite intéressé aux dépenses d’interventions publiques.

A titre liminaire, la Commission souligne leur très forte progression ces dernières années. Dans leur ensemble, ces dépenses, nous l’avons déjà dit, progressent de 6,24 % par rapport au Budget Primitif 2009, ce qui correspond à un niveau record de 216 M€ en 2010. Or, en cas d’érosion récurrente des recettes, le Gouvernement devrait en priorité réduire le niveau des interventions publiques afin de les maintenir à un ratio raisonnable pour les finances publiques. Votre Rapporteur espère que le Gouvernement saura mettre en œuvre les mesures nécessaires visant à enrayer la progression de ces dépenses plutôt que de procéder à des restrictions budgétaires sur les dépenses d’équipement et d’investissements.

En outre, la Commission n’a pas souhaité s’aventurer sur le terrain d’une démagogie simpliste qui consisterait à réclamer la généralisation de coupes franches dans les dépenses d’interventions publiques. De telles mesures seraient totalement contreproductives, car elles ne pourraient que conduire à un recul de la qualité de l’offre culturelle monégasque ou à dégrader son image internationale, domaine dans lequel la Principauté mène une politique exemplaire de coopération envers les pays les moins avancés. Pour autant, un effort de rationalisation de ces dépenses est nécessaire, notamment en contrôlant de façon plus stricte l’usage des fonds publics versés aux différents bénéficiaires et en évaluant de façon impartiale et périodique leurs résultats, afin de ne pas obérer les capacités d’investissement de la Principauté.

De façon plus détaillée, la Commission se félicite de la constance de l’effort accompli par le Gouvernement Princier, surtout en période de crise, dans le Domaine International, car il induit la poursuite de l’effort en matière de coopération internationale selon un rythme annuel de 25 %. La Commission des Finances et de l’Economie Nationale souligne qu’elle approuve cet effort sans réserve.

La Commission constate également la progression des politiques publiques dans le Domaine Humanitaire et Social et soutient la majoration de 70 % de l'aide aux travailleurs, suite aux mesures de soutien à l'emploi et donc au maintien du pouvoir d'achat des salariés de la Principauté.

Les subventions liées au Domaine Educatif et Culturel sont également en hausse en raison d'une dotation de 4 M€ octroyée au Musée Océanographique dans le cadre de son centenaire. Toutefois, il convient de noter que cette dernière subvention a un caractère exceptionnel et n'a pas vocation à financer le fonctionnement habituel du Musée.

En revanche, la Commission s'interroge sur la forte augmentation de la subvention octroyée à la Chambre de Développement Economique (+ 35 %). En effet, pour 2010, la subvention de l'Etat versée à la C.D.E. s'élèvera à 1,35 M€. Votre Rapporteur encourage vivement, d'une part, ses nouveaux dirigeants, à réfléchir à des maîtrises des dépenses et le Gouvernement, d'autre part, à évaluer le bénéfice coût/avantage des actions menées jusqu'ici par la C.D.E..

S'agissant de l'organisation des manifestations, votre Rapporteur souligne la progression considérable (+ 34,3 %) de la subvention versée à l'Automobile Club pour l'organisation du Grand Prix. Certes, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est consciente des retombées économiques et médiatiques de cette manifestation, mais elle s'alarme de la charge sans cesse croissante que représente cette épreuve pour le budget de l'Etat, soit 14 M€ en 2010.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement et d'investissements, la Commission regrette une nouvelle fois leur diminution inscrite au Budget Primitif même si, pour juger de cette politique de l'Etat, il est désormais nécessaire de prendre en compte le montant des reports de crédits et les dépenses financées directement par le Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.).

En 2010, ces dépenses sont estimées à 248 M€, soit le montant prévisionnel budgétaire le plus faible de ces cinq dernières années. Afin d'avoir une exacte appréciation de l'effort d'investissement consenti par le Gouvernement Princier, il faudrait en fait ajouter à cette somme les 78,3 M€ versés par le Fonds de Réserve Constitutionnel pour l'opération Odéon et les 20 M€ qui seront versés au titre de la Z.A.C. Saint Antoine. Ceci démontre encore une fois que l'utilisation non encadrée du Fonds de Réserve Constitutionnel par le Gouvernement prive les Elus, mais aussi le public et, notamment, les investisseurs potentiels, d'une vision

exacte de l'effort de relance engagé par la Principauté de Monaco. En effet, cet effort de relance doit être entendu comme étant le reflet à la fois des capacités économiques de notre pays, mais aussi de la volonté politique de l'Etat de faire face à la crise en investissant pour l'avenir, preuve incontestable de la confiance que tout un chacun peut placer en Monaco.

Lors des débats sur le Budget Rectificatif 2009, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale constatait que l'ajustement des dépenses d'équipement facilitée par l'utilisation des reports de crédits est de nature à fausser la lecture des documents budgétaires par les Conseillers Nationaux. En effet, leur accumulation dans le temps, surtout s'ils viennent à être dépensés en totalité dans une période budgétaire délicate, constitue une véritable « bombe à retardement » pour les finances publiques. C'est la raison pour laquelle, afin de mettre un terme à cette dérive qui s'accroît d'année en année, le Conseil National, unanime, a demandé au Gouvernement qu'un projet de loi soit déposé, au plus tard en juin 2010, afin de limiter le montant des reports de crédits à un pourcentage maximum du Budget de l'Etat ou du budget d'équipement et d'investissements.

Une réunion s'est tenue le lundi 30 novembre 2009 entre une délégation du Gouvernement conduite par le Ministre d'Etat accompagné du Président de la Commission Supérieure des Comptes et une délégation pluraliste du Conseil National conduite par son Président.

Au terme de longs débats, qui devront vraisemblablement être formalisés à l'occasion d'une prochaine réunion, un certain nombre de propositions ont été avancées par le Gouvernement, sans précision de leurs conséquences législatives ou réglementaires, et qui devront de toute façon être soumises à l'approbation de l'ensemble des Elus du Conseil National.

Le Gouvernement, tout en reconnaissant que l'accumulation des reports de crédits vient avant tout des difficultés des « Services concernés de l'Etat » à s'adapter à la loi de 2006, s'est engagé à améliorer les prévisions de dépenses dès la construction du Budget Primitif.

Afin que le Conseil National puisse suivre de façon transparente les reports de crédits, dès le prochain Budget Rectificatif, il est proposé de fournir un tableau en huit colonnes donnant des précisions sur les reports de crédits.

Le Gouvernement a proposé de faire parvenir incessamment à l'Assemblée des propositions écrites

sur les nouveaux outils destinés à permettre une meilleure lisibilité des opérations.

La deuxième partie de cette réunion mixte devait également permettre d'apporter des réponses aux demandes exprimées dans le précédent rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, s'agissant d'engager une vaste réflexion sur les modalités d'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel, qui devraient être plus transparentes et plus conformes à l'orthodoxie budgétaire.

Pour mémoire, votre Rapporteur rappelle qu'à la suite de l'opération Odéon, la violation des dispositions réglementaires relatives à l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel avait conduit les Elus de la majorité à vivement réagir au travers d'une résolution visant l'adoption de bonnes pratiques en matière de désaffectation de terrains publics de l'Etat.

Le Gouvernement semble donc disposé à modifier de façon substantielle les règles de consultation de la Commission de Placement des Fonds qui, votre Rapporteur le rappelle, donne un avis consultatif préalable au Ministre d'Etat dans le cadre des opérations d'achat ou de vente de biens meubles et l'assiste dans la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel.

A ce titre, il est proposé désormais de réunir obligatoirement la Commission de Placement des Fonds au moins deux fois par an et que, dans l'intervalle de ces réunions, la consultation écrite des membres reste la règle, sauf demande d'une réunion de la Commission par deux membres au moins et le Ministre d'Etat est obligé de la convoquer dans les quinze jours.

L'autre avancée majeure est relative au traitement des opérations relevant normalement du Budget et qui sont prises en charge par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Bien entendu, il ne s'agit à ce stade que de propositions du Gouvernement qui devront être examinées et discutées par tous les Conseillers Nationaux. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale les accueille avec prudence mais constate qu'il s'agit d'un premier pas constructif dans le sens des demandes qu'elle avait présentées à l'occasion du dernier Budget Rectificatif.

Il est donc également proposé par le Gouvernement, selon les deux cas de figure qui peuvent se présenter :

1) Soit il s'agit d'une opération programmée au plan triennal d'équipement et si le Fonds de Réserve Constitutionnel intervient, il doit être présenté en

même temps un calendrier précis de remboursement par le Budget de l'Etat.

2) Soit il s'agit d'une opération non prévue et le Fonds de Réserve Constitutionnel acquiert l'immobilisation à titre temporaire : la régularisation de l'opération doit intervenir au plus prochain budget.

En outre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale considère, conformément au vœu exprimé par le Contrôleur Général des Dépenses, qu'il est souhaitable que soit dressée une liste des actifs « non productifs » du Fonds de Réserve Constitutionnel qui ont vocation à être transférés au domaine privé de l'Etat.

Précisons que conformément à la demande formulée dans la résolution de la majorité du Conseil National, un audit a été obtenu et une délégation pluraliste du Conseil National a pu rencontrer, le vendredi 13 novembre dernier, les auditeurs mandatés par le Gouvernement, afin qu'ils puissent comparer sur la base de l'ensemble des documents en possession du Conseil National et du Gouvernement, les conditions de l'opération Odéon telles que ressortant, d'une part, de la loi de désaffectation et des écrits officiels du Gouvernement en constituant le complément et, d'autre part, du contrat signé le 31 juillet 2009.

La Commission demande qu'avant la fin des débats sur le Budget Primitif 2010, les Elus aient été rendus destinataires dans des délais raisonnables du rapport du Cabinet d'audit PRICEWATERHOUSECOOPERS.

La résolution votée le 16 octobre dernier prévoyait, enfin, que le Gouvernement devait s'engager, pour l'avenir, à observer scrupuleusement un certain nombre de « bonnes pratiques » dans les procédures de désaffectation, afin de permettre au Conseil National d'exprimer un avis éclairé sur les projets qui lui sont présentés et qu'il lui revient d'autoriser en vertu de l'article 33 de la Constitution, et de garantir que son accord ne sera pas dévoyé.

Sur ce dernier point, la Commission considère que les conditions dans lesquelles l'opération Agaves II est présentée au Conseil National ne sont pas acceptables.

En effet, le Gouvernement en liant cette opération à la future désaffectation des terrains de Testimonio II, sur lesquels les Elus ne disposent d'aucune visibilité sur le schéma d'ensemble et notamment du nombre et du positionnement des appartements domaniaux qu'il sera possible d'y réaliser, contraint les Elus à reporter leur accord sur l'opération Agaves II aux résultats du concours d'architectes lancé sur Testimonio II et qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2010.

Ce report de la décision du Conseil National est en outre justifié par le fait qu'en cas de désaccord sur la future désaffectation des terrains publics de Testimonio II, l'Etat serait contraint de racheter l'opération Agaves II, pour la somme de 450 M€ au promoteur, ce qui représente plus de la moitié des recettes du Budget de l'Etat.

Après l'expérience de la Tour Odéon, les Elus de la majorité ont donc préféré prendre leurs responsabilités en repoussant leur décision sur une opération domaniale, afin de ne pas prendre le risque d'engager plus d'un quart des liquidités du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Par ailleurs, la Commission souhaite rappeler au Gouvernement les conditions précises de l'engagement de construction de 500 logements pour les Monégasques sur la mandature 2008-2013 qui avait conditionné le vote du Budget Primitif 2009.

A ce jour, sont déjà acquis les 150 logements respectivement livrés au deuxième trimestre 2008 et troisième trimestre 2009 des tranches de la Résidence Athéna. Il semble également que le Gouvernement devrait être en mesure de livrer dans les délais, au premier trimestre 2012, la première tranche de l'opération Rainier III et au premier trimestre 2013, la deuxième tranche, soit un total d'environ 240 logements supplémentaires.

Pour en revenir aux engagements du Gouvernement quant à la construction de 500 logements domaniaux, il faut rappeler que les 100 derniers logements devaient être apportés par l'opération Agaves II, sur laquelle le Conseil National est contraint, aujourd'hui, de suspendre sa décision pour les raisons qui ont précédemment été exposées.

Il était donc entendu que si les Elus mettraient tout en œuvre pour faciliter la réalisation du programme des 500 logements domaniaux qu'ils avaient demandés, ils n'étaient en aucune façon tenus par une liste précise d'opérations et qu'il appartenait à l'Exécutif de tenir son engagement, éventuellement par des solutions alternatives.

Certes, l'opération Agaves II n'est pas définitivement compromise et la Commission s'est donné jusqu'à la fin du premier semestre 2010 pour en apprécier l'intérêt au regard de ce qui sera proposé sur l'opération Testimonio II. Pour autant, le Gouvernement doit s'engager, dès maintenant, à revenir devant les Elus, à l'expiration de ce délai, avec une alternative réalisable avant la fin de la mandature portant sur 100 logements, s'il advenait que l'opération Agaves II doive être écartée afin de préserver l'intérêt général.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se félicite que, conformément à la demande du Président du Conseil National qui avait été formulée auprès du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, le 20 mars 2009, un Arrêté Ministériel soit publié d'ici à la fin de l'année visant à la création de critères impartiaux et transparents pour l'attribution des locaux domaniaux à usage de commerces et de bureaux, ainsi que la mise en place d'une commission mixte, entre le Gouvernement et le Parlement, pour décider de ces attributions, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les logements.

En ce qui concerne le logement des Enfants du Pays, pour lequel le Gouvernement semblait finalement s'être rangé à la proposition défendue depuis l'ancienne mandature par la majorité, de créer un secteur intermédiaire dans lequel l'Etat monégasque ne devrait pas dépenser le moindre centime pour des raisons budgétaires évidentes, la proposition avec laquelle est revenu le Gouvernement à la suite de la préemption de la Villa Ida n'est pas à la hauteur du problème.

En effet, elle consisterait à céder les terrains à un promoteur privé qui s'engagerait à construire un immeuble dont les appartements ne seraient loués à des prix raisonnables aux Enfants du Pays que pendant 25 ans.

Le Conseil National ne pourra donc jamais accepter une solution au problème du logement des Enfants du Pays qui ne soit pas pérenne.

Suite à une Commission Plénière d'Etude à l'occasion de laquelle les Elus de la majorité ont exprimé leur désaccord par rapport à la solution proposée, le Ministre d'Etat s'est engagé à revenir devant l'Assemblée avec une nouvelle proposition tenant compte de leurs remarques.

Après le sujet du logement des Monégasques et des Enfants du Pays, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est aussi penchée sur la question des infrastructures qui, demain, risquent de constituer un obstacle au recrutement de salariés qualifiés ou au déplacement de visiteurs en Principauté.

En effet, la présentation du Programme Triennal d'Equipement a attiré l'attention sur deux opérations qui devraient à brève échéance aggraver la saturation des accès routiers.

Tout en se félicitant de la livraison fin 2010 du Centre de Gérontologie Clinique, la Commission est très réservée sur la situation de ce Centre qui accueillera quotidiennement 210 patients, plusieurs centaines de personnels, sans oublier les familles et les amis venus

visiter les patients, sans que des solutions de stationnement supplémentaires n'aient été prévues pour ce bâtiment situé dans l'enceinte du C.H.P.G., dont le parking est déjà saturé.

Le Conseil National n'a pourtant pas manqué à de nombreuses reprises d'alerter le Gouvernement et de l'interpeller en vain sur son manque de vision prospective. La Commission réitère donc sa demande de lancement urgent d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking supplémentaire à proximité du C.H.P.G..

S'agissant de la qualité de la vie, il est inutile de refaire ici la liste des demandes, pourtant de simple bon sens, que la Commission avait déjà dressée dans son rapport sur les Budgets Primitif et Rectificatif 2009, à propos notamment de la circulation, de la mise en place de distributeurs automatiques de tickets aux arrêts de bus et de la lutte contre les nuisances sonores.

Sur ce dernier point, l'inertie du Gouvernement, qui s'était pourtant engagé sur le changement de la réglementation relative aux nuisances sonores des chantiers, durant les Séances Publiques du Budget Primitif 2009 – engagement démenti depuis par le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme – contraindrait la majorité à prendre ses responsabilités en déposant dès l'ouverture de la prochaine session législative, une proposition de loi destinée à durcir considérablement le droit actuellement applicable en la matière aux chantiers de travaux publics.

Par ailleurs, tout en rejoignant son propos sur le développement de nouvelles recettes, votre Rapporteur encourage le Gouvernement à mettre en œuvre un cadre incitatif au développement des entreprises vertes, ainsi qu'à communiquer beaucoup plus sur les mesures d'aide en faveur des particuliers qui font le choix des énergies renouvelables pour leur véhicule ou leur logement.

S'agissant du respect de la priorité nationale, la Commission constate que depuis son rapport sur le Budget Rectificatif 2009, des progrès ont été accomplis puisque le Gouvernement a récemment accédé à la demande, longuement défendue par le Conseil National, de recruter un Chargé de Mission et un Administrateur rattachés au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, en vue d'animer et de faire fonctionner la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés. La Commission attend maintenant du Gouvernement qu'il lance les opérations de recrutement pour le mois de janvier 2010.

Désormais dotée de moyens humains pour son fonctionnement quotidien, cette Commission devrait donc permettre une meilleure insertion de nos jeunes diplômés dans la vie active, et surtout dans le secteur privé.

A ce titre, la Commission souhaite que la S.B.M., société majoritairement contrôlée par l'Etat monégasque, suive rapidement l'exemple de la Compagnie Monégasque de Banque et, très récemment de, Monaco Telecom, qui ont fait preuve de volontarisme en signant des conventions pour des stages de formation suivis de possibilités d'embauche pour de jeunes compatriotes.

De plus, si le Conseil National restera vigilant sur l'embauche de cadres juniors à la S.B.M., il le sera encore plus au moment du recrutement du nouveau Secrétaire Général qui devrait intervenir au mois de mars 2010 et dont il avait été déjà annoncé par le Ministre d'Etat au mois de décembre 2008 qu'un Haut Fonctionnaire monégasque y ferait son entrée au mois de juillet 2009.

La S.B.M., à qui l'Etat a concédé le monopole des jeux, a un rôle social historique à jouer à Monaco. Les négociations en cours sur le statut unique, le non renouvellement des départs à la retraite des cadres dans le secteur des jeux, qui subit depuis plusieurs années les défaillances de la politique marketing de ses dirigeants, sans oublier la fermeture probable du Casino pendant plus de six mois dans une période difficile, risquent à terme de conduire à une dégradation du dialogue social. La Commission demande au Gouvernement de veiller à ce que ces négociations se déroulent dans un climat le plus serein possible.

Votre Rapporteur ne peut qu'encourager le Gouvernement à jouer un rôle plus actif et les dirigeants de la S.B.M. à respecter les particularités d'une société monégasque dans laquelle nos compatriotes entendent, à compétences et formation équivalentes, occuper les postes qui devraient leur être ouverts dans les jeux, l'hôtellerie et l'administration.

A ce titre, la Commission souligne que les critiques, pendant longtemps démenties par le Gouvernement qui faisait siennes les explications de la S.B.M., ont finalement trouvé leur justification dans les statistiques qui nous ont été communiquées à l'occasion d'une séance privée et qui démontrent qu'au mois de septembre 2009, les Monégasques représentaient moins de 10 % des effectifs d'encadrement dans l'hôtellerie et à peine plus de 10 % des effectifs d'encadrement dans l'administration de la S.B.M..

Pour conclure cette partie consacrée au respect de la priorité nationale, Votre Rapporteur souhaite rappeler que dans le secteur de la construction et des travaux publics, un *vade-mecum* avait été établi, il y a plusieurs années, entre la Chambre Patronale du Bâtiment et le Gouvernement monégasque, afin de protéger au mieux les entreprises monégasques.

En ce qui le concerne, le Conseil National considère qu'il est essentiel que demeure en Principauté un tissu d'entreprises véritablement monégasques, y possédant des bureaux, du personnel qualifié en nombre et y générant de la T.V.A. et des cotisations sociales.

La Commission engage donc les Services du Gouvernement à respecter la lettre et l'esprit du *vade-mecum*, dont l'objectif n'a jamais été la mise en concurrence systématique des entreprises monégasques ou locales avec des sociétés étrangères ou des multinationales de passage en Principauté.

C'est un fait assez rare, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale terminera le présent rapport en évoquant les engagements législatifs du Gouvernement.

Certes, le Conseil National a pris, depuis plusieurs années, l'habitude de constater les engagements non tenus par le Gouvernement dans le respect des délais annoncés, notamment lors des annonces de chantiers publics.

Moins fréquemment, le Gouvernement avait été défaillant dans ses propres annonces ou engagements en matière législative.

Quelques exemples permettront d'illustrer le propos de votre Rapporteur.

Dans une lettre du 10 juin 2009, après avoir été sollicité par la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse au sujet de la place du mineur dans la procédure pénale, le Ministre d'Etat s'était engagé, s'agissant de la transposition en droit interne de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en précisant, – je cite – « je tiens à vous signaler que j'ai donné des instructions précises à l'ensemble des Services prenant part à l'élaboration de ce texte en vue d'un dépôt avant la fin de l'année ».

Sauf à imaginer que les instructions du Ministre d'Etat n'ont pas été respectées, il ne semble pas que cet engagement puisse être honoré.

Bien plus grave, car d'une certaine façon, il s'agit d'une atteinte aux prérogatives législatives du Conseil National, il apparaît que depuis le vote de la loi n° 1.360 sur le soutien et la protection sociale des

artistes professionnels indépendants, lors de la Séance Publique du 25 juin 2009, texte publié ensuite au Journal de Monaco du 10 juillet 2009, le principal texte réglementaire d'application n'a pas été publié.

Or, que ce soit par voie de presse ou par leurs demandes régulières, les artistes monégasques, qui attendaient, à juste titre, beaucoup de cette loi d'initiative parlementaire, ne peuvent pour l'instant bénéficier d'aucune de ses dispositions du fait de l'inertie des Services du Gouvernement.

Cette situation est inadmissible et ne doit en aucun cas créer un précédent. Le Gouvernement se doit d'y remédier dans les plus brefs délais.

Enfin, dans le cadre même du présent projet de Budget Primitif pour 2010, votre Rapporteur relève qu'une somme de 60.000 € est inscrite en vue de la contribution obligatoire de la Principauté de Monaco, qui doit prochainement ratifier les statuts d'une organisation internationale dénommée I.R.E.N.A. (Agence Internationale pour les Energies Renouvelables).

Rappelons que l'article 14, 4° de la Constitution prévoit que « ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi, les traités et accords internationaux dont l'exécution a pour effet de créer une charge budgétaire relative à des dépenses dont la nature ou la destination n'est pas prévue par la loi de budget ».

Le simple respect des Institutions, auquel le Gouvernement est souvent prompt à rappeler le Conseil National, voudrait donc qu'avant le vote du Budget Primitif 2010, une loi d'autorisation de ratification soit votée par le Conseil National.

Il s'agissait d'ailleurs d'un engagement écrit du Ministre d'Etat qui, dans une lettre en date du 26 juin 2009, précisait – je cite – « en tout état de cause, un projet de loi d'autorisation de ratification desdits statuts sera donc déposé sur le Bureau du Conseil National d'ici l'automne, afin que celui-ci puisse être inscrit à l'occasion d'une des premières Séances Publiques de la session d'octobre ».

Votre Rapporteur craint que le fait que ce texte n'ait pas encore été déposé par le Gouvernement, son examen et l'approbation d'un rapport par la Commission des Relations Extérieures, soient impossibles d'ici au 17 décembre 2010.

Par conséquent, la Commission demande au Gouvernement, s'il s'avérait qu'il se trouve impossible de déposer, dans des délais raisonnables, un projet de loi s'agissant de l'I.R.E.N.A., qu'il s'engage à un gel de la ligne de crédit affectée à cette contribution

obligatoire jusqu'au vote d'une loi d'autorisation de ratification, conformément à la Constitution et à l'engagement du Ministre d'Etat.

Enfin, la Commission souhaite que conformément à son engagement, le Gouvernement dépose prochainement un projet de loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National et se félicite que le Gouvernement ait rejoint sur l'essentiel la demande de la majorité de réformer prochainement la législation sur la transmission de la nationalité par mariage, qui devrait porter le délai de cinq à dix ans, tout en établissant l'égalité de transmission entre homme et femme.

Monaco traverse des temps difficiles et il est à craindre que les effets de la crise économique et financière se fassent encore ressentir durant quelques mois.

Toutefois, la Commission n'a aucun doute sur la solidité et les capacités de rebond de notre économie nationale. En effet, il est fondamental de rappeler que la Principauté de Monaco n'a pas de dette publique et que ses finances sont saines.

Par ailleurs, les crédits de la Section 7 consacrée aux Grands Travaux inscrits au projet de Budget Primitif 2010 et les ressources du Fonds de Réserve Constitutionnel ont permis de maintenir le rythme des investissements, garants de la prospérité future de Monaco.

S'agissant du Fonds de Réserve Constitutionnel, les nouvelles règles proposées par le Gouvernement Princier à la demande de la majorité lors du Budget Rectificatif 2009 permettront de garantir une meilleure transparence dans sa gestion.

De même, la Commission demeure confiante sur le prochain aboutissement des discussions entamées au sein du groupe de travail, destinées à encadrer le mécanisme du report de crédits.

C'est pourquoi votre Rapporteur vous invite, au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à vous prononcer favorablement sur ce projet de Budget Primitif 2010.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BORDERO, pour cet excellent rapport que vous avez rédigé au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que vous présidez. Rapport à la fois complet et précis, mettant l'accent sur les principales réflexions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je me tourne à présent vers Monsieur le Ministre, qui souhaite intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs, Monsieur le Ministre, communiqué en début d'après-midi, le texte de votre déclaration, lequel a été retransmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je tiens en premier lieu à adresser mes remerciements et mes félicitations à Monsieur Alexandre BORDERO pour le rapport très complet établi par la Commission qu'il préside ; celui-ci reflète bien la teneur des échanges qui sont intervenus lors des trois séances privées que nous avons consacrées à la préparation de ce Budget Primitif 2010.

En évoquant le contexte économique et financier difficile dans lequel ce projet de Budget Primitif 2010 est soumis au Conseil National, vous avez rappelé, Monsieur le Rapporteur, l'importance des mots prononcés par notre Prince Souverain à l'occasion de la Fête Nationale, appelant à « un esprit d'union », notamment de la part de l'ensemble des acteurs institutionnels que nous représentons. C'est bien cet esprit qui anime le Gouvernement Princier.

J'en veux pour preuve la réunion d'information préalable que nous avons tenue ensemble, au moment où nous avons déposé ce projet de Budget Primitif 2010, mais également et surtout, les rencontres organisées depuis sur des sujets spécifiques, sur lesquels vous aviez particulièrement appelé l'attention du Gouvernement, dont celle du 30 novembre dernier sur l'utilisation des reports de crédits et celle du Fonds de Réserve Constitutionnel. Je reviendrai bien évidemment sur les importantes propositions émises à cette occasion, mais il me semble que cette réunion entre une délégation du Conseil National et du Gouvernement, avec la participation du Président de la Commission Supérieure des Comptes, que je remercie tout particulièrement, symbolise bien la volonté d'amélioration de nos méthodes de travail, d'une plus grande transparence entre le Gouvernement et le Conseil National.

Le Gouvernement entend bien évidemment poursuivre dans cette voie en tenant informés les Conseillers Nationaux de l'évolution de nos politiques

et cela tout au cours de l'année, et pas seulement au moment de nos sessions budgétaires.

Je reviendrai dans quelques instants sur les conclusions et un certain nombre d'observations, pertinentes d'ailleurs, formulées par M. le Rapporteur, au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Les membres du Gouvernement et moi-même les avons écoutées avec beaucoup d'attention et je souhaite apporter, au nom du Gouvernement Princier, des réponses précises à chacune de ces observations.

Avant cela, je voudrais rapidement cependant replacer ce projet de Budget Primitif dans son contexte et en perspective. C'est pour moi le cinquième Budget de l'Etat que j'ai l'honneur de présenter devant votre Assemblée et je dois dire que durant cette période 2005-2010, l'environnement économique s'est beaucoup transformé.

De 2005 à la mi-2008, nous étions dans une période de prospérité, même si la crise financière internationale a commencé, comme vous le savez, dès l'été 2007.

Au cours de ces trois années prospères, avec un développement du P.I.B. et des recettes fiscales, comme certains grands pays émergents, de plus de 10 % par an et une création d'emplois nette approchant 1.500 emplois par an, au cours de ces trois dernières années, nous avons pu avec le Conseil National conduire une politique ambitieuse pour le logement domanial, pour nos grandes infrastructures (le port, les tunnels...), pour des équipements éducatifs, sanitaires et sociaux (Ecole du Parc, Crèche de l'Olivier, la maison A Qietüdine). Nous avons dans le même temps fait des avancées sociales très importantes, notamment pour les personnes âgées avec l'allocation dépendance, pour les bourses des étudiants et bien d'autres choses. Dans le même temps, nous avons réussi, pour répondre à ceux, et je les comprends aussi, qui me disaient alors : « vous dépensez trop et trop vite », c'est une citation mais que je peux comprendre, nous nous sommes dans le même temps efforcés – et nous l'avons retrouvé d'ailleurs – de retrouver l'équilibre budgétaire en veillant à une gestion plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement, la règle étant que ces dépenses devaient augmenter moins rapidement que les recettes.

Aussi le déficit voté au Budget Primitif est-il passé de 134 M€ pour 2006 à 125 M€ pour 2007 et à 98 M€ pour 2008, alors que le déficit réel des budgets exécutés, qui est le véritable déficit, était de 61 M€ en 2006, qui s'est transformé en excédent de 2,5 M€ en 2007 et de près de 80 M€ en 2008, si je compte le rachat de la Villa Paloma, décidé pour utiliser ces

disponibilités qui de toute façon sont ainsi rentrées dans le Fonds de Réserve.

Bien nous a pris au cours de ces trois années de retrouver l'équilibre budgétaire, car sans cela, la période de crise que nous traversons aurait été beaucoup plus difficile à gérer, avec sans doute des conséquences négatives sur la vie quotidienne de notre population.

La crise internationale a bouleversé la donne, ses effets en Principauté ont été plus tardifs qu'ailleurs puisque notre économie en a supporté les conséquences à partir du second semestre 2008, mais nous avons subi à notre tour la crise de manière forte au 1^{er} semestre 2009 avec une reprise très progressive et très lente au 2^{ème} semestre.

On a parfois dit que le Gouvernement aurait manqué de réactivité face à la crise. Je m'inscris en faux contre cette affirmation. Le souci du Gouvernement a été immédiatement de soutenir au mieux les entreprises en difficulté, en faisant pour cela du cas par cas. Les résultats ne sont pas mauvais puisque, globalement, nous avons contenu le niveau de l'emploi, ce qui ne se voit nulle part ailleurs.

Nous avons aussi veillé à préserver tous nos acquis sociaux de ces dernières années, non seulement veillé à les maintenir mais à prévoir leur progression telle qu'elle avait été programmée. C'est ainsi que l'allocation dépendance pour les personnes âgées et les handicapés a fortement progressé en 2009, conformément d'ailleurs au vote de votre Assemblée. Nous avons pu conserver nos ambitions internationales en matière de coopération, sans réduire cet objectif que nous nous étions fixé d'augmentation de 25 % par an pour atteindre le groupe des pays qui font le plus d'efforts proportionnellement, bien sûr, à leurs moyens, pour la coopération internationale. Nous avons donc maintenu nos ambitions en matière internationale, pour la coopération et l'aide humanitaire, et nous avons aussi maintenu le rythme de nos investissements tout en lançant de grands chantiers pour préparer la sortie de la crise, je pense à l'Ilot Rainier III ou à l'opération Odéon. Au vu des recettes encaissées au 30 novembre 2009, je puis vous affirmer aujourd'hui que le déficit au budget 2009 exécuté sera au maximum égal au déficit que vous avez voté au Rectificatif de l'ordre de 80 M€ et peut-être, je l'espère, moins que ce chiffre.

Il nous arrive de nous plaindre alors qu'il suffit de regarder autour de nous : la Grèce au bord de la faillite, les petits Etats, que vous avez rencontrés récemment, Monsieur le Président, beaucoup sont en grandes difficultés, la dette publique abyssale des grands Etats, le drame du chômage sur toute l'Europe.

Je vais le dire simplement, réjouissons-nous de vivre à Monaco.

L'année 2010 devrait, suivant les experts, connaître une reprise très progressive en Europe. Dans ce contexte, nos prévisions de recettes qui fondent notre budget 2010 se sont voulues très prudentes tout en maintenant, comme en 2009, l'ensemble des acquis éducatifs, sociaux, culturels et sportifs et en poursuivant nos investissements d'infrastructures et notre politique de rayonnement international.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais revenir rapidement sur les grands équilibres de ce projet de Budget Primitif 2010.

Les recettes dans le Budget Primitif sont évaluées à 802 M€, soit une diminution de 4,3 % par rapport à celles prévues pour le Budget Primitif 2009.

En fonction des résultats connus au 31 novembre 2009, on peut penser que les chiffres qui figurent dans le Budget Rectificatif seront à peu près atteints.

Aussi, la prévision de 4 % de croissance pour 2010 par rapport au Rectificatif 2009 reste-t-elle, à mon avis, prudente et s'appuie sur une reprise de la T.V.A. qui – et là, c'est une bonne nouvelle, toute fraîche – au mois de novembre 2009 a déjà rattrapé la T.V.A. du mois de novembre 2008. Ce qui permettra, je le disais tout à l'heure, d'être, je pense, en ligne à la fin de l'année avec ce que vous avez voté comme recettes de T.V.A., au Budget Rectificatif.

Je pense donc que cette prévision de croissance, par rapport à ce chiffre qui devrait atteindre en 2009 près de 4 %, reste malgré tout très prudente, puisqu'elle s'appuie, justement, sur une reprise très progressive.

S'agissant des dépenses, ce Budget prévoit 907 M€ et un déficit prévisionnel de 105,3 M€. En effet, comme précisé dans ma lettre en date du 7 décembre dernier, des écritures complémentaires au Budget Primitif déposé fin septembre se sont avérées nécessaires, vous les connaissez, modifiant ainsi le déficit initialement prévu, qui s'élevait à 102,8 M€.

Sans contester du tout les chiffres de votre rapport, je voudrais simplement préciser que par rapport au Budget Rectificatif, la croissance des dépenses de fonctionnement en 2010 a été limitée à 2,8 %.

Celles touchant les interventions publiques ont été limitées à 3,1 % et ce chiffre de croissance serait même nul, s'il n'était tenu compte d'une opération nouvelle, exceptionnelle, que vous avez tous souhaitée, comme le Gouvernement d'ailleurs, à savoir la

campagne de communication dont le coût s'élève à 5 M€, ce qui explique ce passage à 3,1 %, mais autrement, nous serions à 0 % de croissance des interventions publiques, par rapport au Rectificatif.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 248 M€ auxquelles s'ajoutent les reports de crédits même si, je l'espère bien, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, même s'ils seront inférieurs à ceux de 2009. Ainsi, sera engagée de manière volontariste la première tranche du programme triennal d'équipement 2010-2012, qui est également soumis à votre vote et qui traduit, je le crois, un certain nombre de nos ambitions, ambitions que, je crois, nous partageons pour l'avenir de la Principauté de Monaco.

J'en viens à présent aux différents points soulevés dans son rapport par M. le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en commençant par les recommandations formulées pour l'avenir de la Principauté dans le Livre Blanc « Monaco 2029 ». Ce travail a été remis, il y a de cela quelques jours, au Prince Souverain. La richesse du propos et le nombre considérable de projets – cinquante propositions, je crois – issus de la société civile qu'il contient, méritent que le Gouvernement s'y penche avec une attention toute particulière, notamment pour ce qui concerne le développement des recettes de l'Etat. Mais vous en conviendrez comme moi, il faut un certain temps pour affiner notre analyse, compte tenu du faible délai imparti, ces cinquante propositions sont différentes, certaines peuvent être mises en œuvre facilement, d'autres sont plus complexes, mais elles méritent toutes une attention.

Vous avez mis en valeur à cet égard, Monsieur le Rapporteur, l'idée très intéressante de créer à Monaco un *Business Center* d'un nouveau type qui pourrait se manifester par l'édification d'un « immeuble intelligent » permettant de catalyser les projets à forte valeur ajoutée et d'accueillir une pépinière d'entreprises en mettant à disposition des services partagés. Le Gouvernement envisageant à l'Ouest de la Principauté, et notamment sur l'îlot Charles III, de nouvelles surfaces dans le secteur tertiaire, un tel projet méritera effectivement d'être étudié, tant en termes de fonctionnalités que sur les possibilités d'implantation dans le cadre des prochaines opérations d'aménagement dans cette zone. Je pense qu'il conviendra également de réfléchir à l'implantation de surfaces destinées au tertiaire supérieur dans l'opération Annonciade II et l'extension en mer de Fontvieille que le Prince Souverain nous a demandée de mettre à l'étude.

Cette idée, comme d'ailleurs celle consistant à mettre en place une Centrale d'Achat Sécurisé Internationale de Monaco par Internet ou à instaurer une Carte Privilège Nationale apparaissent donc très intéressantes, au même titre que tout concept permettant de développer les activités commerciales et entrepreneuriales en Principauté. Sans en méconnaître le caractère novateur, je relève cependant que des réflexions à l'initiative de l'U.C.A.M. ont déjà été initiées par le passé, sans avoir pu être menées à leur terme, que ce soit sur le principe d'une carte de fidélité traditionnelle à puce ou de type monétique. En effet, la mise en place d'un tel système, pour être intéressante pour la clientèle, et atteindre l'objectif qui est le nôtre, doit inévitablement s'accompagner de l'adhésion d'un nombre significatif de commerçants, ce qui n'a pu être obtenu jusqu'ici, voire de nouvelles dispositions pour répondre aux habitudes des consommateurs comme l'ouverture durant la pause déjeuner. Le Département des Finances et de l'Economie se tient prêt néanmoins à examiner à nouveau ce projet pour qu'il soit éventuellement relancé avec l'U.C.A.M., mais encore une fois, cela ne peut se faire que s'il y a une adhésion des principaux intéressés, c'est-à-dire des commerçants, mais nous sommes tous prêts à retravailler sur ce projet.

Sur le plan législatif, je partage en tout point l'analyse de M. le Rapporteur qui consiste à inscrire au premier rang des priorités les textes qui permettent de fixer un socle juridique sûr pour l'utilisation des nouvelles technologies, afin d'attirer toujours plus d'entrepreneurs en Principauté dans ce domaine. C'est pourquoi j'ai demandé à ce qu'une réponse vous soit adressée avant la fin de l'année au sujet du projet de loi sur le commerce et la preuve électroniques dont le vote, que j'espère très proche, sera le signe fort de la volonté de la Principauté de s'inscrire dans cette dynamique de modernité.

Toujours sur ce thème de la modernisation – je fais cette fois référence à celle de notre Administration – le Livre Blanc met en avant le fait d'instaurer une « véritable culture de la performance » en se dotant notamment d'un « système impartial et performant d'évaluation de la qualité de travail des fonctionnaires qui devrait être la base sur laquelle serait fondée l'évolution des carrières ». Je dois dire que cette approche est également celle du Gouvernement qui, depuis le lancement du processus de modernisation, a pris la mesure de la nécessité d'évaluer, avec à la fois plus de précision et d'objectivité, la qualité du travail fourni par les fonctionnaires et agents de l'Etat.

C'est pourquoi a été créé un outil d'évaluation adapté et instauré depuis 2008 avec un entretien annuel

d'évaluation qui a pour objet de dresser le bilan de l'année écoulée, de définir les pistes d'amélioration et les objectifs pour l'année à venir, tout en prenant en compte les éventuels souhaits de formation ou de mobilité. Cette instauration a demandé la formation préalable, ce que nous avons fait, des évaluateurs ainsi que de l'ensemble des personnes appelées à être évaluées puisque le processus fait aussi appel à l'auto-évaluation. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire que cette nouvelle démarche, matérialisée par une fiche d'évaluation basée sur des critères objectifs, commence à entrer dans la culture de notre Administration puisqu'en 2009, ce sont plus de 1.800 entretiens qui ont été menés, soit près de 90 % des effectifs concernés. Par ailleurs, suite aux entretiens qui ont eu lieu en 2008, environ 1.700 formations ont pu être suivies et ce chiffre devrait encore s'accroître l'an prochain avec la majoration des crédits de formation de 20 % qui, malgré les temps difficiles, vous sont proposés dans ce Budget.

Vous le voyez donc, cette démarche porte déjà ses fruits. Mais il faut du temps pour mesurer les résultats car évaluation et formation supposent une action volontariste dans la durée et je peux vous assurer que le Gouvernement a cette volonté de poursuivre cette action de modernisation pour faire évoluer, dans le sens que vous exprimiez, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la culture de notre Fonction Publique.

S'agissant d'une meilleure reconnaissance du mérite, rappelons tout d'abord que le résultat de l'entretien, qui constitue en fait le reflet du travail accompli, représente la base objective sur laquelle se fonde l'évolution des carrières puisque, outre les éventuels souhaits de mobilité qui sont ensuite examinés par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, l'appréciation globale de l'agent portée à cette occasion constitue désormais l'élément motivant une éventuelle proposition d'avancement.

De plus, l'avant-projet de texte portant réforme du statut des fonctionnaires récemment communiqué au Conseil National par le Gouvernement afin d'être étudié en commission mixte, contient plusieurs propositions allant dans le sens d'une meilleure reconnaissance du mérite, notamment en rétablissant sous conditions la mesure de reclassement ou encore en prévoyant une certaine dose de reconnaissance du mérite dans l'avancement à l'ancienneté en permettant d'anticiper, dans certains cas qui le méritent, la date d'effet de celui-ci ou au contraire, parfois, pour des cas qui le justifient, de retarder les effets d'un tel avancement.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'accélération du processus de décision administrative, sur lequel vous avez légitimement insisté, je tiens à préciser que la rationalisation des procédures se trouve également au cœur des préoccupations du Gouvernement dans le cadre du processus de modernisation de l'Administration. J'en veux pour preuve que, parmi les rares créations de postes programmées dans la Fonction Publique pour 2010, ont été prévus deux recrutements dédiés en grande partie à cette mission.

Enfin, vous avez souhaité, Monsieur le Rapporteur, qu'une attention particulière soit portée, et vous avez raison, à l'amélioration des conditions d'accueil des investisseurs ou des résidents au sein des Services administratifs et des sociétés concessionnaires. A cet égard, je précise que, outre l'amélioration des conditions matérielles d'accueil qui s'est notamment concrétisée par la rénovation des locaux de la Sûreté Publique, justement destinés à l'accueil des résidents, les formations en langue ne cessent de progresser avec des programmes suivis cette année par 277 agents, contre 214 en 2008, pour répondre toujours mieux aux investisseurs et résidents ne parlant pas ou peu le français. Par ailleurs, et dans ce domaine bien entendu, bien que d'une autre génération qui ne maîtrisait peut-être pas très bien les langues, nous allons continuer à poursuivre un effort systématique pour que, notamment tous les jeunes fonctionnaires puissent maîtriser plusieurs langues, au moins deux, parce que cela me paraît, à Monaco, tout à fait essentiel et ce ne sont pas les fonctionnaires de l'Education Nationale qui me démentiront. Donc, dans ce domaine, il faut poursuivre l'effort. Cela part, bien sûr, mais là je crois que des efforts sont faits, du système éducatif mais aussi cela doit se poursuivre dans le cadre de la formation continue, notamment dans la Fonction Publique.

Par ailleurs, je ne vois que des avantages à ce que les sociétés concessionnaires soient sensibilisées à cette démarche, afin de parvenir à un très haut niveau général de Service Public. En effet, malgré les très bons résultats du sondage obtenus en début d'année, qui démontraient la perception d'une Administration à la fois compétente, moderne et efficace par le public, nous nous devons de chercher toujours des voies d'amélioration et la formation de nos agents représente à cet égard un moyen indispensable qui doit être développé. L'information, la motivation et la reconnaissance du mérite sont les clefs de cette amélioration.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les entrepreneurs, les créateurs d'entreprises, le Gouvernement rappelle la mise en place au sein de

la Direction de l'Expansion Economique du guichet unique pour les entreprises, opérationnel à temps plein depuis fin 2008. Un interlocuteur clairement identifié, disponible en permanence facilite ainsi l'accueil de nouvelles entreprises, répond aux demandes extérieures sur l'exercice d'activités à Monaco, rend plus aisé aux investisseurs l'accès à divers Services administratifs, le tout avec comme objectif d'accroître l'efficacité des actions d'accueil. Depuis l'origine, depuis la création de ce nouveau guichet, ce sont environ 400 contacts qui ont été traités, dont plus de 60 % sur rendez-vous ; cela commence à donner quelques résultats positifs et je le vois par des témoignages qui me sont apportés par des investisseurs extérieurs. Ce guichet unique va d'ailleurs être prochainement renforcé par le recrutement – et cela aussi fait partie des exceptions au gel du recrutement des fonctionnaires – d'une personne supplémentaire, ce qui est la preuve de l'importance que le Gouvernement y attache.

Mais je vous rejoins en la matière, nous devons faire toujours et encore mieux et réfléchir peut-être à des solutions d'accueil encore plus personnalisées pour les étrangers qui constituent, nous le savons bien, l'une des cibles principales de notre développement futur.

S'agissant des recettes de l'Etat, je souhaiterais, Monsieur le Rapporteur, revenir sur le point soulevé par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, relatif à l'érosion depuis 2003 de la part du compte de partage dans les recettes totales de T.V.A..

Je précise en effet que cette érosion ne concerne pas le compte de partage lui-même puisqu'il a augmenté de façon régulière jusqu'en 2008. En fait, les encaissements monégasques ont pris une part prépondérante dans le total des recettes de T.V.A. car ils ont augmenté encore plus vite que le compte de partage lui-même.

Pour ce qui concerne les encaissements liés au compte de partage, ils font l'objet de versements d'acomptes et de solde dont les modalités ont déjà été explicitées au Conseil National, un tableau lui ayant été communiqué sur ce sujet.

S'agissant du secteur de l'immobilier, aucun élément précis ne permettant à ce jour d'en mesurer l'incidence éventuelle, il paraît tout à fait prématuré d'attribuer la baisse des recettes à un effet structurel du G-20 sur le comportement des investisseurs. En revanche, il apparaît clairement que cette baisse résulte d'une diminution de près de 50 % du nombre de transactions et que ce retournement conjoncturel fait suite, par contre, à une phase spéculative particulièrement forte en 2007 et surtout en 2008. Cette diminution semble

être un peu moins forte en novembre et nous pouvons espérer, là encore, une reprise très progressive avec cependant, et il ne faut pas le cacher, sur les recettes, un décalage technique de plusieurs mois, si on compare avec les recettes de T.V.A. qui réagissent beaucoup plus rapidement dans le temps.

De même, s'agissant du secteur financier, la baisse du produit de l'impôt sur les bénéfices enregistrée en 2009 s'explique par la baisse des résultats réalisés par les banques en 2008. Cette dégradation semble devoir être attribuée – je le disais tout à l'heure, la crise financière, c'était surtout en 2008 – directement à la crise financière plutôt qu'aux effets indirects du G-20 et du *scudo fiscale* italien sur le niveau des dépôts. La crise des marchés financiers a mécaniquement réduit la valeur des actifs mais aussi, bien entendu puisqu'ils sont liés directement, les résultats des établissements financiers.

Par ailleurs, pour ce qui est de la baisse de la redevance S.B.M. à 10 %, en raison du soutien financier à l'activité sportive et plus particulièrement à l'A.S.M., cette réduction avait été demandée par le Gouvernement et acceptée par le Conseil National en mars 2007, au terme de deux réunions de la Commission des Concessions et pour les exercices 2007/2008 et 2008/2009, la Haute Assemblée n'ayant pas été mise devant le fait accompli, à ce moment-là, même si elle avait dû, il est vrai, se prononcer dans l'urgence, eu égard aux obligations respectives de la S.B.M. et de l'A.S.M. F.C..

La prochaine réunion, attendue par les Elus sur cette question et annoncée par le Gouvernement comme devant se tenir en novembre, n'a en définitive pu être organisée que le 14 décembre prochain en raison de contingences diverses tenant à l'indisponibilité des personnes concernées avant cette date. J'aurais, comme vous, préféré une réunion en novembre, mais cela n'a réellement pas été possible.

Enfin, s'agissant des délégations de Services Publics, le Gouvernement rappelle son engagement pour assurer auprès des usagers des Services d'un niveau de qualité toujours plus exigeant et exemplaire. Les préconisations du Contrôleur Général des Dépenses dans son rapport sur l'exercice 2008 s'appuient sur le constat d'augmentation de dépenses relatives à la collecte des ordures et aux transports publics. Le Gouvernement précise que ces dépenses – loin de refléter une hypothétique dérive des coûts – sont le reflet d'une politique volontariste dans le domaine du développement durable, en l'espèce pour généraliser le tri sélectif, d'une part, et pour développer une offre tarifaire la plus attractive dans les transports publics,

notamment à destination des personnes âgées, mais aussi en renforçant les fréquences des autobus et en organisant des bus de nuit et une ligne de bateau-bus, comme le précisait le Contrôleur Général des Dépenses, d'autre part.

L'importance accordée aux négociations intervenant à l'échéance des contrats de concession, comme dans le cas de la concession électricité et gaz, démontre que le Gouvernement entend tirer le meilleur profit des monopoles qu'il consent, comme cela a été exposé et partagé avec la Commission des Concessions de Service Public. Ces concessions sont confiées à des opérateurs possédant une expertise technique et organisationnelle de premier rang, dont bénéficient les usagers au quotidien. Il est aussi rappelé que les négociations sont l'occasion de comparaisons avec les pratiques d'autres pays et que le Gouvernement entend maintenir son objectif d'excellence et ainsi assurer l'attractivité de la Principauté.

S'agissant de la maîtrise des dépenses de l'Etat et, plus spécifiquement, de celles touchant à son fonctionnement, je souhaite vous confirmer le gel des effectifs au sein de la Fonction Publique, hormis deux missions jugées prioritaires pour lesquelles des recrutements seront nécessaires, à savoir le S.I.C.C.F.I.N. de façon à pouvoir faire face à nos engagements internationaux et le développement de la rationalisation des procédures, à laquelle j'ai fait allusion dans le cadre de la modernisation de l'Administration. A cela s'ajoutent la création d'un poste à la D.A.S.S. pour le transfert du Foyer de l'Enfance et également les deux emplois issus de la proposition qui vous a été faite pour la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

L'orientation qui est clairement fixée est bien de favoriser des redéploiements lorsqu'ils sont possibles, mais je reconnais que la création d'un nouveau Département, celui des Relations Extérieures, outre la réaffirmation de la souveraineté de la Principauté, s'est traduite, mais ce n'est pas un regret puisque c'était une nécessité pour notre rayonnement international, par un nombre important, au cours des années qui viennent de s'écouler, de recrutements, qui étaient indispensables, vous le savez, mais qui ont, bien sûr, il n'y a pas de miracle, des conséquences sur les crédits de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les dépenses d'interventions publiques, je précise en premier lieu qu'en matière de coopération internationale, dont l'effort financier continue de croître afin d'atteindre l'engagement pris

au niveau international, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, d'allouer 0,7 % du Revenu National Brut à l'Aide Publique au Développement, notre objectif est d'atteindre ce chiffre d'ici 2015. Pour cela, il convient évidemment d'assurer une progression, c'est encore le cas cette année, des crédits de l'ordre de 25 % et il faudra continuer sans doute ainsi jusqu'en 2015 pour respecter nos engagements et être exemplaires dans ce domaine de la coopération internationale. Les agents de la Direction de la Coopération Internationale effectuent régulièrement des contrôles et des évaluations des activités financées. Le recours à des audits externes est également de plus en plus fréquemment utilisé par la Coopération monégasque et je vous rejoins, Monsieur le Rapporteur, pour me féliciter que, dans un environnement de crise internationale, la Principauté, suivant en cela les instructions du Prince Souverain, se fasse un devoir de respecter ses engagements en faveur des pays les moins favorisés de la planète et, en aucun cas, de réduire ses contributions, bien au contraire de les augmenter de 25 % par an et je souhaite que nous poursuivions dans cette voie.

S'agissant de la Chambre de Développement Economique, il est rappelé que la subvention prévue au titre de l'exercice 2010 servira à couvrir les actions de cette entité et assurer sa pérennité, la Chambre de Développement Economique constatant notamment une baisse importante des recettes du fait de la conjoncture économique. C'est là l'explication de l'augmentation de la subvention, ce qui n'exclut pas que les nouveaux dirigeants réfléchissent également aux frais de structure. J'appellerai leur attention sur ce point.

Enfin, l'augmentation de 34 % de la subvention allouée au Grand Prix Automobile relevée par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se rapporte à l'évolution de l'inscription budgétaire du Budget Primitif 2010 par rapport à celle du Budget Primitif 2009. Il convient de noter que le Budget Primitif 2010 n'augmente, en fait, que de 13 % par rapport au Budget 2009, Rectificatif pris en compte.

Je rappelle que l'édition 2009 du Grand Prix a connu, et nous le regrettons, une contraction de ses recettes de billetterie de 18 % par rapport à celles qui avaient été prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif 2009, disons-le par rapport aux statistiques des années antérieures. Ainsi, un rectificatif de 2 M€ a été voté en octobre dernier pour prendre en compte ce déficit de recettes. Eu égard à la conjoncture actuelle et par prudence, le budget prévisionnel de l'édition 2010 du Grand Prix Automobile a conservé une évaluation prudente des recettes spectateurs, la

même que 2009 et, bien entendu, j'espère bien que nous retrouverons une reprise de l'attrait du grand public pour cette grande manifestation.

L'évolution de +13 % de l'inscription budgétaire pour l'édition 2010 s'explique par l'anticipation d'une nouvelle baisse de la fréquentation, que je souhaite encore une fois ne pas être réelle, mais soyons prudents, ainsi que par l'organisation d'un Grand Prix Historique, comme vous le savez, c'est tous les deux ans, et d'une nouvelle édition de la Kart Cup, ces deux manifestations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2009. Toute une partie de ces subventions ne sont pas reconductibles, parce que le Grand Prix Historique, ce n'est pas tous les ans, ainsi que la Kart Cup.

J'en viens à présent à notre réunion du 30 novembre dernier sur l'utilisation des reports de crédits et du Fonds de Réserve Constitutionnel. Comme je le disais dans mon propos introductif, cette réunion a en effet débouché sur des propositions importantes issues d'une concertation étroite entre le Gouvernement et le Conseil National.

Je rappelle tout d'abord que le mécanisme de reports de crédits inscrit dans la loi a l'avantage de clarifier le vote du Conseil National dans la mesure où le Gouvernement ne propose qu'une fois un même crédit au vote. Ce mécanisme permet donc de présenter uniquement à la Haute Assemblée de nouveaux crédits et non, comme précédemment, d'inclure dans le crédit de paiement d'une année d'un article triennalisé, une portion de crédit déjà soumise au vote mais non utilisée, mélangée au nouveau crédit.

Comme cela a été démontré par le Président de la Commission Supérieure des Comptes lors de cette réunion, le report de crédits n'est pas la « bombe à retardement » évoquée par M. le Rapporteur dans la mesure où il s'opère en évitant une dépense antérieure et donc en reportant un excédent budgétaire virtuel pour le décaler sur un exercice ultérieur. Tous les crédits font obligatoirement l'objet d'un vote et il demeure la faculté au Conseil National de se prononcer sur chaque crédit, en connaissance de ceux déjà votés et des engagements contractés dans le respect du coût global inscrit au programme triennal.

Le Gouvernement étant convaincu de la nécessité d'échanger avec le Conseil National, je le disais tout à l'heure, dans la plus grande clarté et transparence, il est naturellement favorable à toute disposition, dont nous avons discuté, de nature à faciliter ces échanges. Aussi le Gouvernement convient-il que ces mécanismes nécessitent un minimum de stabilité pour apprécier leurs effets, les Services de l'Administration devant

s'adapter au plus vite à ces dispositions et tel n'est pas encore le cas, je le reconnais. Je confirme qu'il est aussi proposé de fournir un tableau *ad hoc* au Conseil National pour faciliter son analyse et assurer cette transparence totale, ce qui sera fait très prochainement. En ce qui concerne la prévision budgétaire, le seul mécanisme de report de crédits ne saurait être suffisant. Si, de ce fait, les taux d'exécution budgétaire s'en trouvent améliorés, l'Administration doit poursuivre ses efforts pour également viser une qualité de prévision meilleure qui explique aussi l'importance sur le report de crédits. Je pense sur cette question que des réponses ont pu être apportées aux interrogations parfaitement légitimes du Conseil National.

Je ne reviendrai pas en détail sur le deuxième sujet évoqué lors de notre réunion du 30 novembre dernier puisque, tel que M. le Rapporteur l'a évoqué, des règles de conduite relatives à la consultation de la Commission de Placement des Fonds ont été proposées à cette occasion et soumises à la Haute Assemblée le 3 décembre dernier par courrier adressé à M. le Président, qui devraient être de nature à répondre à ces attentes, notamment pour ce qui concerne l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel. Il était utile et nécessaire que les choses soient clarifiées et c'est ce que nous avons fait, je le crois.

Quant à l'étude du cabinet PRICEWATERHOUSE-COOPERS, le Gouvernement indique que cette étude est finalisée et qu'un projet de rapport a été transmis le 9 décembre dernier à la Haute Assemblée, comme il s'y était engagé. Je voudrais sur ce sujet, qui a animé les débats du Rectificatif, et sans entrer dans les détails, préciser que ce document conclut à ce que la convention qui a été signée en définitive est bien celle qui défend le mieux les intérêts de l'Etat. Il met l'accent par ailleurs sur une erreur involontaire mais réelle figurant dans une réponse du Gouvernement qui avait été adressée, je crois, au mois de novembre 2008 au Conseil National concernant le nombre de logements obtenus en contrepartie, qui n'était pas conforme à la réalité par rapport aux mètres carrés. L'erreur est manifeste puisqu'on ne pouvait pas tout faire rentrer dans ces mètres carrés. Donc, il est vrai que le Gouvernement a fait une réponse erronée à cette époque mais je crois que l'essentiel est qu'en ce qui concerne les contrats passés pour la Tour Odéon, ce cabinet, qui est l'un des plus grands cabinets internationaux et dont l'objectivité peut difficilement être contestée, ce cabinet, après avoir examiné toutes les hypothèses, démontre, et je m'en réjouis, que la convention finale qui a été adoptée était celle qui était la plus conforme aux intérêts de l'Etat et aussi aux

intérêts des Monégasques pour le nombre de mètres carrés qu'ils retrouveront dans les logements domaniaux.

S'agissant à présent du logement et plus particulièrement du projet « Agaves II », je prends acte de la position du Conseil National, qui diffère de quelques mois sa réponse en la reportant à mi-2010, après que seront connus les éléments du concours Testimonio. Pour ma part, je rappelle que l'engagement du Gouvernement en matière de livraison de logements domaniaux porte sur 700 appartements en sept ans, dont 500 durant la présente mandature avec des opérations préalablement identifiées et énoncées lors de ma réponse de l'année dernière.

Le retard pris par la décision concernant les Agaves ne remet naturellement pas en cause la teneur de cet engagement sur 700 logements en sept ans, mais vous comprendrez qu'elle ne peut, au final, que provoquer un certain décalage dans les livraisons. Sur ce sujet d'importance nationale, nous ferons tout pour aller au plus vite et j'ai l'espoir que des solutions puissent être trouvées puisque vous-mêmes considérez que cette opération est loin d'être abandonnée. Mais, vous le savez, je ne suis pas non plus un magicien et je ne pourrai sortir de mon chapeau 100 logements nouveaux comme cela du jour au lendemain. C'est pour cela que je dis que ses engagements sur l'ensemble du plan, le Gouvernement les tiendra, mais si on décale des opérations, cela décale les livraisons et ça, je n'y peux rien. Je regrette le décalage de l'opération des Agaves et j'espère qu'elle se fera puisque, comme vous le savez, c'est une très bonne opération pour Monaco et les Monégasques. Cette opération prévoit également plus de 6.000 m² de commerces et services dans un quartier habité par de très nombreux Monégasques et qui a besoin de plus d'animation. Je pense que c'est une opération très importante et j'espère que nous la ferons.

Concernant l'opération « Villa Ida », qui a fait l'objet d'une réunion spécifique entre nous dernièrement – il s'agit des appartements des enfants du pays – le Gouvernement a enregistré le désir d'une solution pérenne au problème du logement des enfants du pays et poursuit ses réflexions afin d'y aboutir sans dépense de la part de l'Etat, comme souhaité par M. le Rapporteur, et nous aurons certainement l'occasion de nous concerter à nouveau lorsque notre réflexion aura abouti sur ce point.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a également rappelé ses demandes concernant l'amélioration de la qualité de vie en général, notamment pour ce qui a trait à la circulation et plus

particulièrement au stationnement en prévision de l'ouverture du Centre de Gérontologie Clinique, à la mise en place de distributeurs automatiques de tickets aux arrêts de bus et à la lutte contre les nuisances sonores.

Le Gouvernement confirme tout d'abord au Conseil National sa volonté de préparer l'ouverture du Centre de Gérontologie Clinique dans les meilleures conditions et notamment en ce qui concerne le stationnement, je sais qu'il est très sensible, qu'il s'agisse du personnel ou du public, que c'est un véritable sujet qu'il faut absolument traiter. Cela n'est pas facile, vous connaissez les lieux, il faut rappeler la complexité du sous-sol dans cette zone qui a occasionné un travail colossal, hélas aussi, des dépenses supplémentaires, pour permettre la stabilisation du versant et la réalisation des fondations du bâtiment qui ne pouvait dès lors intégrer, cela nous le regrettons mais c'était techniquement impossible, des parkings sous ce bâtiment ; ce sont donc d'autres solutions qu'il faut trouver.

Un plan de déplacement propre au Centre Hospitalier Princesse Grace a donc été initié. Il fait l'objet, actuellement, de réunions de travail entre la Direction du C.H.P.G. et nos Services. Il fait l'objet d'ailleurs d'une enquête auprès de chacun des personnels concernés pour connaître exactement les besoins et il apportera des éléments de solution à ce problème. Il n'y aura pas de solution magique. Comme souvent, il faudra apporter plusieurs réponses pour trouver une situation qui soit meilleure que la situation actuelle. Alors, plusieurs pistes ont été imaginées, elles font l'objet d'une enquête, on le fera en concertation, notamment avec le personnel du C.H.P.G.. Je ne vais pas m'étendre ce soir sur cette question, mais peut-être aussi des pistes permettant le ramassage sur des places réservées dans des parkings qui ne soient pas trop éloignés. Diverses solutions peuvent être imaginées, c'est sur cela que nous travaillons mais, de toute façon, et avant l'ouverture du Centre de Gérontologie, il faudra que nous puissions apporter une réponse positive à cette préoccupation sur le stationnement à l'hôpital.

S'agissant de l'amélioration de la fluidité de la circulation des bus, cette année va voir la concrétisation de deux projets lancés par la C.A.M. en 2009. Dès à présent, un service d'aide à l'exploitation de dernière génération a été rendu opérationnel ; il permet de donner aux usagers une meilleure connaissance des temps de passage des bus sur les nouveaux écrans mis en place dans les abris-bus. Le second projet concerne la billettique ; tous les usagers abonnés disposeront d'ici la fin du mois d'une carte sans

contact leur permettant d'accéder aux autobus par l'avant mais aussi par l'arrière, réduisant ainsi les temps de montée. A l'automne prochain seront mis en place des distributeurs automatiques, équipements peut-être un peu hâtivement annoncés, je le reconnais, qui seront implantés dans les points de passage de la Principauté les plus fréquentés. Pas question de mettre un distributeur à chaque station, mais il faut mettre ces distributeurs dans tous les endroits stratégiques, dans les arrêts principaux de la Principauté, notamment à la Gare, à la Condamine, Place de la Visitation. Il faut sans doute commencer par en mettre vingt ou trente et cela améliorera déjà pour le public la facilité à l'accès au transport en commun.

Au sujet de la lutte contre les nuisances sonores et les inconvénients que cela représente sur la qualité de vie de notre population, le Gouvernement confirme que le dernier Comité Consultatif pour la Construction de l'année 2009 examinera, le 17 décembre prochain, les nouvelles dispositions du Règlement Général de Voirie qui comportera un volet environnemental permettant de mieux traiter ce thème très important pour la qualité de vie de la population. Par ailleurs, la Chambre Patronale du Bâtiment produira très prochainement les propositions de la profession qui seront évidemment examinées avec le plus grand intérêt. De plus, le Code de l'environnement sera la pierre angulaire d'un dispositif réglementaire sur lequel le Gouvernement poursuit sa réflexion. Ainsi, il est envisagé de fixer des doses de bruit admissibles et de décliner les dispositions visant à atteindre cet objectif ou le compenser. Tous ces éléments feront l'objet, non seulement d'une étude technique, mais d'une étude juridique minutieuse pour adapter le droit applicable en la matière aux exigences de la Principauté. Par ailleurs, comptez sur ma détermination pour faire respecter les nouvelles réglementations qui seront mises en place.

Puisque j'en suis au titre du Code de l'environnement, je confirme ce soir que nous répondrons avant la fin de ce mois aux questions posées sur cet important projet de loi par le Conseil National.

Le Gouvernement entend par ailleurs la demande faite pour mieux communiquer sur les sujets de développement durable et de subventions en la matière.

Le Sommet de Copenhague qui vient de s'ouvrir va être l'occasion pour la Principauté de faire entendre sa voix dans le concert des Nations. Le Prince Souverain, qui est porteur depuis longtemps d'un message fort et ambitieux en la matière, aura certainement l'occasion de défendre aux yeux du

monde Sa vision de la planète pour l'avenir, mais aussi d'annoncer les orientations et les exigences qu'Il nous demandera d'appliquer à Monaco pour que nous soyons exemplaires dans ce domaine.

Pour ce qui concerne les subventions, un accent sera mis sur ce dispositif afin qu'il soit encore mieux connu dans les prochaines semaines, car je ne sais pas si le public, les usagers connaissent vraiment les aides que nous pouvons apporter, que l'on peut utiliser pour les techniques nouvelles, notamment en matière d'énergie renouvelable.

Pour ce qui concerne le respect de la priorité nationale, le propos de M. le Rapporteur a porté sur la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés, la Société des Bains de Mer et le respect du *vade-mecum* en matière de construction et de travaux publics.

Je souhaite par conséquent vous faire part du sentiment du Gouvernement sur chacun de ces points, en commençant par la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de l'Orientation des Diplômés, pour laquelle je vous confirme donc l'imminence du recrutement, et cela au début de l'année 2010, d'un Chargé de Mission et d'un Administrateur. Ils constitueront la Cellule permanente rattachée au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé qui agira en étroite collaboration avec le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur en charge, de son côté, du suivi et de l'orientation des jeunes qui poursuivent des études supérieures. Je suis certain que cette Cellule pourra commencer à fonctionner très prochainement et permettre ainsi une meilleure insertion de nos jeunes diplômés, c'est le vœu de tous les Conseillers Nationaux, dans la vie professionnelle.

La S.B.M. pourra, devra constituer à cet égard un partenaire de choix, puisque, à l'instar de ce qui existe déjà avec la Compagnie Monégasque de Banque ou Monaco Telecom, le Gouvernement veillera à ce qu'une convention soit conclue au cours des mois qui viennent pour des stages de formation suivis de possibilités d'embauche. Je crois que nous devons trouver là une convention exemplaire pour répondre à votre souci de voir augmenter le nombre de jeunes nationaux diplômés s'intégrer, pas simplement au secteur des jeux, bien sûr, mais également dans le secteur hôtelier et dans l'administration.

Pour le prochain Secrétaire Général de cette société, le Gouvernement confirme qu'il entend bien que la S.B.M. confie à un Monégasque, évidemment hautement qualifié, cette responsabilité qui recouvre celle de la gestion des ressources humaines.

D'une manière plus générale, je souhaite confirmer que le Gouvernement demeure très attentif à l'évolution du climat social au sein de cette société. La question du nouveau statut reste en débat, comme vous le savez. Il demeure important de préserver certains avantages acquis et de ne pas remettre en cause brutalement la situation de chaque employé, mais il faut aussi que les choses puissent évoluer dans le calme et la sérénité car il est de l'intérêt de la Principauté que la S.B.M., qui est un des fleurons de notre patrimoine, puisse demeurer l'un des vecteurs de notre prospérité et du bien-être de ceux qui y travaillent. J'ai la certitude qu'une écoute attentive de tous devrait permettre un accord en 2010 sur un nouveau statut des personnels des jeux.

Enfin, s'agissant du *vade-mecum*, le Gouvernement entend maintenir ses échanges fructueux avec la Chambre Patronale du Bâtiment et poursuivre sa mise à jour dans le respect des engagements historiques. Cette démarche fait l'objet d'un processus continu d'amélioration avec les Services de l'Administration. Cependant le Gouvernement, comme le Conseil National le défend sur d'autres sujets, est attaché au principe général de mise en concurrence au bénéfice d'une gestion saine des finances publiques, conformément à l'Ordonnance n° 2.097 du 23 octobre 1959 réglementant les marchés de l'Etat.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a en dernier lieu souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur le respect de ses engagements législatifs. Très sensible à cela, j'ai tenu à vous apporter point par point une réponse positive à vos attentes.

Pour ce qui concerne tout d'abord la place du mineur dans la procédure pénale, à propos de laquelle M. le Rapporteur a rappelé l'engagement pris dans ma lettre du 10 juin dernier de procéder au dépôt, avant la fin d'année 2009, d'un projet de loi devant le Conseil National, je précise qu'un texte concernant les violences particulières a bien été déposé le 13 octobre dernier. En effet, le champ d'application de ce projet de loi, initialement circonscrit à la violence domestique, a été élargi pour répondre expressément aux travaux du Comité *ad hoc* du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ce texte englobe donc l'ensemble des violences pouvant être subies par les personnes vulnérables, dont les mineurs. L'exposé des motifs fait d'ailleurs clairement référence à la Convention européenne sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels à la page 2, et aux mineurs aux pages 29 et suivantes. Cette loi prévoit de modifier le Code de procédure pénale et

d'y insérer notamment des articles répondant à ce que le Conseil de l'Europe attend des pays signataires de la Convention. L'engagement pris a donc été respecté même si, je le reconnais, nous aurions pu préciser que le texte déposé couvrirait bien ce domaine sensible et pouvait se substituer ainsi à celui qui aurait eu pour seul but d'introduire la place du mineur dans la procédure pénale.

S'agissant de la mise en œuvre de la loi n° 1.360 sur le soutien et la protection sociale des artistes professionnels indépendants, un premier texte d'application a été élaboré et publié, il s'agit de l'Ordonnance Souveraine n° 2.317 du 31 juillet 2009 précisant la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission instituée à l'article 4 de cette loi. Pour ce qui concerne l'affiliation des artistes en tant que telle, elle était, dès le vote de la loi, possible auprès des Caisses, mais je reconnais bien volontiers que les artistes ont pu vouloir attendre la publication du système d'aide qui avait été annoncé. L'Arrêté Ministériel fixant les modalités du dispositif de soutien à la première installation professionnelle des personnes concernées sera publié avant la fin de la présente année, c'est-à-dire dans quelques jours.

Le délai intervenu a été rendu nécessaire, même si on peut le regretter, par l'analyse de l'incidence de l'extension du champ d'application de l'Arrêté en question et la mise en place des moyens nécessaires à la gestion des aides ainsi apportées aux artistes professionnels.

En tout état de cause, je vous assure que le dispositif pour aider les artistes sera opérationnel dès le début de l'année 2010.

Toutefois, je demanderai à l'avenir qu'une attention particulière soit portée pour que les textes d'application d'une loi votée soient publiés plus rapidement, surtout lorsque cette loi engendre des attentes, comme c'est le cas, auprès de la population.

Pour ce qui concerne l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (I.R.E.N.A.), ainsi que le Gouvernement s'y est engagé, un projet de loi d'approbation de ratification des statuts de cette Agence sera déposé sur le Bureau de la Haute Assemblée, je pense avant la fin de l'année et peut-être le vote du Budget. Répondant en cela au souhait émis par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Gouvernement s'engage, le cas échéant, à ce que la contribution obligatoire ne soit versée qu'après l'adoption de la loi d'approbation par le Conseil National et que le crédit soit ainsi gelé. Toutefois, je précise que les statuts de l'I.R.E.N.A. ne sont pas encore entrés en vigueur, donc le problème

ne se pose pas aujourd'hui, puisqu'à ce jour, sept ratifications seulement ont été enregistrées sur les vingt-cinq nécessaires. Comme vous le voyez, il n'y a pas que nous qui sommes en retard.

Enfin, je tiens à vous informer, d'une part, que le projet de loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National sera bien déposé, lui aussi, avant la fin de cette année devant la Haute Assemblée et, d'autre part, que je partage la satisfaction de M. le Rapporteur sur les avancées en matière de réforme de la législation sur la transmission de la nationalité par mariage pour laquelle des propositions ont été émises par le Gouvernement qui se tient prêt à en discuter après avoir été rendu destinataire de la position, des réactions du Conseil National par rapport à ces propositions.

En conclusion, et en m'excusant d'avoir été beaucoup trop long, mais j'avais le souci de répondre de manière très précise à chacune des questions posées par le rapport de M. BORDERO, je voudrais indiquer que, comme le Budget Rectificatif 2009, le projet de Budget Primitif 2010 soumis au vote du Conseil National a été élaboré dans le cadre d'une crise particulièrement profonde sur le plan international, à laquelle peu de Pays ont résisté d'une manière aussi solide, je le répète, que ne l'a fait la Principauté. Tout en tenant compte de ce contexte par son austerité en matière de dépenses publiques, il s'agit également et surtout d'un budget ambitieux maintenant les investissements qui feront, comme je l'ai dit en introduction, la prospérité du Monaco de demain. C'est pendant la crise qu'il faut préparer des lendemains qui, je l'espère, seront heureux pour cette Principauté.

Car si la plupart des spécialistes s'accordent sur une reprise de l'économie mondiale gagnant en intensité au cours de l'année 2010, il est avant tout primordial de créer dès à présent les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier pleinement de ses retombées et pour en faire bénéficier, le moment venu, la population monégasque. C'est pourquoi il n'est pas question pour le Gouvernement de céder à la morosité puisque c'est justement dans les temps difficiles que la société civile a encore plus besoin de l'Etat.

Il demeure de surcroît que la santé de nos finances publiques n'est pas menacée dans la mesure où la reprise des marchés financiers assure au Fonds de Réserve Constitutionnel des plus-values latentes qui devraient largement couvrir le déficit annoncé, environ 20 M€ de plus-values réelles réalisées et 120 M€ de plus-values latentes, donc un total de 140 M€ pour les onze premiers mois de cette année. Comme en 2009, nous nous situons donc bien dans un système vertueux,

garant de notre souveraineté, bien que l'objectif demeure, une fois la reprise économique mondiale confirmée, un retour, je le dis fortement, un retour à l'équilibre de nos finances publiques, tel que nous avons réussi à le faire pour 2007 et 2008. Ce sera l'objectif, je ne le date pas car je ne connais pas la vitesse de la reprise, mais il faudra, dès que la reprise interviendra, que nous retrouvions notre équilibre budgétaire.

Toutefois, au-delà des équilibres financiers, nous ne devons pas perdre de vue ce qui prime avant tout, c'est-à-dire de permettre aux Monégasques, aux résidents et à ceux qui viennent travailler en Principauté de continuer à bénéficier d'une qualité de vie ayant peu d'équivalent dans le monde. Nous pouvons nous inscrire pour cela dans le respect des orientations fixées par le Prince Souverain en continuant d'œuvrer tous ensemble, au quotidien, pour la Principauté.

Pour ce qui concerne les Institutions que nous représentons, cet « esprit d'union » trouve à mon sens sa concrétisation ce soir dans la proposition formulée par M. le Rapporteur, au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, d'approuver ce projet de Budget Primitif 2010, et je ne dirai pas le contraire en vous invitant, bien entendu, à approuver ce projet de Budget.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce dernier, je souhaiterais remercier encore une fois Monsieur BORDERO, Rapporteur et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, du travail considérable qu'il a conduit avec sa Commission pour la préparation de ce rapport et l'examen de ce Budget Primitif 2010.

Je vous remercie, en m'excusant encore une fois d'avoir parlé longtemps.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration.

Permettez-moi tout d'abord, comme vous venez de le faire, de remercier à nouveau Monsieur le Rapporteur pour son travail et celui de la Commission des Finances, dont chacun aura pu observer la qualité.

Mais j'aimerais particulièrement revenir ce soir sur cette citation, que vous avez d'ailleurs repris tous les deux, Monsieur BORDERO et Monsieur le Ministre, des mots prononcés par notre Prince Souverain lors de la dernière Fête Nationale, je cite : « C'est dans un esprit d'union que, tous ensemble, nous relèverons les défis de l'avenir »...

Quels défis, en effet !

En dehors de cet hémicycle, les Monégasques nous interrogent, les entrepreneurs s'inquiètent parfois, et les commerçants font leurs comptes. Certes, notre situation serait enviée par de nombreux pays développés. Mais la crise internationale nous adresse des défis auxquels nous devons répondre. Pour ceux qui s'interrogent. Et surtout pour nos enfants.

Oui, nous avons toutes les raisons d'avoir confiance en notre Monarchie, en notre Souveraineté, en notre diversité. Des raisons d'être fiers de notre attractivité, de notre inventivité et de nos couleurs, que nous mettons en valeur par la matière grise de la concentration des talents et par le bleu de notre ciel.

« Aie confiance en toi-même et tu sauras vivre » disait GOETHE.

La confiance, voici le moteur qui pourra nous permettre de traverser ces temps confus. Restaurer la confiance de ceux qui peuvent douter, de ceux qui craignent, de ceux qui n'osent pas avancer.

La démarche « Monaco 2029 », au travers de sa profonde réflexion, et par la très grande diversité des pistes ayant abouti à cinquante-cinq propositions concrètes et inventives, nous montre la voie de ce qui peut être entrepris pour stimuler la confiance.

Qui peut douter de la qualité de nos talents, dans l'ancrage si particulier, en Principauté, du respect de nos traditions ? Mais également, et c'est une qualité historiquement monégasque, par la permanence de notre capacité d'évolution et de remise en question.

Le rapport « Monaco 2029 » convoquait KEYNES, ce grand économiste américain, au travers d'une phrase qui sonne pour nous comme une évidence. Cette réflexion avait pour but de nous rappeler que – je le cite – « la difficulté n'est pas tant de développer de nouvelles idées, que d'échapper aux anciennes ». Et cette difficulté, Monaco et les Monégasques ont su la surmonter par le passé.

Etre inventifs, être attractifs, se donner les moyens de la confiance. Mais, également, et c'est là que la phrase de notre Souverain prend toute sa dimension, travailler dans un esprit d'union.

L'union nationale, qui dépasse les clivages, qui va au-delà même de la diversité des points de vue, ou de la place frileuse sur un échiquier.

Mais, attention, être unis ne veut pas dire être aveugles ou complaisants.

Il ne peut y avoir cinquante manières d'envisager l'union, lorsque les circonstances que nous connaissons

l'imposent. L'union se conjugue au singulier, sinon, on parlerait... des unions !

Etre unis, lorsqu'il s'agit des relations entre les Institutions, par exemple, c'est savoir agir de concert et en partenaires pour fédérer les énergies, autour de l'objectif commun qui nous anime de travailler derrière notre Prince à une vie toujours meilleure à Monaco pour les Monégasques et les résidents, et non se replier sur ses positions avec la certitude d'être les seuls à détenir la vérité.

Etre unis, c'est refuser l'idée de faire front *a priori*, mais savoir rester fermes sur des valeurs communes, intransigeants sur des principes intangibles. Vigilants sur les engagements.

Ainsi, être unis, c'est respecter non seulement les règles de la communauté, mais également respecter la parole donnée, et le bon sens de ses interlocuteurs.

Lorsqu'un audit est promis, après maintes discussions, sur les conditions qui entourent le projet de la Tour Odéon, est-ce vraiment jouer la carte de l'union, que de l'apporter hier, fort d'une cinquantaine de pages qu'il nous est impossible de traiter d'un coup d'œil en diagonale ?

Etre unis, c'est comprendre l'autre, sans imaginer qu'il y aurait d'un côté des vertueux, et de l'autre des empêcheurs dissipés de gérer en rond.

Etre unis, c'est ne pas insulter l'intelligence des gens, en agitant les peurs autour d'une dilapidation du Fonds de Réserve, lorsqu'on sait parfaitement qu'il est légitime et même dans l'ordre des choses de mettre notre bas de laine, qui a été constitué dans ce but, à contribution dans une proportion raisonnable, pour soutenir le pays dans les moments difficiles. Ceci n'est possible dans le consensus que si des règles strictes encadrent son utilisation et prévoient le calendrier précis des remboursements du Fonds par le Budget de l'Etat. Mais quel pays aujourd'hui, hormis la Principauté, peut se targuer d'affronter la crise de façon autonome, sur ses propres deniers, alors que tant de pays autour de nous voient leur endettement dérapé ?

Etre unis, c'est respecter nos engagements auprès des Monégasques, et je pense à la question du logement, en cherchant, avec le Gouvernement, les meilleures conditions lorsqu'un programme comme celui des Agaves est en discussion.

Etre unis, c'est considérer la Fonction Publique non comme une caricature trop facile, mais comme le socle essentiel de nos services à la communauté. C'est donc

encourager les talents, la recherche de la qualité et le mérite. C'est soutenir la modernisation.

Etre unis, c'est se sentir individuellement responsable de l'image de tous, aux yeux d'opinions internationales trop pressées de nous couvrir d'étiquettes.

Etre unis, c'est aborder par exemple la question de l'Hôpital sans œillères, en privilégiant une solution qui respecte à la fois l'élégance architecturale, la qualité des soins, l'accueil et le confort des patients, les délais et les deniers publics, non en se renvoyant dos à dos, comme si un bon hôpital pouvait se résumer à une seule de ces dimensions.

Etre unis, c'est aussi accompagner ceux d'entre nous qui souffrent comme s'il s'agissait de notre propre famille. C'est être solidaires de ceux à qui il manque juste le coup de pouce pour trouver leur place dans la communauté. C'est tenir la main des plus faibles, offrir à nos jeunes les meilleures conditions d'étude, à nos anciens les meilleures conditions de vie.

La voici l'union qui doit nous définir, sans nous résumer. L'union derrière le Prince. L'union entre les Monégasques. L'union avec tous ceux qui constituent notre communauté, enfants du pays et résidents étrangers. L'union entre les Institutions, entre le Gouvernement Princier et le Conseil National notamment, qui font partie de la même équipe, celle de Monaco.

Mais aussi, et ce rapport de la Commission des Finances en est la preuve, l'union d'une majorité claire pour servir notre Pays et les Monégasques au Conseil National.

« Il ne faut pas chercher à prévoir l'avenir mais à le rendre possible », disait SAINT-EXUPÉRY. L'histoire nous montre que la Principauté a toujours su se réinventer derrière ses Princes, pour préserver son indépendance et assurer son avenir. Notre héritage aujourd'hui est celui d'une nation favorisée par le destin, fière de ses particularismes et dotée de formidables atouts que des politiques intelligentes et souvent avant-gardistes ont su mettre en valeur, pour conforter le rayonnement de notre petit territoire. La stabilité de nos Institutions, la douceur de vivre sur notre sol, l'attractivité de notre modèle qui concilie une économie de marché libérale avec des politiques sociales avancées, privilégiant le bien-être et la sécurité, font de la Principauté un Etat à la tradition d'excellence.

Nous faisons ce soir, pour 2010, le pari raisonnable d'une légère reprise.

Nous avons confiance dans les énergies de notre Pays pour accompagner ce mouvement. Et nous croyons intimement aux vertus de l'union pour traverser, ensemble, ces moments difficiles et cruciaux pour Monaco.

C'est ma conviction profonde, c'est aussi d'ailleurs celle du groupe « Monaco 2029 », la Principauté, sous l'autorité du Prince Albert II, a en main toutes les cartes gagnantes pour continuer d'assurer sa prospérité et le bien-être des Monégasques et des résidents dans les prochaines décennies.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de Budget 2010, en vous rappelant au préalable que, lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 5 octobre, à l'unanimité des Conseillers Nationaux présents, nous avons reconduit les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions : six minutes dans le cadre présent de la discussion générale, trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

J'ai déjà vu plusieurs Collègues qui ont demandé la parole. M. CLERISSI, M. BURINI, M. BERTRAND, Mme POYARD-VATRICAN.

Nous commençons par Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

Depuis que nous sommes élus, nous n'avons de cesse de vous demander de la rigueur, de l'efficacité et de la rapidité dans la mise en œuvre des différents projets, petits et grands, qui peuvent concerner le bien-être des Monégasques et des Enfants du Pays, qui peuvent souvent à terme engager l'avenir même de la Principauté. Faute d'avoir sollicité ou écouté l'avis de professionnels, certains ratés sont parfois définitifs. Ils sont suffisamment nombreux dans des domaines divers pour vous demander désormais plus de vigilance. Récemment encore, un ensemble de couacs ont fait l'objet, avec vous, de discussions animées au sein de cette Assemblée, comme par exemple :

- Le non-paiement de la redevance par certains tributaires de locaux domaniaux de la darse sud ;

- L'absence totale d'imagination pour trouver des solutions originales afin d'améliorer la circulation ;

- L'inexistence d'un urbanisme commercial dans la cité qui a pour conséquence que certaines artères commerçantes sont complètement sinistrées ;

- Pour aller plus loin dans le détail, comment ne pas incriminer les responsables du mauvais positionnement de plusieurs arrêts de bus dont l'occupant paralyse systématiquement la circulation alors que nous essayons par tous les moyens de réduire de manière drastique les émissions de CO₂.

- A titre d'exemple encore et dans un autre domaine, quand sera-t-il possible de régler définitivement le cas de quelques entrepreneurs monégasques qui demandent, depuis plusieurs années parfois, un local domanial à usage de bureau et qui se heurtent aux lourdeurs et aux lenteurs administratives ?

- Comment ne pas comprendre aussi, alors que le chantier n'a pas encore commencé, que le futur C.H.P.G., de l'avis même de l'ensemble des personnels concernés, souffre d'un déficit évident de places de parking ? Vous venez d'apporter sur le siège, effectivement, quelques éléments de réponse et donc j'en tiens compte aujourd'hui.

Pour l'année à venir, je compte donc sur vous pour définir une véritable stratégie commerciale lors de l'aménagement des nouveaux quartiers de la Condamine et de l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille. Avant même la livraison des nouvelles surfaces, il faudra que soit créée la Commission d'attribution des locaux commerciaux domaniaux dans laquelle siègera au moins un commerçant monégasque, unanimement reconnu parmi ses pairs, ainsi qu'un représentant d'une société spécialisée dans l'aménagement des espaces commerciaux.

Il faudra également arrêter le replâtrage en ce qui concerne les problèmes de circulation et définir une véritable politique intelligente et adaptée à notre spécificité en y intégrant plusieurs paramètres, jalonnement piétonnier stratégique en évitant, par exemple, que les milliers de pendulaires qui prennent le train ne traversent plusieurs rues avant de parvenir sur leur lieu de travail, en créant des espaces piétons, en étudiant la faisabilité de circuits touristiques et commerciaux, en y intégrant, mais cela est déjà prévu, un transport collectif en site propre, des vélos et des petits véhicules électriques.

Il faudra impérativement pour cela, je le répète, écouter l'avis des acteurs économiques et de leurs représentants et se servir des organes à votre disposition

comme le Conseil Economique et Social ou encore la Fédération Patronale Monégasque, qui sont souvent source de projets novateurs trop vite rejetés pour avoir paru trop ambitieux et n'émanant pas de vos Services.

Pour conclure, je voudrais saluer une initiative originale récente à mettre au crédit du Directeur de l'Office des Emissions de Timbres-Poste qui a obligé chaque acheteur d'un kit brillant universel de pièces monégasques à prendre en même temps 80 euros de timbres monégasques. Le succès a été considérable. A quand le même genre d'expérience avec obligation d'effectuer le même jour pour 80 € d'achat dans un commerce à Monaco ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous continuons le tour de parole, en passant la parole à Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais tout d'abord faire une remarque liminaire sur le Budget Primitif qui nous est présenté.

Il est de plus en plus difficile de s'appuyer sur les prévisions budgétaires du Gouvernement sachant que le Budget Primitif 2008, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, affichait un déficit de 98,5 M€, alors que le Budget Rectificatif 2008 présentait lui un déficit de 31,3 M€ pour finalement clôturer avec un excédent de 4 M€ après rachat de la villa Paloma.

Excès de pessimisme en 2008 ? Excès d'optimisme en 2009 et 2010 au niveau des recettes ? Nous aurons, je pense, l'occasion d'en débattre mais ce préambule avait pour but de vous expliquer que j'ai comparé le Budget que nous nous apprêtons à discuter par rapport au Budget réalisé en 2008. Soit une comparaison sur deux années budgétaires.

Je ne vais pas entrer dans le détail, mais en premier lieu, on constate que les recettes du Budget 2010 sont en baisse de 10,5 % par rapport aux recettes réalisées en 2008. Le Gouvernement a donc intégré la crise économique qui frappe aussi la Principauté en s'appuyant peut-être sur des hypothèses de reprise en 2010 que d'aucuns pourraient qualifier d'optimistes. Je ne me risquerais pas ici au jeu des conjectures dont la presse nous repaît au travers de spécialistes donnant des avis souvent contradictoires.

En revanche, l'analyse des dépenses fait apparaître un accroissement peu significatif sur deux ans. En effet, par rapport au Budget réalisé 2008, les dépenses totales n'augmentent que de 12 M€ en 2010, soit

1,4 %. Mais la composition des dépenses met en évidence des besoins structurels.

En effet, les dépenses d'interventions publiques augmentent de 22,6 % en deux ans, soit plus de 40 M€ et les dépenses de fonctionnement de 11,7 %, soit plus de 44 M€ en deux ans.

En fait, la faible progression de l'ensemble des dépenses sur deux ans s'explique par une diminution des dépenses d'équipement de 72 M€, soit moins 22,5 %.

Mais il faudra attendre le Budget Rectificatif 2010 faisant apparaître les reports de crédits et les sommes réellement dépensées au titre des investissements publics en 2009 pour avoir une image fidèle de ce poste essentiel pour Monaco.

Ce qui me frappe en réalité, c'est que le Budget qui nous est présenté par le Gouvernement s'inscrit dans la logique de croissance à laquelle nous nous sommes accoutumés à Monaco.

Je parle ici d'une croissance des dépenses d'intervention et de fonctionnement en l'absence d'inflation. Ceci n'est pas propre à notre pays, nos sociétés modernes sont condamnées à la croissance.

Comment continuer à croître est donc la question qui se pose en 2010 en ayant plus que jamais à l'esprit la définition du professeur Raymond BARRE, qui disait que la politique économique est l'art d'affecter des moyens limités à la satisfaction de besoins nombreux et illimités.

Car c'est bien la croissance forte qui a permis la hausse des dépenses publiques et non l'inverse.

Sans cette croissance, l'Etat est obligé d'arbitrer entre divers postes.

C'est ce qu'on appelle la contrainte budgétaire.

Nous serons obligés d'accroître les recettes si nous ne voulons pas manquer.

Dans la préface au livre blanc « Monaco 2029 », les deux économistes, Pierre-André CHIAPPORI et Christian de BOISSIEU nous rappellent que – je cite : « la croissance économique repose sur des éléments simples et bien identifiés : la disponibilité d'un stock de capital, physique, financier, mais aussi humain ; la présence d'entrepreneurs, aptes à engendrer l'innovation indispensable au progrès ; une situation de concurrence visant à éliminer les rentes et les immobilismes ; enfin, une bonne gouvernance publique, mêlant transparence des processus et réactivité des processus de décision ».

Tout est dit.

J'aimerais humblement ajouter qu'aujourd'hui si la production de richesses exige toujours travail, matières premières et capital, le travail est en Asie, les matières premières dans les pays du Sud, tandis que le capital demeure dans les pays riches.

Mais le capital est devenu un « bien immatériel », il prend la forme de Recherche et Développement, de publicité, de créations culturelles, de finance...

La plus-value se trouve dans la conception du bien et non plus dans sa production physique.

Nous devons à Monaco nous poser la question du type de développement que nous voulons en tenant compte de nos spécificités et de la nouvelle donne mondiale en nous donnant les moyens d'attirer la croissance que nous aurons ainsi identifiée.

Si nous devons penser de plus en plus en termes d'investisseurs et d'investissements et pas forcément toujours en termes de création d'emplois externes, il faudra se poser la question du cadre de vie de notre communauté afin d'attirer de nouveaux résidents qui décideront d'installer leur activité et d'investir à Monaco et surtout d'y faire leur vie – ce qui ne veut pas seulement dire vivre à Monaco mais vivre Monaco – cela évitera aussi ce que j'appelle l'émergence d'un communautarisme soft.

Il me paraît à ce titre très important de ne pas nous replier sur nous-mêmes, de ne pas nous bloquer sur des schémas corporatistes et des rentes de situation. Il me paraît indispensable de favoriser les créations d'entreprises et de raccourcir les délais d'autorisation... Bref, d'entrer dans une économie plus libérale.

Rassurez-vous, ce n'est pas un gros mot !

Pour moi une économie libérale c'est une formule 1 conduite par un pilote expérimenté qui respecte toutes les consignes de sûreté, qui maîtrise sa vitesse et son risque. Plus on va vite, plus il faut de rails de sécurité et une organisation exemplaire.

Pour poursuivre la métaphore, à Monaco, nous savons organiser un Grand Prix de Formule 1 dans une ville et cet évènement est cité en exemple.

Faisons de même pour développer une économie libérale basée sur le savoir et la connaissance où nos jeunes diplômés seront aussi aux commandes et non plus les simples spectateurs d'une course aussi prestigieuse soit-elle.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI. Nous écoutons à présent notre Collègue Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

En décembre 2008, je vous avais fait part de mon mécontentement au sujet des relations Conseil National/Gouvernement, ce qui d'ailleurs avait motivé mon vote négatif du Budget Primitif 2009.

En cette année 2009, j'ai constaté une amélioration dans ces relations, mis à part quelques petits dérapages, entre autres pour la Commission Nationale des Sports et le Comité Supérieur du Tourisme, deux entités dont je fais partie, où les Conseillers Nationaux ont reçu les documents de travail la veille, voire le jour même de la tenue de ces réunions, ceci ne nous permettant pas d'étudier correctement les dossiers et donc de participer à une discussion constructive.

Il y a eu également un gros, un très gros dérapage, avec le dossier de la Tour Odéon, mais je n'y reviendrai pas.

En lisant le rapport du Gouvernement sur le projet de Budget 2010, il m'est apparu dans le Programme Gouvernemental d'Action, malgré le ton optimiste et enthousiaste, que certains éléments revenaient de façon récurrente.

Ainsi, prenons par exemple le chapitre « Amélioration de la qualité de vie », Politique des déplacements : 2009 devait entraîner une sensible amélioration de la circulation à la Condamine, je constate qu'il y a toujours autant de problèmes.

Toujours dans le chapitre de la qualité de vie, je constate qu'il y a toujours autant de nuisances sonores. Il est vrai que certains chantiers ont tellement de dérogations, qu'il est impossible d'appliquer les règlements en vigueur.

Vous venez de nous annoncer, Monsieur le Ministre, des consultations.

Espérons qu'elles aboutiront à quelque chose de concret avant qu'on en reparle en décembre prochain.

Enfin, il y a encore et toujours le problème du logement.

Logements des Monégasques d'abord : il est maintenant certain que vous ne tiendrez pas vos

engagements quant au quota de livraisons que vous aviez annoncé en début de législature.

J'espérais que vous auriez la courtoisie de ne pas en rejeter la faute sur le Conseil National qui n'a pas accepté votre proposition au sujet de l'opération Agaves II. Vous savez très bien qu'elle ne rentrait pas dans les critères de la Résolution votée par le groupe U.P.M. dans le cadre des désaffectations de terrains publics.

Quant aux logements des enfants du pays, dossier qui me tient particulièrement à cœur, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé le 15 décembre 2008, une opération-test, le test pouvant d'ailleurs porter sur deux ou trois opérations avec, je cite : « peut-être la possibilité de sortir cette année une cinquantaine de logements ».

Je constate que nous avons eu la présentation d'une ébauche d'opération-test, la « Villa Ida », le 1^{er} décembre 2009, projet que la majorité a rejeté à l'unanimité car vraiment pas satisfaisant, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu, Monsieur le Ministre.

Encore un an de perdu.

En résumé et pour faire court, souvent les mêmes questions se répètent d'année en année et nous attendons toujours des réponses concrètes.

A quoi est-ce dû ? Je ne sais pas.

A la lourdeur de l'Administration qui devrait être modernisée ?

Au manque de concertation dans les Services concernés ?

Au manque de vigilance dans le suivi des dossiers ?

Au dogmatisme de certains technocrates ?

Est-ce que l'année prochaine, nous aurons toujours à vous poser les mêmes questions ?

J'espère que non.

Je souhaite que vous trouviez des solutions et que ces problèmes soient enfin, en grande partie, résolus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BERTRAND.

Nous écoutons à présent notre Collègue Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Faire de la politique, c'est avoir une vision d'avenir, une volonté de projection, un regard pour les générations à venir.

Or ce qui me frappe dans ce budget, qui est l'expression de la politique générale du pays, c'est que l'on ne cherche pas à voir plus loin que le bout de son nez.

Beaucoup de technique sur les douze mois qui viennent, alors même que tout le monde sait bien que le Budget Rectificatif de septembre prochain est élaboré en mai, et risque fort d'être déjà obsolète au moment où il nous est présenté.

Et, malheureusement, je ne vois pas très bien comment cela peut s'améliorer, parce qu'il n'y pas de réelle volonté de changer.

Entendre que l'on ne peut pas mieux prévoir parce que nous n'avons pas de chiffres et nous n'avons pas de chiffres parce que nous sommes trop petits, c'est vraiment étonnant.

Entendre que l'on espère que les recettes baisseront moins que prévu, c'est sympathique comme argument mais pas suffisant. Gérer, ce n'est pas constater des baisses les bras ballants en espérant que la courbe va remonter.

Entendre que tout ne va pas si mal finalement, c'est agréable, mais c'est refuser de se remettre en cause et d'envisager des actions à long terme. A force de tenir des discours qui ne sont pas justes, on en arrive à des dissonances qui empêchent d'aller de l'avant.

Pour évoluer, il faut envisager l'avenir, prévoir justement des actions à long terme. Où sont les propositions du Gouvernement sur ce sujet ? Que fait-on justement pour augmenter les recettes ? Demain mais aussi après-demain.

Cela fait des années que j'appelle le Gouvernement à travailler sur l'accroissement des recettes dans toutes mes interventions publiques mais sans voir d'amélioration.

C'est la raison pour laquelle en période de crise, le Conseil National a décidé d'être force de proposition avec la publication du Livre Blanc, « Monaco 2029 ».

C'est un travail sérieux, étayé, constructif, désintéressé qui propose de réfléchir justement à l'avenir sans langue de bois, de manière rationnelle et souvent innovante. Tous les projets ne deviendront pas réalités, mais proposent des pistes qui méritent votre attention, Madame, Messieurs du Gouvernement.

Aussi, de grâce, faites la chasse à certains technocrates qui véhiculent l'idée que tout ce qui vient

du Conseil National est mauvais. Nous travaillons tous dans l'intérêt de Monaco. C'est en se mettant en lien et résonnance les uns avec les autres que nous relèverons les défis de l'avenir.

Pour prendre un exemple précis, sur l'Environnement qui est un sujet qui me tient à cœur, je vous repose en Séance Publique la question, Monsieur le Conseiller : quel est votre plan d'action pour tenir les engagements ambitieux de notre Souverain en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

Je serai, nous serions tous tellement fiers que la Principauté soit un modèle d'environnement sur son propre sol.

Aussi je demande au Gouvernement instamment qu'il envisage de manière objective et constructive les projets à mener à bien en matière d'environnement.

Un autre sujet qui me tient à cœur : la communication.

La première fois que j'ai pris la parole dans cet hémicycle, en 2003, c'était pour lire une Résolution de la majorité sur la communication et l'accès à l'information pour les habitants de la Principauté.

Aujourd'hui si je reviens à la charge, c'est pour vous parler du contenu de cette communication :

- Communiquer, ce n'est pas acheter des publi-reportages ;

- Communiquer, ce n'est pas crier à tout va « Tout va très bien, Madame la marquise » ;

- Communiquer, ce n'est pas non plus appliquer l'adage « pour vivre heureux, vivons cachés ».

La communication est un métier et ce n'est pas parce que tout monde parle que tout le monde sait communiquer.

A notre demande, vous avez engagé des experts dans ce domaine. Nous attendons donc avec impatience leurs conclusions et qu'elles soient expliquées *in extenso* à tous en toute transparence.

La communication, c'est au quotidien, c'est rationnel, c'est concret, et les silences ont souvent autant de valeur que les communiqués.

Dans tous les pays qui ont atteint une maturité suffisante en matière de communication et pour éviter l'emballement médiatique sur un sujet donné, le Gouvernement communique pour poser le cadre, pour éviter les dérives ou que le silence ne devienne une caution de propos tenus par d'autres.

Aussi, quand la Principauté est indirectement touchée par la malencontreuse affaire qui a visé le Maire de Beausoleil, il est important de réagir pour faire un minimum de pédagogie et ne pas laisser une vérité journalistique tout à fait contestable faire foi.

Le silence, Monsieur le Ministre, laisse toujours planer le doute et si la réaction est trop tardive, il faut alors entrer dans une logique de justification après coup, qui n'est pas toujours bonne pour l'image de Monaco.

Pour finir, je dirai que le moment est venu d'affronter les réalités de la crise et de savoir, non pas courber l'échine, mais aller ensemble de l'avant pour la transformer en opportunité. Il faut savoir aussi utiliser les outils d'aujourd'hui comme la communication qui ne doit pas juste rester une ligne budgétaire. En séance privée, Monsieur le Ministre, vous nous avez parlé de révolution culturelle au sein de l'Administration, il est temps qu'elle se fasse, le moment est venu.

M. le Président.- Merci. Après ces interventions, souhaitez-vous intervenir, Monsieur le Ministre d'Etat ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais dire quelques mots, très rapidement, pour répondre aux quatre Conseillers Nationaux qui sont intervenus, pour ne pas avoir d'intervention trop longue à faire à la fin, en m'excusant auprès d'eux, mais il y a des sujets que j'ai abordés dans mon rapport, trop long comme je l'ai déjà dit, donc je ne reviendrai pas là-dessus, et donc je ne répondrai pas à toutes les questions qui ont été posées, mais quelques points simplement.

Monsieur CLERISSI est intervenu en rappelant un certain nombre de problèmes, j'indique que certains d'entre eux ont été, quand même, heureusement résolus par l'intervention du Gouvernement et par l'intervention personnelle du Ministre d'Etat, comme le problème de la Darse sud, vous le savez.

En ce qui concerne les problèmes de circulation, nous en avons déjà parlé, je n'y reviens pas, je partage vos préoccupations, ils sont difficiles, je sais que mes Services y travaillent beaucoup, ils doivent faire preuve d'imagination, je suis d'accord, mais c'est un sujet qui n'est pas facile, surtout tant que quelques grandes infrastructures que nous attendons ne seront pas terminées.

Je pense que le Conseiller pour l'Équipement a noté vos observations sur le positionnement des arrêts de bus.

Pour ce qui concerne les espaces commerciaux de services et de bureaux, je ne peux qu'abonder dans votre sens. D'ailleurs, personnellement, je l'ai dit dans mon discours de tout à l'heure, et je vous rappelle que j'avais fait un exposé en séance privée sur l'avenir en matière d'espace à Monaco, en disant qu'il y a trois grandes priorités : il y a les logements domaniaux, un peu celui des enfants du pays ; il y a le développement économique et, donc, les espaces pour les commerces, les bureaux, les services et, notamment, des espaces domaniaux pour permettre aux Monégasques de s'installer ; et il y a le logement des étrangers pour continuer à être une terre d'accueil pour des investisseurs, des étrangers qui souhaitent venir s'installer en Principauté, surtout pour y travailler.

Je partage votre sentiment, un certain nombre de projets sont en route, c'est vrai, vous nous reprochez la lenteur mais c'est long de réaliser des chantiers. Nous sommes très satisfaits lorsque nous avons pris une décision et que nous en voyons l'inauguration. Cela a déjà été le cas pour deux chantiers : je suis très content parce que j'étais là au moment où ont été prises des décisions pour l'école et la crèche de l'Olivier et nous les avons inaugurées. Je suis ravi parce que nous allons inaugurer très bientôt « A Qietüdine », c'est aussi un projet commencé avec le Conseil National, depuis mon arrivée, il y a cinq ans et cela fait plaisir. Mais il y a des choses qui mettent beaucoup plus que cinq ans, je suis désolé mais c'est comme cela. Je suis comme vous, je souhaite aller vite aussi, je suis impatient. Je suis content lorsqu'on inaugure ce qu'on a décidé de faire, mais les choses sont souvent quelquefois plus difficiles. Mais, votre objectif, je le partage, Monsieur CLERISSI.

Ensuite, la Commission d'attribution des espaces commerciaux domaniaux, cela va être très rapide. Au début de l'année, va être mise en place la Commission avec, pour le Conseil National, des représentants, mais également, bien entendu, un représentant des commerçants. Cette Commission pourra ainsi se réunir très rapidement, dès le début de l'année 2010.

Monsieur BURINI, je dois vous dire que j'ai beaucoup apprécié votre intervention, parce que cette réflexion, je la partage et je partage d'ailleurs beaucoup de ce que vous avez dit, de ce qui est une réflexion un peu plus haute sur le sujet du développement et je ne sais pas vraiment quoi vous répondre, sauf que vous avez raison et que j'apprécie, comme vous, la citation de Raymond BARRE. J'apprécie votre réflexion sur la nature du développement économique que nous souhaitons pour la Principauté. Je ne vais pas faire de réponse technique ni engager un débat qui nous éloignerait de la préoccupation initiale.

Monsieur BERTRAND, vous avez dit qu'il y avait eu des améliorations, je le pense aussi et je vous remercie de l'avoir dit, dans les contacts, les échanges entre le Conseil National et le Gouvernement Princier. Vous avez regretté, moi aussi, certains « couacs ». C'est vrai, vous avez raison lorsque vous dites : « on ne distribue pas, la veille d'une Commission ou au moment où commence la Commission, des documents, parce que – et je suis entièrement d'accord avec vous – il faut quand même avoir le temps de les lire ». Alors, tout ne s'améliore pas en un jour, il y a eu des améliorations, il y a eu des « couacs », mais moi j'espère sincèrement qu'en 2010, il y aura moins de « couacs » qu'en 2009, et qu'en 2011, il y aura moins de « couacs » qu'en 2010. C'est ce qu'on essaiera de faire, mais on ne fait pas des miracles en un jour.

Vous avez évoqué, mais je n'y reviens pas, les nuisances sonores, parce que je l'ai évoqué dans mon introduction liminaire.

Les logements des enfants du pays, vous le savez, c'est un problème difficile, je souhaite qu'ensemble, on fasse cette première opération, on fera des propositions très rapidement, compte tenu des observations qui ont été formulées par les Conseillers Nationaux. Ce ne sont pas des opérations faciles et vous le savez comme moi que je n'ai pas de solution miracle. On peut apporter une solution partielle pour faciliter le maintien à Monaco des enfants du pays, mais on ne peut pas avoir une solution miracle pour loger tous les enfants du pays. Réussissons cette opération-test et on en fera d'autres, bien entendu. Mon idée est qu'il faudrait en faire régulièrement, tous les ans pour compenser la diminution du secteur protégé. Comme vous le savez, le fait d'avoir livré beaucoup de programmes domaniaux a fait qu'un certain nombre de logements du secteur protégé ont été libérés et que certains enfants du pays ont bénéficié – et tant mieux ! – de ces logements. Peut-être à cause ou grâce à cela, il y a un effet indirect au bénéfice des enfants du pays, mais ce n'est pas suffisant. Il faut donc élargir le parc par des opérations telles que celle de la « Villa Ida », que nous allons essayer de réussir avec vous, et bien sûr d'autres après.

Vous avez évoqué également le problème du logement en général pour les domaniaux, je n'y reviendrai pas.

Madame POYARD-VATRICAN, vous m'avez fait de la peine en disant qu'on ne voit pas plus loin que le bout de son nez, mais comme on m'a quelquefois dit que j'avais un grand nez, donc cela me permet de voir assez loin...

(Rires).

... Mais, en dehors de cette plaisanterie, je voudrais vous dire qu'il faut bien voir que chaque exercice est un exercice différent. Aujourd'hui, nous parlons du Budget Primitif de 2010. Je ne pense pas que c'est le lieu, parce qu'il y aura d'autres débats pour cela, de parler des perspectives du très long terme. Nous aurons de la perspective, mais à trois ans, puisque vous allez avoir à approuver le programme triennal. Alors, vous engagez déjà un peu plus l'avenir et on doit avoir ainsi une vue plus prospective. Mais dire qu'on ne pense pas au long terme, détrompez-vous. D'ailleurs je me réjouis que vous ayez engagé cette réflexion « Monaco 2029 », mais en même temps, le Gouvernement a travaillé. Nous aussi, nous avons des conclusions là-dessus. Par exemple, nous avons eu toute une réflexion sur l'espace, jusqu'en 2030 – alors, vous voyez, nous allons plus loin que 2029 –...

(Rires).

... Jusqu'en 2030, on a essayé d'analyser, en fonction justement de tous les besoins de la Principauté, nous avons eu une réflexion globale et stratégique. Mais je souhaite d'ailleurs que nous ayons des débats pour cela. J'ai dit beaucoup de choses ennuyeuses tout à l'heure pendant une heure mais parce que ce sont des problèmes qui se posent dans cadre de l'exercice auquel nous sommes tous conviés aujourd'hui, le Budget 2010, avec l'annualité budgétaire et un certain nombre de sujets importants.

Quoi qu'il en soit et je suis prêt à le faire, vous faire un exposé d'une heure, sur l'avenir de la Principauté, ses perspectives, son développement, etc...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Mais nous serons très heureux de vous accueillir !

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous êtes dure pour le Gouvernement de penser que nous sommes tous bornés et que nous ne regardons que le guidon. Il m'arrive de lever le nez au-dessus du guidon pour voir l'horizon...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... C'est le principe de la politique...

M. le Ministre d'Etat.- ... Alors, c'est un sentiment que nous partageons puisque vous-même, vous avez cette préoccupation, l'exemple en est de « Monaco 2029 », mais il est aussi partagé par le Gouvernement.

Le Gouvernement n'a pas du tout le nez sur le guidon, il peut aussi vous parler de 2029 ou 2030, mais ce n'était pas le cadre de l'exercice aujourd'hui, voilà. Le cadre de l'exercice, ce sont les finances de l'Etat en 2010, les dépenses et les recettes. Je voulais dire cela parce que...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Nous serons ravis de vous accueillir, Monsieur le Ministre, pour nous présenter cette vision, cette perspective...

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous savez, nous en avons parlé en Commission l'autre jour, mais c'est une réflexion importante, qui est liée à la vôtre et dans certains autres documents, comme « Monaco 2029 », cela rejoint aussi la préoccupation de M. BURINI, lorsqu'il dit : « Quel développement pour demain » ?

Je veux simplement vous dire que c'est très important, nous sommes prêts à en débattre, ne pensez pas qu'il y ait un monopole de ceux qui réfléchissent à l'avenir, c'est quelque chose que toutes les Institutions partagent, à commencer par le Prince Souverain, qui fixe les directions principales et puis nous, dans le cadre de ces directions principales, nous essayons de décliner la réflexion sur l'avenir. Je suis entièrement d'accord pour que nous le voyions ensemble, mais ne dites pas que nous sommes incapables de le faire, cela me fait de la peine.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mon propos n'est pas exactement celui-là. Je constate que pour l'instant nous n'avons pas vu grand chose en matière de perspectives proposées par le Gouvernement, mais je suis très heureuse de savoir qu'il y a une réflexion. Sur un autre plan, je souhaiterais vivement que les projets qui ont été présentés dans « Monaco 2029 », soient étudiés car, même si tout n'est pas réalisable, il y a un certain nombre de pistes intéressantes. Aussi j'engage vivement le Gouvernement à l'étudier attentivement et que nous puissions travailler ensemble là-dessus, l'ensemble est très riche, vous verrez. Il est important et intéressant de se projeter et d'envisager l'avenir et si le Gouvernement a d'autres pistes, tant mieux.

M. le Ministre d'Etat.- Si je ne vous ai pas entendue, tout à l'heure, c'est parce que mon Conseiller pour l'Equipement et l'Environnement, me faisait justement remarquer que je n'avais pas répondu sur

l'environnement. Je vais lui donner la parole afin qu'il vous donne la réponse sur l'environnement.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Ministre.

En deux mots, pour répondre à Madame POYARD-VATRICAN, lorsqu'elle demande quels sont les moyens utilisés pour respecter l'engagement de 2020. Je lui fais observer que l'engagement que l'Etat a pris de respecter Kyoto, donc moins 8 % en 2012 par rapport à ce qui était en 1990, est pour l'instant – et il le sera largement – respecté par Monaco : là on parle des mesures internes parce qu'on est à moins 9 % de gaz à effet de serre, et ce n'est pas nous qui le disons, c'est bien évidemment vérifié par le protocole de Kyoto. L'Etat sur ce sujet-là a toujours respecté ses engagements, et bien évidemment, prouvera et respectera ses engagements aussi pour 2020. Je ne crois pas qu'il y ait de l'inquiétude à avoir de ce côté-là, et quels moyens on utilisera, on pourra le détailler bien évidemment. Encore une fois, si on a été capable de faire le premier effort pour 2012, on sera également capable de faire celui pour 2020.

Le second point, le modèle de l'environnement, je crois déjà l'avoir dit, mais cela n'a pas dû être vraiment enregistré, que pour savoir si nous sommes ou pas un modèle d'environnement, le meilleur moyen, c'est effectivement de faire appel à des audits et à des appréciations indépendantes, c'est ce que l'on fait aussi aujourd'hui. Nous avons actuellement un audit par une société qui s'appelle « B.M.J. Ratings », spécialisée dans l'évaluation environnementale des Etats. Cette évaluation environnementale des Etats nous sera bientôt communiquée et vous verrez, à ce moment-là, que ce que fait la Principauté, contrairement à ce que vous semblez penser, est loin d'être négligeable, est loin d'être ridicule dans le concert des nations et que donc, si on regarde les résultats obtenus en matière d'environnement, nous sommes plutôt dans la toute première tranche des Etats qui font des efforts dans ce domaine.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mon propos n'est pas celui-là : je souhaite savoir quel est le plan d'action du Gouvernement pour l'avenir et non pas une photo de l'existant. Cela dit, si des audits sont faits, c'est très bien et nous serons ravis de les accueillir et de constater la situation de Monaco comparée aux autres Nations. Mais je souhaite que nous regardions vers l'avenir. Nous sommes dans des propos de politique générale, c'est-à-dire des propos et des considérations

plus larges sur des projections sur 2020/2030. Je ne vous demande pas un planning détaillé, je voudrais connaître les grandes orientations vers lesquelles nous allons, ce n'est pas spécialement polémique, je ne dis pas que le Gouvernement ne fait rien, je demande simplement, et j'estime que c'est mon rôle en tant que Présidente de la Commission de l'Environnement, que vous m'indiquiez ce que vous comptez faire, quelles sont vos pistes de recherche, c'est une question légitime.

M. le Président.- Merci. Nous allons continuer cet échange sur le débat général du Budget Primitif en donnant la parole à nos Collègues qui le souhaitent.

J'avais noté tout d'abord Monsieur le Président de la Commission de Législation, Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Pour appréhender la vision du Gouvernement sur ce Budget Primitif 2010, je me suis basé sur deux chiffres significatifs :

Le premier, le montant des recettes : 802,2 M€.

En baisse seulement de 4,1 % par rapport au Budget Primitif 2009.

Votre optimisme me surprend car déjà, pour 2009, vos prévisions de recettes ont affiché une baisse d'environ 68 M€ entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif.

Vous êtes confiants alors que j'aurai voulu que vous soyez prudents.

Pourtant vous le savez très bien, il nous faut absolument trouver de nouvelles recettes pour les finances publiques car, ne nous leurrions pas, le modèle économique qui a assuré la prospérité de Monaco est en train de se transformer sous l'effet de la crise. D'autant que la sortie de crise sera lente et ne se fera pas sentir avant la fin de l'année 2010.

Que faites-vous pour trouver ces nouvelles recettes ?

En lisant votre rapport sur le Budget 2010, vous n'apportez pas de réponse. Vous vous contentez de bonnes intentions en attendant les jours meilleurs. Ce n'est pas de la bonne gouvernance.

Pourtant les atouts de Monaco ne manquent pas.

Vous avez des outils à votre disposition : la Chambre de Développement Economique, le Guichet unique. Sont-ils performants ? On en parlera plus loin dans le débat.

Dans les Relations Extérieures, vous disposez maintenant d'un réseau d'Ambassadeurs et de Consuls qui devraient vous aider à rechercher de futurs investisseurs.

La Principauté bénéficie de certains avantages : Monaco n'a pas de dette publique et Monaco possède un Fonds de Réserve qui constitue « notre bas de laine ».

Mais on ne sent pas cette volonté de mobiliser les Services compétents en vue d'inverser le cours des choses. En particulier, il serait urgent de créer un socle juridique indispensable pour attirer des entreprises à Monaco, comme cela a été écrit dans le rapport.

Il est grand temps, Monsieur le Ministre, d'avoir une politique économique ambitieuse, volontariste faisant preuve de dynamisme et d'efficacité.

Venons en maintenant au second chiffre, les dépenses de l'Etat. Environ 905 M€. Elles sont en augmentation de 6,8 % par rapport au Budget Rectificatif 2009 et de 1,4 % par rapport au Budget réalisé 2008 qui a été une année exceptionnelle pour les recettes de l'Etat.

De plus, dans la ventilation des dépenses, les dépenses ordinaires publiques représentent 73 %, chiffre jamais atteint.

Est-ce que ces données vous interpellent ?

Lorsque je lis votre rapport sur le Budget 2010, je cite : « Ainsi le Gouvernement s'est efforcé de contenir les dépenses de l'Etat dans un périmètre raisonnable », je me rends compte que vous n'avez aucune stratégie pour apporter des réponses adaptées à cette situation qui me paraît préoccupante.

D'autant plus que, sur le siège, vous demandez, en urgence, une augmentation des dépenses de 4,3 M€, ce qui, là encore, augmentera le déficit du Budget.

En fait vous êtes en manque d'idées. Vous attendez que la situation s'améliore. Même si je suis conscient que certaines dépenses sont incompressibles, il n'y a aucune réflexion en profondeur sur les causes structurelles permettant de mieux contenir les dépenses.

Monsieur le Ministre, les dépenses publiques continuent d'augmenter sans que vous soyez capable d'y mettre une limite. Attention à ne pas vous laissez entraîner dans cette spirale infernale où, un jour, vous n'arriveriez plus à les maîtriser.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, je ferai appel à l'histoire qui est un éternel recommencement.

Combien cette phrase, prononcée en l'an 55 avant Jésus-Christ, devant le Sénat de Rome par le Consul Marcus TULLIUS CICERO dit CICÉRON (106-43), demeure d'actualité et doit être méditée, je cite : « Le Budget devrait être équilibré, les finances publiques devraient être comblées, la dette publique devrait être réduite, l'arrogance de l'Administration devrait être abolie et contrôlée, et l'aide aux pays étrangers devrait être diminuée de peur que Rome ne tombe en faillite. Les gens doivent encore apprendre à travailler, au lieu de vivre sur l'aide publique ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO...

M. le Ministre d'Etat.- Je vais quand même répondre tout de suite à Monsieur CELLARIO. Compte tenu de ce que vous avez dit en premier puisque vous avez à faire à des gens bornés qui n'avaient pas la moindre idée, vous comprendrez que je ne vais pas commenter la phrase de CICÉRON, parce que je suis incapable de la comprendre, bien entendu... Il faudra me l'expliquer en me donnant une leçon particulière.

(Rires).

Ceci étant dit, excusez-moi de vous dire que votre propos contient quelques contradictions, parce que vous dites à la fois qu'on est imprudent en surévaluant les recettes et à la fois, que nous n'avons pas la moindre ambition.

Je reviens encore une fois sur les recettes. Je ne sais pas, moi, je ne suis pas devin, je dis que notre prévision de 4,5 % par rapport à 2009 reste une prévision prudente dans la mesure où – n'oubliez pas – les plus mauvais mois se sont passés au premier semestre 2009. Alors, quand on va regarder 2010, on va tout de même avoir la chance, non plus de se comparer à 2008, année exceptionnelle mais à 2009 qui fut le creux de la crise. Alors, moi je dis plus 4 % par rapport au creux de la crise, c'est bien en dessous encore de 2008. Donc, je pense que c'est prudent.

Ensuite, il y a une autre contradiction parce que vous dites que nous ne faisons rien pour trouver des investisseurs, tout en disant que la crise est terrible, que d'ailleurs, elle va durer jusqu'à la fin 2010 et qu'il faut trouver des investisseurs. Mais savez-vous que c'est justement lorsqu'il y a la crise qu'on ne

trouve pas d'investisseur ? Alors, ce qu'il faut faire pendant la crise, c'est de préparer la venue des investisseurs pour être prêt à sortir de la crise. Et pour être prêt à sortir de la crise, il faut aussi avoir un certain optimisme et y croire un peu, parce que sinon, on attend, on ne fait rien... Ils ne vont pas arriver aujourd'hui, les investisseurs mais il faut préparer les conditions pour qu'ils arrivent demain et après-demain, lorsque la crise se terminera. J'espère qu'on en verra les prémices dès 2010, de cette sortie de crise, c'est ce que disent les experts, alors je les crois puisque je ne pense pas... alors je crois les experts...

(Rires).

En ce qui concerne les dépenses publiques, je vous dis simplement, faites-moi des propositions, je suis prêt à vous recevoir, ne le faisons pas en public parce que cela pourrait vous gêner, mais faites-moi des propositions d'économies, faites-les moi. Venez me voir pour me dire « voilà ce que je vous propose de supprimer ».

Parce que je peux faire comme en France, je dis, je ne renouvelle plus les fonctionnaires lorsqu'ils partent à la retraite, je ne les remplace pas ! Que vont me dire les Monégasques ? Ils ne vont peut-être pas être contents s'il n'y a plus de recrutement à la Fonction Publique !

Alors, vous allez me dire de faire d'autres économies, mais qu'est-ce que je baisse ? Je baisse les aides sociales ? Ou bien alors j'économise sur le Culturel ? Sur les Ballets ? Enfin, ce que vous voulez, Monsieur CELLARIO, mais venez me faire des propositions, parce que c'est trop facile de dire, vous dépensez trop ! Moi ce qui m'intéresse, ce n'est pas qu'on me dise que je dépense trop, c'est qu'on vienne m'expliquer comment je peux faire des économies ! Bien sûr, vous pourrez toujours me prouver que je peux faire 500.000 € d'économies pour quelque chose qu'on pourrait ne pas faire, ça d'accord, mais si je veux gagner des millions, il faut que je touche aux choses vives... alors, si vous pouvez me faire économiser 20 M€, je veux bien mais venez me dire comment je peux les économiser ! Venez me le dire !

M. le Président.- Qui d'autre souhaite prendre la parole dans le cadre de ce débat général ? Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

L'élaboration de ce Budget Primitif 2010 a été bien étrange, marqué par un contexte politique troublé où se mêlent ambition personnelle, manque de repères et un sentiment d'inquiétude dans la population.

Ce n'est pas notre modèle économique qui est en cause mais l'évolution de certaines de ses composantes. Ce modèle est fragile, nous n'avons cessé de le rappeler dans cette enceinte depuis plus de deux ans. Mais Monaco s'adaptera et la Haute Assemblée est là pour faciliter ce processus, à la fois par des textes, des idées de bon sens, réalistes. Je ne doute pas de la remarquable capacité d'adaptation des Monégasques et du modèle qui nous a été transmis, mais il faudra vite faire les bons choix, arbitrer et trancher.

Cette réalité va s'imposer à nous. Chaque résident est un client. Quel que soit son niveau d'activité, quel que soit son pouvoir d'achat. Tous les Services dépendant directement ou indirectement de l'Etat doivent se mettre ce principe en tête. Nos mentalités doivent changer. Nous sommes en fait en guerre économique et commerciale, et personne ne viendra nous aider, nous ne pouvons compter que sur nous.

Sur les chiffres, je serai très concis. Pour moi ce qui importe, c'est la clôture des recettes et des dépenses 2008, par rapport au niveau d'encaissement des recettes et des dépenses réelles en 2009. Les recettes ont chuté de pratiquement 18 %, c'est du jamais vu ; pour 2009, je trouve que les prévisions du Gouvernement en matière de recettes sont tout à fait raisonnables avec un principe de prudence, mais je suis malheureusement dans l'obligation de relever une lourde inexactitude dans le rapport de M. BORDERO.

En effet, la majorité se réjouit d'une recette probable mais non certaine de 22 M€ au titre du contrat Habitation-Capitalisation. Dois-je rappeler à Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qu'en aucun cas les sommes perçues à ce titre ne peuvent être considérées comme des recettes puisque ce sont des dettes exigibles à tout moment et donc consignées dans un Compte Spécial du Trésor ?

Concernant les dépenses ordinaires, elles ont augmenté en quatre ans de près de 40 %, elles atteignent un record et il est urgent aujourd'hui, non pas de les maîtriser mais de les réduire, partout où cela est possible. Difficile travail, Monsieur le Ministre, parce que sinon, nous devons recourir à des mesures de rigueur budgétaires pour ne pas arriver à l'austérité.

Je m'alarme également qu'en même temps, le Budget d'équipement de notre pays atteigne péniblement 24 % des dépenses totales.

Enfin, je ne peux passer sous silence l'étrangeté et les conditions du rejet de l'opération Agaves par la majorité et son leader. Voilà un projet complet, bien présenté, voulu par le Gouvernement Princier, qui correspond à la fois à un besoin de cent logements domaniaux et à des surfaces commerciales de près de 6.000 m² dont le haut de la Condamine a grandement besoin. L'échange proposé des 18.750 m² d'Agaves contre Testimonio, avec près de six ans au minimum de portage financier assumé par l'opérateur, contre la même surface à Testimonio II, nous semble relativement équilibré et acceptable dans la mesure où, pour Rassemblement et Enjeux, le projet Testimonio II doit être ouvert aux privés car il rentabiliserait ce terrain public des infrastructures multiples dont la construction va coûter très cher. Tout naturellement cela fera l'objet d'une loi de désaffectation, en vertu de l'article 33 de la Constitution et le Conseil National aura tout loisir alors d'exercer son contrôle par l'intermédiaire du vote ou du non vote.

Nous pouvons d'ores et déjà constater que les conditions de travail et de transparence sur ce projet n'ont rien à voir avec celles du dossier Odéon. Nous regrettons donc le rejet de l'opération Agaves et le retard pour les cent logements concernés, ainsi que pour les locaux commerciaux qui feront cruellement défaut.

Comme en décembre 2008, je suis, en tant que membre de la Commission de Placement des Fonds, bien incapable ce soir de vous donner à ce jour la position liquide du Fonds de Réserve, car la Commission ne s'est réunie que le 1^{er} septembre en urgence pour constater la violation des règles dans l'opération Odéon, mais cette réunion n'a pas permis et ne nous a pas donné le temps nécessaire de nous occuper du nerf de la guerre en fait, c'est-à-dire des performances des O.P.C.V.M. et de la situation liquide du Fonds. En gros, on peut dire aujourd'hui, je parle sous votre contrôle, Monsieur le Ministre, vous avez probablement des chiffres plus récents que les nôtres, que le Fonds de Réserve Constitutionnel fait apparaître un solde net négatif cette année encore, ce qui porte à deux années consécutives – 2008 et 2009 – le solde négatif du Fonds de Réserve, ce qui est préoccupant.

Concernant le problème des enfants du pays, je demande l'ouverture d'un débat national sur la définition d'un enfant du pays, non pas juridique, mais

avec ses implications politiques et sur des mesures raisonnables à engager dans le contexte actuel.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour réitérer notre plus extrême réserve en ce qui concerne le projet d'un secteur intermédiaire dangereux et irréalisable par rapport aux intérêts supérieurs du pays.

Ce Budget Primitif a été travaillé dans un climat étrange, marqué par un absentéisme sans précédent de la majorité puisqu'en moyenne, un tiers des Elus étaient présents pour l'étudier.

Soyons bien conscients que nous sommes toujours en période de crise. Cette crise, d'abord financière...

(Sonnerie).

... a muté en crise économique et aujourd'hui ses effets sont entrés dans les foyers de nos compatriotes, dans les sociétés établies à Monaco, dans nos commerces et donc dans nos finances publiques.

Ce Budget est un budget de service voté, c'est-à-dire une répétition de celui de 2009 car 50 % des dépenses d'équipement n'ont pas été dépensées à cause de l'usage abusif des reports de crédits. Cela fragilise le Budget Primitif dans la mesure où le Budget Rectificatif en devient presque plus important.

Le pays, et j'en ai terminé, a plus que jamais besoin d'une vision claire et déterminée, ce qui implique des arbitrages courageux. Nous serons donc extrêmement attentifs aux réponses aux questions posées au Gouvernement, pendant toute la durée de ces débats.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre souhaitez-vous intervenir ?

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre simplement sur l'évolution des dépenses de fonctionnement : notamment, comme chacun sait, c'est d'abord le poste de la Fonction Publique et encore plus d'ailleurs que les salaires des fonctionnaires, les charges sociales. Ce sont d'ailleurs ces dépenses-là qui ont motivé le plus l'accroissement puisque les salaires ont suivi simplement l'inflation et l'inflation étant à zéro pour cette année, il n'y aura pas d'augmentation. Donc, là-dessus, c'est un fait, il n'y a pas d'augmentation parce qu'il n'y a pas d'inflation, il y aura des augmentations si l'inflation revient, elle reviendra bien sûr, mais pour l'instant, il n'y en a

pas. Ce sont quand même des choix relativement courageux.

En matière de création de postes, j'ai eu la curiosité de regarder combien de postes sont créés chaque année dans la Fonction Publique : il y a une dizaine d'années environ, jusqu'à ce que je prononce, en 2005, cette doctrine du gel intelligent, c'était de l'ordre de soixante, soixante-dix, quatre-vingt postes par an. Dans le projet de Budget qui vous est proposé, il y a cinq postes créés que j'ai énumérés tout à l'heure, cinq. Donc, nous avons stabilisé la Fonction Publique, nous sommes passés du gel intelligent au gel hyper intelligent, super intelligent puisque nous sommes passés à cinq cette année, qui correspondent à des demandes précises, y compris du Conseil National. Simplement pour vous dire que nous avons fait un effort de compression des dépenses et veillé à ce que les dépenses de fonctionnement, ce qui a été le cas jusqu'à la crise, soient toujours inférieures aux recettes pour avoir un budget vertueux et il faut absolument qu'on revienne à ce principe : il faut que les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques soient inférieures à la progression des recettes. Donc, cela suppose, évidemment, de jouer sur les deux.

Simplement une petite chose, Monsieur NOUVION, c'est vrai pour 2008, que le solde du Fonds de Réserve sera en rouge, négatif, je ne pense pas, c'est encore un peu tôt pour faire les comptes. Mais je ne pense pas que ce soit vrai pour 2009, je crois qu'il sera positif. Madame THEVENOUX ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour 2009, il y a pour l'instant la prise en compte du déficit ancien qui a effectivement aggravé la situation du Fonds de Réserve puisqu'il a pris en compte le déficit d'il y a deux ans, qui était de 60 M€. En revanche, à ce jour, nous avons des loyers, nous avons des plus-values réalisées, rien que le compte d'exploitation réalisé équilibre cette perte et je ne compte pas les plus-values latentes sur les O.P.C.V.M. qui sont, comme Monsieur le Ministre l'a dit, de 120 M€ à ce jour. Donc, je pense qu'on va finir dans une position assez positive.

M. Laurent NOUVION.- Est-ce que je peux vous poser une question, Madame le Conseiller ?

Le Fonds a environ 120 M€ de plus-values latentes dont certaines ont été réalisées...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Plus 20 M€...

M. Laurent NOUVION.- ... Plus à cela, il faut ajouter effectivement les loyers, un certain nombre de dividendes, donc on doit être aux alentours de 140 M€ et les ponctions sont à peu près du même ordre, entre la dotation Odéon, l'achat de la Villa Ida et un certain nombre d'autres opérations, c'est pour cela que je veux juste comprendre...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, lorsqu'on fait des investissements, cela n'appauvrit pas le Fonds de Réserve *a priori*. En comptabilité, on paye mais on a un actif. Le montant total de notre Fonds de Réserve est quand même constitué d'immobilisations et puis de liquidités...

M. Laurent NOUVION.- ... Je vous parlais de la situation de l'actif disponible, Madame, c'est cela qui m'intéressait, la situation de l'actif disponible fin 2008 et fin 2009 où, vraisemblablement, en 2009, nous serons à un solde peut-être légèrement excédentaire ou équilibré ou encore légèrement négatif mais je dirai que la situation des actifs liquides fin 2009 a stagné. Est-ce que vous confirmez ou pas ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Nous ne sommes pas fin 2009 mais à ce jour, effectivement, si vous comptez Odéon, ce que je ne comptais pas parce que pour moi, le Fonds de Réserve, c'est un tout, mais sur les actifs liquides effectivement...

M. Laurent NOUVION.- ... J'ai bien dit les actifs liquides.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... On aura des actifs liquides qui seront sans doute un petit peu en augmentation parce que je pense que lorsqu'on fait la somme des deux, on n'a pas encore le compte, mais effectivement, nous ne serons pas en forte augmentation.

Ceci dit, le Fonds de Réserve en lui-même, qui est quand même la garantie de la santé des finances, le

Fonds de Réserve lui-même n'est pas en stagnation mais en augmentation.

M. Laurent NOUVION.- Donc, vous nous confirmez bien que les décaissements sur l'année sont à peu près égaux aux encaissements sur la partie disponible, ce qui fait que nous avons, en gros, dans la photographie, nous avons une situation liquide à fin 2009 qui est pratiquement la même qu'en fin 2008.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je dirai qu'en fin 2009, elle sera légèrement supérieure à celle de 2008, pour ce qui est de la partie liquide, effectivement.

M. Laurent NOUVION.- Nous sommes d'accord. Merci, Madame.

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à demander la parole. Je vais la donner tout d'abord au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur BORDERO, qui a été personnellement mis en cause par notre Collègue Laurent NOUVION.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

M. Laurent NOUVION a pris le ton professoral qu'il aime employer lorsqu'il s'adresse à des êtres qu'il croit inférieurs pour nous donner une leçon de finance publique.

Dans le rapport, le fait qu'on ait parlé du contrat Habitation-Capitalisation dans le domaine financier, dans les recettes de l'Etat, en fait c'est tout simple, c'est parce que nous avons suivi, et si vous l'aviez lu, vous vous en seriez aperçu, nous avons suivi le plan du Gouvernement. Si vous lisez le programme d'action que nous a donné le Gouvernement, page 63, A, « les recettes », vous avez un certain nombre de chapitres et puis vous avez le « domaine financier ». Donc, nous avons suivi tout simplement le plan du Gouvernement.

Pour ce qui est de l'opération des Agaves, nous n'avons jamais dit que l'échange était déséquilibré, au contraire ! Un courrier a été envoyé au Gouvernement, disant que l'échange était tout à fait équilibré – vous devez en avoir eu une copie – mais c'est vrai que depuis quelque temps, vous avez une fâcheuse tendance

à perdre les copies que nous vous envoyons et vous dites n'être jamais informé des choses qui se passent ici, alors que ceci est totalement faux. Je le répète, nous disons bien que l'échange est équilibré. Cela fait depuis 2003 que nous parlons de Testimonio et je crois que nous avons toujours dit, que ce soit dans la première mandature ou dans la deuxième mandature, que nous sommes favorables à une opération mixte, public-privé, je crois que c'est le souhait du Gouvernement, c'est le souhait de la majorité du Conseil National, c'est le souhait des promoteurs, à un moment c'était même le souhait de la S.B.M. qui comptait investir dans cette opération. Je crois qu'il y a là un large consensus national, dirais-je, sur le fait que Testimonio soit une opération mixte. La seule chose que nous ayons demandée durant le dernier mandat, c'est qu'il y ait un concours d'architectes parce que le premier projet qui nous avait été présenté ne nous convenait pas.

Sur l'opération des Agaves, c'est vrai que nous avons pris nos responsabilités parce que nous ne faisons pas de la démagogie pour faire de la démagogie. On a toujours voulu loger les Monégasques, je pense que nous l'avons fait, je pense qu'il y a plusieurs centaines de familles qui nous sont reconnaissantes pour les programmes que nous avons lancés et mis en place avec le Gouvernement. Mais là, il se trouve que les conditions ne sont pas idoines puisqu'on nous demande de voter une désaffectation les yeux fermés, puisque ni le Gouvernement, ni le Conseil National ne connaissent les résultats du concours, donc il est impossible d'avoir des éléments précis pour voter une loi de désaffectation.

Nous sommes tout aussi conscients que vous de la nécessité d'avoir effectivement une centaine de logements supplémentaires. Après, s'il doit y avoir un décalage, il y aura un décalage, parce que nous sommes quand même persuadés que l'opération se fera.

Nous sommes tout aussi persuadés que vous de la nécessité d'avoir des commerces aussi, dans ce quartier ou dans d'autres, parce qu'il n'y a pas que ce quartier à Monaco. Par contre, nous n'avons pas la même précipitation que vous à vouloir absolument désaffecter sans connaître le projet Testimonio et nous estimons que s'il y a un léger retard à ce niveau-là, c'est de la prudence et puis le fait qu'il y ait aussi une clause de 450 M€. 450 M€, il va falloir les trouver, que ce soit sur le Fonds, la partie mobilisable qui vous inquiète tant, ou même au Budget de l'Etat, par un creusement de déficit, cela ne va pas être évident si la désaffectation ne se fait pas.

En tout état de cause donc, je pense que l'opération Agaves II se fera, elle se fera en temps voulu, nous n'avons aucune raison de nous précipiter, moi je n'ai pas de raison particulière de voter dans la précipitation et surtout, sans connaissance du projet Testimonio, la loi de désaffectation.

Pour revenir au contrat Habitation-Capitalisation, c'est vrai que ce sont des sommes exigibles, il y en a un certain nombre qui seront exigibles dans soixante-quinze ans, je ne vais pas en faire une affaire d'Etat et on a repris le plan du Gouvernement, il y avait 36 % d'augmentation pour le domaine financier, on a juste dit que cela concernait aussi le contrat Habitation-Capitalisation et puis que le domaine financier représentait des sommes peu importantes.

Merci.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, il y a peut-être encore des réponses à vos questions. Voulez-vous intervenir maintenant ou....

M. Laurent NOUVION.- ... Juste encore deux mots.

M. le Président.- D'accord, je vous redonne la parole et ensuite je la donnerai aux Elus qui ne se sont pas encore exprimés.

M. Laurent NOUVION.- Il s'agit juste de la question n° 228 que nous avons posée dans le cadre des questions au Gouvernement : « la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'interroge sur le fondement juridique et les motivations qui ont conduit le Gouvernement à inscrire les recettes qui seront encaissées par l'Etat, suite aux versements liés au contrat Habitation-Capitalisation dans les Comptes Spéciaux du Trésor ». Le Gouvernement nous a donné une réponse très précise. Il nous a donné une réponse, effectivement, en disant qu'il avait envisagé d'enregistrer les versements issus du contrat Habitation-Capitalisation sur un Compte Spécial du Trésor, parce que c'est une dette exigible non pas à terme à soixante-quinze ans, mais à tout moment. Si dans dix ans, une famille monégasque de compatriotes, qui a souscrit un contrat Habitation-Capitalisation, veut changer ou souhaite effectivement revendre son contrat Habitation-Capitalisation, la dette est exigible. Donc par prudence, le Gouvernement est obligé de la mettre dans un Compte Spécial du Trésor, c'est tout ce que j'ai voulu dire. Ça c'est le premier point.

Sur le deuxième point, il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien, Monsieur BORDERO, sur la partie des opérations des Agaves, vous invoquez les 450 M€. Les 450 M€ sont une hypothèse envisagée à partir du moment où la désaffectation ne se fait pas et vous venez de dire tout à l'heure que depuis 2003, la majorité, réélue il y a deux ans, a toujours été partisane que ce terrain public fasse l'objet d'une opération mixte, dont une partie sera privatisée. Alors, je ne comprends pas très bien votre raisonnement. Cela veut donc dire que vous avez pris l'engagement, que vous êtes fermement convaincu qu'il faut faire une opération mixte sur ce terrain public. Je ne comprends pas pourquoi vous invoquez les 450 M€, dans la mesure où vraisemblablement, et nous sommes pratiquement tous ici finalement d'accord, il y aura une désaffectation et dans le cadre de cette désaffectation, le moment venu, le Conseil National exercera son contrôle comme cela a toujours été le cas depuis des dizaines d'années.

M. le Président.- Je crois que vous vous êtes largement exprimé. Nous allons maintenant écouter d'autres Collègues. Juste une réponse rapide du Président de la Commission des Finances et de l'Economie.

M. Alexandre BORDERO.- C'est tout simple. Qu'il y ait une opération mixte, je suis d'accord, mais pas n'importe quelle opération. Il se trouve qu'il y a déjà eu une première opération mixte qui nous a été présentée et que nous avons rejetée.

Pour la première opération mixte que nous avons rejetée, il n'y avait aucune conséquence financière directe, si ce n'est un retard dans l'utilisation du terrain de Testimonio. Là, si on rejette pour des raisons architecturales le programme, pas le principe, je ne parle pas de principe de l'opération, je parle, en gros pour être clair de la situation des logements domaniaux et de leur nombre. Si on en venait à rejeter cette loi de désaffectation, là oui, il y aurait une conséquence financière et c'est pour cela que nous avons demandé à reporter l'opération et à attendre d'avoir des données plus précises sur l'opération qui nous est proposée, parce que, opération mixte, c'est un mot qui veut dire beaucoup de choses, la dernière fois, opération mixte, c'était les Monégasques dans un immeuble-pont...

M. le Président.-... au fond du vallon.

Madame le Conseiller, tout d'abord, apporte une précision technique sur les sommes concernées par le

contrat Habitation-Capitalisation et ensuite on écoute, dans l'ordre où vous m'avez demandé la parole, MM. Bernard MARQUET et Eric GUAZZONNE.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Juste une petite explication technique pour que vous compreniez que chacun a raison. En fait, dans notre partie, qu'a reprise M. le Rapporteur d'ailleurs, on expliquait qu'en recette budgétaire, on a bien le domaine financier qui augmente à cause du contrat Habitation-Capitalisation, parce qu'on compte là les intérêts qui vont nous être versés, les intérêts des prêts qui ont été faits, qui vont nous être versés et qui, effectivement, augmentent nos recettes. D'ailleurs, on notait que ces recettes, en gros toutes les recettes du domaine financier, correspondent à 22 M€, donc ce n'est absolument pas le capital qui nous est versé qui, lui, est bien versé sur un Compte Spécial du Trésor et qui n'impacte pas les recettes.

M. le Président.- Merci, pour ces précisions.

Nous revenons au Vice-Président du Conseil National.

M. Bernard MARQUET.- *A priori*, on avait tous compris que c'étaient les intérêts qui ne sont pas rendus, eux. Nous sommes bien d'accord.

Maintenant, nous avons eu droit ce soir aux états d'âme de M. NOUVION, mais cette remarque, je m'étonne que vous ne l'ayez pas faite lorsqu'on travaillait. Tout le Conseil National vous a répondu, alors pourquoi reposez-vous la question ? On vous a réexpliqué une deuxième fois, il n'y a pas de problème.

Vous trouvez qu'il y avait une ambiance spéciale, avec beaucoup d'absentéisme, alors écoutez-moi, je vais demander au Secrétariat Général qu'on sorte la liste des présents et des absents et on verra qui est le plus absent.

Donc, si vous voulez qu'on joue à ce petit jeu de cour d'école, on peut, mais bon... Je préfère de loin l'intervention de M. BURINI qui va plutôt du côté positif.

Vous dites que tout cela est fragile. Le Budget que présente cette année le Gouvernement Princier semble un peu mieux cadré au niveau des estimations. Je voudrais dire aussi que j'ai le souvenir qu'enfant, mes grands-parents m'expliquaient que Monaco était un

pays pauvre. Il n'y a que très peu de temps que Monaco est un pays riche.

Je voudrais remercier le Président du Conseil National d'avoir eu l'idée justement de réunir toutes les forces vives de ce pays en réfléchissant à l'avenir des recettes de ce pays. Ça a été enthousiasmant, il y a des gens de tous bords et de tous horizons qui sont venus. Je préfère entendre et avoir travaillé avec ces gens-là, plutôt que d'entendre « Monégasques, résidents, pendulaires, enfants du pays, pour nous, vous êtes des clients », comme vient de le dire M. NOUVION. Moi, je préfère parler de la cohésion sociale et de la mixité sociale, comme en parle le Souverain, plutôt que de parler de clients. Une fois encore le côté humain est totalement étranger à M. NOUVION, mais de cela, nous nous en étions déjà rendu compte.

En ce qui concerne les Agaves, Monsieur NOUVION, je ne comprends pas pourquoi vous avez fait partie de ceux qui ont dit qu'on construisait trop, trop vite et qu'on dépensait trop...

(M. NOUVION parle hors micro).

C'est lorsque cela vous arrange au niveau de la famille...

M. Laurent NOUVION.-... Ce n'est pas moi, c'est un membre de ma famille, mais ce n'est pas moi.

M. Bernard MARQUET.- O.K. Maintenant, c'est vrai que ce sont ces mêmes personnes qui voulaient que les Monégasques se logent à l'étranger. Je vais vous dire une chose : au contraire, cela serait complètement démagogique aujourd'hui de faire prendre un risque...

Nous aussi, nous sommes soucieux des équilibres du Fonds de Réserve et je tiens à remercier le Gouvernement Princier et, notamment, le Département de l'Economie et des Finances de la présentation – vous étiez là – de ce qui nous a été proposé pour une bonne gestion, une bonne gouvernance des finances publiques. De la même manière, nous disons – et, là, on peut se réjouir – que tout ce qui n'est pas productif, on en parle depuis des années, soit racheté. Cela va nous permettre d'avoir vraiment un état des finances de l'Etat de Monaco, permettre aussi aux investisseurs d'y voir plus clair. De la même manière, on demande depuis 2003 d'avoir des prévisions budgétaires les plus réalistes possible et cette année, je me rends compte que le Gouvernement a fait un progrès. On a vu pour les reports de crédits, on a compris qu'il va y avoir une pédagogie accrue des Services qui dépensent à la section 7, pour ne pas réinscrire des budgets qu'ils

ont déjà dans les reports de crédits. Tout cela va aussi dans le sens de la modernisation de l'Etat.

Je suis quand même relativement optimiste lorsque j'entends, ce soir, la réponse du Ministre d'Etat. J'aimerais bien qu'on entende ce discours et cette recherche du bien commun tout au long de l'année. Nous avons eu, lors du Rectificatif, des échanges vifs mais je pense qu'on était dans notre rôle de le faire, mais là aussi, lorsqu'il y a du positif, je pense qu'il faut le reconnaître. D'un autre côté, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous avez rappelé que c'est votre cinquième Budget Primitif et que nous allons peut-être avoir la loi sur l'organisation du Conseil National. Il aura fallu cinq ans, mais tant mieux, on y arrive ! On a vu récemment aussi avec la loi sur la magistrature, que lorsqu'on travaille dans cet esprit, même avec des échanges vifs, c'est Monaco qui gagne, c'est ce qui compte.

M. le Président.- Merci. Vous êtes encore plusieurs à vouloir intervenir dans le cadre de la discussion générale. Alors, Monsieur Eric GUAZZONNE, M. Jean-François ROBILLON et ensuite M. Guillaume ROSE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, si la majorité a pris une position « irresponsable » sur les Agaves, c'est bien pour deux raisons. La première, c'est que nous avons voté une résolution et dans cette résolution, nous avons demandé à avoir, pour chaque projet de loi de désaffectation, le schéma d'ensemble et détaillé de l'opération. Ce qui n'est pas réalisé à ce jour. Donc, nous sommes cohérents avec notre vote et nous avons décidé de surseoir à cette opération.

Deuxièmement, comme l'a bien dit le Président BORDERO, il n'y a pas juste, sur l'opération des Agaves, un terme d'échange entre 18.250 m² sur Testimonio et l'opération des Agaves. Il y avait bien une clause qui stipulait que si, pour une raison totalement étrangère à l'échange, l'opération ne se faisait pas, l'Etat devait s'engager à acheter cette opération 450 M€.

Personne ici ne peut nier que la majorité U.P.M. est attachée aux logements des Monégasques, nous l'avons prouvé, mais nous sommes des gens responsables, des Elus responsables et jamais nous n'engagerons les finances de l'Etat alors que nous pouvons attendre tout simplement six mois pour réaliser ces logements. Ce serait de la démagogie pure et simple.

Ensuite, je m'étonne de la réflexion concernant l'absentéisme de la majorité lors des séances de travail. Déjà, je pensais que nos P.V. étaient confidentiels et ne devaient pas être rendus publics, je m'aperçois aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Puisqu'on rentre dans ce jeu-là, peut-être avons-nous été moins présents, mais par contre lorsqu'il s'agit de prendre nos responsabilités pour le bien du pays, notamment en votant des lois sur le blanchiment, nous sommes là, contrairement aux Elus de l'opposition qui, eux, ont brillé par leur absence.

M. le Président.- Merci. La parole est à présent à Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne voulais pas intervenir en politique générale, mais je ne veux pas que le message que vient de délivrer M. NOUVION brise un peu ce qui vient d'être dit et qu'en fait, il fasse se lever le brouillard sur notre discours.

Donc, je réaffirme, comme mes Collègues l'ont fait, que le logement est une priorité pour nous et nous l'avons démontré depuis sept ans.

Je réfute tout à fait ce que vient de dire M. NOUVION, en disant que nous avons refusé l'opération des Agaves. L'opération des Agaves est très intéressante pour Monaco, pour le logement domaniale. Le vrai problème c'est que, premièrement, on ne votera plus de loi de désaffectation qui ne sera pas bien précise et bien carrée. Actuellement, la loi de désaffectation sur Testimonio n'existe pas, mais sans parler de savoir où on met les appartements domaniaux, elle n'existe pas, donc, il est hors de question de pouvoir s'engager sur une loi de désaffectation, première chose, qui n'existe pas.

Deuxième chose, sur une loi de désaffectation qui, en cas de refus, engagerait 450 M€ de l'Etat, je ne sais pas où on va les trouver, après les ponctions qui ont été faites pour la Tour Odéon. Donc, je pense que M. NOUVION, qui est un défenseur du Fonds de Réserve, oublie légèrement qu'il faudra bien les trouver quelque part ces 450 M€, si on s'engage.

Troisièmement, comme l'a dit M. BORDERO, le vrai problème, c'est que nous avons plusieurs possibilités de refuser une loi de désaffectation et donc, c'est pour cela que nous ne pouvons pas prendre le risque, pour n'importe quelle raison, de nous retrouver avec 450 M€ hors des caisses de l'Etat.

Donc, je crois que M. NOUVION ne comprend pas bien ou ne veut pas comprendre ce que l'on dit, je voulais le réaffirmer ce soir.

Je reviens rapidement sur les enfants du pays. Visiblement, cela n'intéresse pas M. NOUVION. Notre priorité à nous, c'est clair, c'est le logement pour les Monégasques mais on a toujours dit que la mixité sociale était très importante pour Monaco. Le Souverain l'a répété à plusieurs reprises et c'est notre souhait d'arriver à une solution pour garder une grande partie, la plus grande partie possible des enfants du pays, sur Monaco.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, vous souhaitez intervenir ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, juste une remarque sur les enfants du pays. De façon très simple, on demande juste que les éléments du débat soient ouverts, qu'on ait des éléments démographiques, qu'on ait des perspectives sur les dix ou quinze ans qui viennent et qu'on puisse parler de chiffres précis.

J'ai été, Monsieur, moi-même enfant du pays. Donc, personne n'a le monopole de l'amour, de la défense, j'ai été un enfant du pays, j'ai été au Lycée Albert 1^{er}, j'ai été à l'école en tant que français. Donc je sais ce que c'est, je suis né ici, j'ai vécu ainsi. Il faut trouver des solutions mais à l'heure actuelle, je crois qu'il faut quand même, notamment pour les nouveaux Elus qui sont dans cette enceinte, puisque je crois que c'est la majorité, il me paraît important que nous consacrons des heures et que le Gouvernement nous aide avec des éléments précis, chiffrés, sur la situation des enfants du pays et surtout sur son évolution. Parce que cette population a considérablement évolué depuis quarante ans, ce ne sont pas toujours les mêmes et c'est la moindre des choses de partir sur des bases communes, entre nous, et sur un certain nombre de chiffres précis.

Après, chacun prendra ses responsabilités sur les différentes possibilités et les solutions envisagées, je m'en suis expliqué tout à l'heure.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je puis me permettre, je pense que M. NOUVION a trouvé la solution. Il suffit d'attendre cinq ou dix ans pour parler des enfants du pays pendant cinq ou dix ans et il n'y

en aura plus à ce moment-là. Donc, on a réglé le problème.

M. le Président.- Juste une petite précision sur ce point. On peut toujours tout refaire, bien sûr, mais je voudrais quand même rappeler que le Gouvernement Princier et le Conseil National ont eu un large débat, c'était en 2004, ce n'est pas si vieux, cela fait cinq ans, sur la définition des enfants du pays.

Ce large débat a donné lieu à une définition qui existe. Alors on peut toujours la remettre en cause, mais elle a été définie de manière consensuelle après des débats contradictoires entre la représentation nationale et le Gouvernement du Prince. Elle est raisonnable parce qu'elle a voulu, justement, fixer un nombre limité d'enfants du pays, parce que nous ne pouvons pas promettre d'aider malheureusement plus de gens que nous avons les moyens de pouvoir un jour soutenir et loger à des loyers raisonnables. Donc, je vous le rappelle, elle est contenue dans la loi qui a été votée, la loi voulue par le Prince, Son Gouvernement et le Conseil National, la loi n° 1.291.

Je crois qu'il ne faut pas faire semblant de découvrir ce qui a largement été débattu, mais tout le monde, chaque Elu peut toujours faire des propositions, sur ce qui existe déjà, ce qui a été fait après des dizaines d'heures de débat par les prédécesseurs, tout le monde peut proposer des changements. Cependant, le débat a eu lieu, c'était en 2004, il a abouti à une définition, comme toutes les définitions, critiquable et contestable, mais elle existe. Etre enfant du pays, selon la loi n° 1.291, c'est être né à Monaco et y avoir toujours vécu ou bien avoir quarante années de résidence continue sur le territoire de la Principauté de Monaco. Voilà la décision prise après quelques dizaines d'heures de débats. Je pense qu'il fallait quand même le rappeler, ce débat national a eu lieu et il a abouti à ces conclusions. Libre à ceux qui veulent critiquer de prendre la parole et de le faire, mais ce débat a eu lieu.

Vous êtes deux à vouloir vous exprimer encore. Monsieur ROSE et Mme DITTLLOT.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, M. CELLARIO a brillamment cité CICERON. Je vais devoir être moins brillant car je vais devoir me contenter de citer M. NOUVION, dans une phrase fort intéressante cependant : « Tout résident est un client, quelque soit son pouvoir d'achat ». Oui. Oui, en effet, absolument, toute personne qui porte suffisamment notre Principauté dans son cœur pour y

habiter, mérite tout notre respect et toute notre estime. Mais là où nous divergeons profondément, Monsieur NOUVION, c'est lorsque vous estimez que le seul effort qui a été fait par la Principauté en termes de logement pour les gens qui n'ont, justement, pas un haut pouvoir d'achat, à savoir le secteur intermédiaire d'habitation, soit, je cite encore : « dangereux et irréalisable ». Quelle manière élégante d'essayer de tuer dans l'œuf une idée audacieuse ! Dangereuse pour quelques intérêts particuliers ? Irréalisable parce que nécessitant la plus haute attention ? Contrairement au libéralisme sauvage et son corollaire, la spéculation immobilière, dont certains prédateurs de notre population naturelle font leur fonds de commerce, aussi lucratif pour eux que désastreux pour tous !

Sans aucun doute, la différence s'exprime plus que jamais entre une opposition qui défend les intérêts de quelques-uns et une majorité qui défend l'intérêt du pays.

Merci.

M. le Président.- Merci. Monsieur STEINER et ensuite Mme DITTLLOT.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste faire une correction sur ce qu'a dit M. ROSE, en ce qui concerne le secteur protégé. Ce n'est pas tant la Principauté qui a fait des efforts depuis 1947, mais ce sont les petits propriétaires et les propriétaires de logements anciens. Ça, c'est le premier point.

Maintenant, pour le reste, ce sont vos propos et vous en assurez la pleine responsabilité. Mais Monsieur ROSE, quand on se veut le chantre de la démocratie sociale, on essaye aussi d'avoir un peu de justesse d'esprit !

M. le Président.- Nous allons écouter à présent Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais en préambule, cela n'a rien à voir avec l'intervention que je voulais faire, demander que l'on soit un peu moins sévère avec M. NOUVION qui ne semble pas connaître tout à fait le problème de logement des enfants du pays, même s'il l'a été. Je

pense qu'à l'époque où il l'était, il n'avait pas, lui, de problème de logement. Ceci dit...

M. le Président.- Sur ce point, vous me permettez un mot juste pour l'information la plus impartiale et objective possible, je lis des déclarations publiques actuellement où il est prétendu que le secteur intermédiaire coûterait de l'argent et serait financé sur des fonds publics.

Alors, je tiens simplement à dire que ni le Gouvernement Princier, ni le Conseil National n'ont jamais un instant imaginé de faire financer ce secteur par les fonds publics. Donc, il ne faut pas raconter des mensonges pour effrayer.

Le Conseil National est très attaché à la défense des finances publiques, le Conseil National est conscient, comme le Gouvernement Princier, que nous faisons un effort considérable budgétaire pour le logement des Monégasques, que c'est notre priorité à tous, que nous ne pouvons pas nous permettre de rajouter encore des dizaines de millions chaque année pour les logements de nos amis, les enfants du pays. C'est pour cela justement que ce secteur intermédiaire est fait, c'est pour ne pas être du domanial financé par des fonds publics, c'est pour être, selon le mot que j'ai entendu d'ailleurs plusieurs fois ce soir et qui fait consensus, des opérations mixtes, où on sait intelligemment, comme dans tous les pays développés occidentaux et libéraux, mélanger effectivement, l'intérêt général avec l'appel à des investisseurs privés. Donc, c'est cela le secteur intermédiaire. Alors, s'il vous plaît, on peut avoir des divergences d'idées, on peut défendre des convictions qui ne sont pas les mêmes, ça c'est le respect de la démocratie et des opinions de chacun, mais on ne peut pas pour dénigrer la thèse de son concurrent, on ne peut pas dire n'importe quoi, mentir, essayer d'effrayer en désinformant. Cela, je tenais à le dire ce soir. Ni le Gouvernement Princier, ni le Conseil National n'ont l'intention d'utiliser des fonds publics : les 15 M€, qui ont été utilisés par le Gouvernement Princier pour acheter l'opération de la « Villa Ida », sont une avance qui est faite par le Budget mais dans le cadre de la réalisation, le Ministre d'Etat pourrait le confirmer, bien évidemment, qui va être basée sur une « opération mixte », grâce à ces milliers de mètres carrés qui vont sortir du sol, une partie sera vendue sur le marché libre et remboursera les 15 M€ à l'Etat. Donc, le secteur intermédiaire, c'est zéro euro d'investissement public pour l'Etat.

Cela je tenais à le dire parce que je viens de lire dans une interview, tout à l'heure, des déclarations

qui disent le contraire. C'est faux. Là il ne s'agit pas d'un débat d'idées, il s'agit de ne pas désinformer l'opinion publique.

Madame DITTLLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Chers Collègues,

« La confiance n'exclut pas le contrôle », c'est ce que disait Vladimir Ilitch OULIANOV dit LÉNINE. Lorsque la Commission que je préside appelait à voter en faveur de la loi sur le soutien et la protection sociale des artistes professionnels indépendants, sans avoir apporté le moindre amendement à ce texte, finalement voté à l'unanimité lors de la Séance Publique du 25 juin, tous les Elus avaient confiance. Il ne s'agissait pas d'une confiance aveugle car elle était fondée sur des engagements écrits du Gouvernement, des engagements sur le contenu des textes d'application, des engagements sur les demandes contenues dans le rapport de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Cette confiance, je dirais cet enthousiasme, nous l'avions communiqué à tous les artistes de la Principauté de Monaco, qui attendaient beaucoup de ce texte qui devait leur apporter le soutien et la reconnaissance que mérite leur travail. Or, dès le lendemain de la publication de la loi au Journal de Monaco, le 10 juillet 2009, un certain nombre de ces artistes voulant bénéficier des dispositions se passant de texte d'application, se sont vus opposer la non publication d'un décret réglementaire prévu dans la loi.

Je fus sollicitée par tous ces artistes. J'ai d'abord cru à une erreur de fonctionnaires trop zélés et j'ai immédiatement appelé l'attention du Gouvernement qui s'est montré rassurant en me promettant qu'un simple coup de téléphone permettrait de régler la situation. Après tout, nous sommes à Monaco, pays à dimension humaine où la parole donnée a parfois autant de poids que certains écrits.

Mais comme le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale le rappelait dans son rapport, je cite : « les artistes monégasques qui attendaient, à juste titre, beaucoup de cette loi d'initiative parlementaire, ne pouvaient pour l'instant, bénéficier d'aucune des dispositions du fait de l'inertie

du Gouvernement ». Cette inertie a profondément érodé ma confiance et m'a conduite à faire usage du pouvoir de contrôle, corollaire indispensable du mandat d'Elu que les Monégasques m'ont confié.

C'est ainsi que la Commission de la Culture, unanime, a finalement décidé d'adresser au Gouvernement un courrier au début du mois de novembre afin qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires pour publier au plus vite ce texte réglementaire, sans lequel l'essentiel de la loi est inapplicable.

Monsieur le Ministre, il a fallu attendre ce soir, soit six mois, pour qu'une réponse concrète soit donnée et je vous remercie d'avoir changé le braquet, Monsieur le Ministre, et d'avoir pris ce double engagement de faire procéder à la publication de l'arrêté avant le fin de la présente année et de veiller à l'avenir à ce qu'une attention toute particulière soit portée pour que les textes d'application d'une loi votée soient publiés plus rapidement, surtout lorsqu'une loi engendre des attentes auprès de la population.

Pour finir, j'engage le Gouvernement à changer son attitude vis-à-vis des artistes locaux, j'encourage le Gouvernement à cesser d'assimiler leurs requêtes à des dépenses somptuaires, j'engage le Gouvernement à ne plus donner l'impression de penser, comme Jean-Luc GODARD le disait avec beaucoup d'humour, « quand j'entends le mot culture, je sors mon carnet de chèques ».

M. le Président.- Monsieur le Ministre, un mot peut-être ?

M. le Ministre d'Etat.- Simplement une précision mais qui dépasse le cadre qui concerne les textes d'application. On parlait tout à l'heure de la formation des agents publics, mais c'est vrai, moi j'ai toujours appris qu'une loi était applicable dès qu'elle était promulguée et que les textes d'application n'étaient nécessaires que sur un certain nombre de points. Je dis cela parce que d'abord c'est vrai et c'est une donnée de droit que devrait défendre le Conseil National avec beaucoup de vigueur puisque ça donne toute son importance à la loi. Je ne vise pas les Caisses dans ce cas précis, mais d'une manière générale, c'est une considération générale, on peut appliquer 90 % du contenu des lois avant même que ne sortent les textes d'application. Je regrette qu'on ne le fasse pas toujours ici, mais c'est pourtant la réalité juridique. C'est simplement une notion juridique de base, des textes d'applications sont quelquefois nécessaires à la

marge, mais l'essentiel des données de base peut être tout de suite mis en œuvre dès que la loi est promulguée.

D'ailleurs ce que je vous dis va dans le sens des prérogatives du législateur. Sinon, à la limite, l'Exécutif pourrait ne pas appliquer les lois, mais il est là pour appliquer les lois. C'était simplement une observation d'ordre général, je regrette que cela ait mis du temps, mais croyez bien que nous sommes aussi attachés à aider les artistes locaux, je crois que c'est même très important.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Jean-Charles GARDETTO, pour la dernière intervention de ce débat général.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, je vais faire de mon mieux pour être bref.

Lorsque je vois le Budget qui nous est présenté ce soir et lorsque j'entends le Gouvernement s'exprimer, eh bien je me dis que la révolution culturelle de l'Administration n'est pas pour demain.

Le Gouvernement ne fournit aucune statistique sur la croissance économique, ni sur l'inflation. Il nous parle de réflexion mais ne nous propose aucune mesure pour de nouvelles recettes. En revanche, on inscrit au Budget 105 M€ de déficit et rien pour maximiser les recettes.

Nous sommes dans ce pays en présence d'une lourdeur incroyable.

Pourquoi ne pas remettre à plat le cadre de notre activité économique ? Pourquoi maintenir cette procédure d'autorisation de création d'entreprise au lieu de libéraliser, de donner de l'air, d'insuffler un peu de dynamisme dans notre économie en mettant, en revanche, en place un service d'auditeurs, *a posteriori* pour vérifier que les entreprises respectent bien la loi ?

Pourquoi ne pas commencer par transposer le cadre juridique et les bonnes pratiques qui fonctionnent à l'étranger ? Monsieur le Président, c'est en période de crise qu'il faut avoir des idées et je n'en ai pas beaucoup entendues de la part du Gouvernement, ce soir !

En ce qui concerne la bonne gouvernance, je reste aussi sur ma faim. La gestion du Fonds de Réserve est toujours aussi peu transparente et toujours absente du Budget. On ne sait pas trop ce qui s'y passe, on fait un peu comme on veut.

La manière dont le Gouvernement traite le Conseil National n'a pas beaucoup évolué non plus : comme toujours, nous sommes quantité négligeable.

La résolution votée par le Conseil National, je n'ai pas vu dans les propos du Gouvernement qu'il en ait beaucoup tenu compte.

Rien non plus n'est présenté pour améliorer ou même ne serait-ce que mesurer l'efficacité des politiques publiques. Monsieur le Président, ce soir, j'ai une impression de déjà vu. Rien ne change, le Gouvernement est attentiste, il attend que cela passe, sans doute en priant Sainte Dévote ! Franchement, j'attendais autre chose.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas polémiquer, Monsieur GARDETTO. De toute façon, vous l'avez confirmé, il n'y a aucune idée de la part du Gouvernement, donc je ne vais pas trop développer parce que je ne dirais sans doute que des bêtises.

Cela dit, vous dites qu'il faut regarder à l'étranger, qu'on ne va pas regarder, qu'on ne voit pas ce qui se passe, nulle part, parce qu'effectivement, comme nous ne sommes pas très intelligents, je ne sais pas si on sait même lire les journaux, mais puisqu'on attend et qu'on regarde ce qui se passe, je voudrais que vous me citiez – cela serait intéressant – un pays d'Europe, n'importe lequel, un grand, un petit, un moyen qui, à travers la crise que nous venons de traverser, a sauvé toutes les entreprises. Citez-le moi, cela m'intéresse, parce que nous, nous avons sauvé toutes les entreprises.

Les grands pays, la France, l'Italie, l'Allemagne, les petits pays aussi, ont perdu beaucoup d'entreprises. Nous, nous avons sauvé les entreprises. On est bête, on ne voit pas loin mais on sait sauver les entreprises.

Je voudrais aussi vous poser une question, Monsieur GARDETTO, puisqu'on va regarder les pays étrangers. Dans quel pays d'Europe, le taux de chômage est-il de l'ordre de 1 % ? Alors, citez m'en un... Mais je ne vous demande pas de me répondre sur le siège... vous pouvez faire des recherches...

(Rires).

... Donc, voilà, on est stupide à Monaco, mais je trouve qu'on ne fait pas si mal comparé aux autres. Le taux moyen de chômage en Europe est de 10 %, alors que chez nous, il est de 1 % et nous n'avons

pas supprimé d'emplois, nous n'avons pas fermé d'entreprises. Je trouve que ce n'est pas si mal.

Alors si vous, vous avez plein d'idées sur la création de nouvelles entreprises, mais dites-les nous, dites-les nous parce que nous sommes preneurs.

Je vous pose, moi, trois questions, mais je ne vous demande pas les réponses tout de suite :

- Premièrement, dans quel pays d'Europe a-t-on réussi à sauver toutes les entreprises ?

- Deuxièmement, dans quel pays d'Europe a-t-on maintenu le taux de chômage au taux de 1 % ?

- Troisièmement, quelles sont les recettes pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles ressources ?

M. le Président.- Merci. Si mon Collègue GARDETTO n'a rien à ajouter...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Le Ministre d'Etat noie le poisson, comme d'habitude, il détourne l'attention pour ne pas relever les points que je soulève, donc je ne relève pas les siens non plus.

(Rires).

M. le Président.- Bien, je crois que beaucoup d'Elus se sont déjà exprimés ; y a-t-il encore des interventions dans le cadre de cette discussions générale ?

Oui, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous, Monsieur le Président, chers Collègues, je ne lirai pas mon intervention parce que tout a été dit depuis que nous avons commencé ce débat qui n'était plus un ensemble de déclarations de politique générale mais plutôt déjà le débat dans le cadre du Budget Primitif.

Alors, je voudrais simplement lire ma conclusion. Je me permettrais de citer CLÉMENCEAU, il est un peu plus connu.

(Rires).

... Bien entendu, Monsieur NOUVION, cette citation s'adresse également à vous. En effet, vous êtes toujours excellent lorsqu'il s'agit de faire de belles déclarations en Séance Publique mais, malheureusement, au niveau

des idées, des débats lors de nos nombreuses séances privées ou lors des différentes Commissions auxquelles vous appartenez, on ne vous entend pas beaucoup. Alors Chers Collègues, méditons tous, en ces temps difficiles, ces quelques mots : « Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire et quand on le dit, il faut avoir l'énergie de le faire ».

M. le Président.- ... Vous pouvez nous donner le nom de l'auteur quand même...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.-... C'est de Georges CLÉMENCEAU, Monsieur le Président, je l'ai dit au début de mon intervention.

M. le Président.- Oui, c'est vrai, c'est moi qui étais distrait.

Bien, sur ces paroles d'un grand homme politique, effectivement, je suspends cette séance pour que nous puissions nous restaurer.

Rendez-vous dans environ trois quarts d'heure pour reprendre nos débats au vote du chapitre premier des recettes.

—

(La séance est suspendue à 21 heures 10).

—

(La séance est reprise 22 heures 05).

M. le Président.- La séance est reprise. Nous sommes donc arrivés au chapitre premier des Recettes de l'Etat, page 2 du document budgétaire.

Je donne la parole à Madame le Chef de Cabinet pour la lecture du premier chapitre du Budget Primitif.

Mme le Chef de Cabinet.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| 011.100 - Domaine immobilier..... | 47.869.400 |
| 011.200 - Parkings Publics | 26.016.800 |
| 011.400 - Produits de cessions | 700 |
| | <u>73.886.900</u> |

*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

| | |
|--------------------------------------------------------|-------------------|
| 021.100 - Régie des Tabacs | 14.529.000 |
| 021.300 - Postes & Télégraphes | 14.195.300 |
| 021.400 - O.E.T.P. | 3.395.000 |
| 021.500 - Publications officielles | 1.118.100 |
| 021.700 - Centrale chauffe - Droits Raccordement | 100 |
| 021.900 - Eaux - Extension du réseau | 5.000.000 |
| | <u>38.237.500</u> |

2) - Monopoles concédés

| | |
|------------------------------------------------|-------------------|
| 031.101 - S.B.M. | 17.370.900 |
| 031.102 - Prêts sur gage | 100.000 |
| 031.103 - Radio Monte-Carlo | 800.000 |
| 031.104 - MC Radio | 70.000 |
| 031.105 - Tele Monte-Carlo | 77.400 |
| 031.106 - Monaco Telecom | 4.300.000 |
| 031.108 - SMEG | 1.350.000 |
| 031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto | 1.800.000 |
| 031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie | 35.000 |
| 031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur | 600.000 |
| 031.113 - Télédistribution | 300.000 |
| 031.115 - SAM des Ports | 19.950.000 |
| | <u>37.753.300</u> |
| | <u>75.990.800</u> |

C - Domaine financier

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| 041.100 - Domaine financier | 22.189.500 |
| TOTAL DU CHAP. 1 | <u>172.067.200</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre premier ?

Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je souhaiterais intervenir mais peut-être pas tout de suite parce que cela concerne Monaco Telecom, alors on va peut-être passer les autres sujets avant, Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est bien le chapitre premier, Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais il y a d'autres lignes avant celle-ci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Oui, mais il n'y a pas un ordre du débat, je vous en prie, vous pouvez prendre la parole maintenant sur Monaco Telecom.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je n'ai pas utilisé tout mon crédit de temps tout à l'heure, cela tombe bien, on va faire un report de crédit, n'est-ce pas, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Non, pour l'équipement seulement... Pas de report de temps...

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- En ce qui concerne Monaco Telecom, j'ai apprécié l'amélioration de l'offre offerte aux consommateurs mais j'ai pu constater qu'il restait quand même un certain chemin à accomplir pour se mettre en conformité avec le niveau qui existe dans les pays voisins.

J'ai apprécié aussi le geste qui a consisté à signer un contrat en faveur de l'embauche des jeunes Monégasques, qui apparaît comme un point positif, bien que pour l'instant, il ne concerne que deux ou trois individus, malheureusement.

En revanche, j'ai un certain nombre de remarques à faire sur plusieurs points concernant la vie de l'entreprise, je préciserai que ces remarques sont fondées largement sur l'audition des représentants du personnel et des représentants des syndicats que nous avons rencontrés, du moins certains d'entre nous, pour justement faire valoir un certain nombre d'inquiétudes par rapport à Monaco Telecom.

Il apparaît que l'entreprise n'a pas de stratégie claire puisque rien n'a été explicité en ce qui concerne le projet d'entreprise dans le cadre de la Commission qui s'est tenue ici au Conseil National. Peu d'éléments

ont été communiqués sur une vision pour l'opérateur monégasque.

On peut être légitimement inquiet dans la mesure où plusieurs contrats historiques sont susceptibles de prendre fin à tout moment. Je pense notamment au Kosovo et à l'Afghanistan, étant mentionné que le Kosovo est en cours d'essai de prolongation, si je puis dire, puisqu'on essaie de prolonger ce contrat de vingt-quatre mois. La seule opération internationale que l'on puisse relever, depuis la prise de contrôle de l'entreprise par CABLE AND WIRELESS, c'est le projet « Connecteo », opérateur internet en Afrique. Or, cette opération Connecteo se révèle comme une opération assez mauvaise en termes de financement puisqu'elle a coûté 15 M€ et que les pertes pour 2009 sont de l'ordre de 1,6 M€. Il n'y a pas à ce jour de gisement de croissance pour remplacer les contrats historiques que je mentionnais tout à l'heure.

L'international représente 60 % du chiffre d'affaires mais seulement 25 % de la marge d'entreprise. On assiste malheureusement à une neutralisation de l'activité internationale de Monaco Telecom. Avant la prise de participation de CABLE AND WIRELESS, Monaco Telecom apparaissait comme un opérateur considéré à l'extérieur, c'était un opérateur qui pouvait faire ce que les autres ne pouvaient ou ne voulaient pas faire.

(Sonnerie).

Je continue parce que j'ai un crédit de temps, Monsieur le Président.

M. le Président.- Disons que je vous donne un joker ce soir !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Aujourd'hui, à l'international, Monaco Telecom est en concurrence avec les activités de CABLE AND WIRELESS et il apparaît que l'activité internationale de Monaco Telecom est en quelque sorte mise au placard par son actionnaire majoritaire.

Ceci étant précisé, le personnel a aussi dénoncé la gestion de l'entreprise qui obéit selon lui à une logique financière. Nous sommes dans une situation où le chiffre d'affaires a baissé de 6 % et où le personnel nous a fait part d'un manque de trésorerie. Le retournement est placé par eux à l'année 2006 où 100 M€ ont été distribués aux actionnaires sous forme de dividendes, y compris en incorporant des réserves. Aujourd'hui, en 2009, la distribution de dividendes porte sur environ 30 M€. En 2006, un engagement avait été pris, celui de maintenir 40 M€ de trésorerie

dans l'entreprise pour pouvoir investir. On constate qu'à ce jour, ces 40 M€ sont devenus 27 M€. Donc, l'engagement n'a manifestement pas été tenu.

Le personnel a dénoncé aussi les reports de paiement des fournisseurs et le report des investissements, politique qu'ils considèrent comme une source de dégradation de l'image et aussi de la qualité du service fourni par l'entreprise, puisque le personnel nous a fait part du refus de certains fournisseurs de livrer leur prestation et également de la nécessité d'utiliser du vieux matériel pour réparer les équipements puisque justement, des problèmes surviennent avec les fournisseurs.

Il n'y a également pas de service de dépannage, 24 heures sur 24, et les services de dépannage doivent passer à plusieurs reprises chez les clients car on leur a imposé une durée maximale d'intervention, de sorte qu'ils sont obligés de faire les choses en plusieurs fois.

Il n'y a pas non plus de rémunération spécifique du travail de nuit pour le personnel, et à l'international, on a remarqué que le personnel s'est plaint d'une baisse de l'ordre de 30 % de la prime de risque pour les expatriés. Mesures qui, bien évidemment, ne favorisent pas les opérations à l'extérieur.

Depuis le départ d'une dizaine de salariés, il a également été mentionné que les plaintes écrites ne pouvaient plus être traitées. Le personnel fait état d'un fort malaise au sein de l'entreprise, fort malaise des salariés, avec une tendance constante à la réduction des effectifs. Ainsi nous ont été cités les chiffres suivants :

- En 2007, il y avait 280 salariés électeurs des délégués du personnel ;

- En 2008, il n'y en avait plus que 268 ;

- En 2009, 255.

Je relève qu'en 2001, il y avait 35 Monégasques et qu'en 2009, il n'y en a plus que 18. Les salariés de Monaco Telecom se plaignent qu'on pousse le personnel vers la sortie. En revanche, ils relèvent que plusieurs cadres ont été embauchés, à l'extérieur, à un salaire élevé. Certains salariés ont même utilisé le terme de « peur au ventre » dans le cadre de l'activité professionnelle, craignant pour leur emploi.

Ils mettent cette situation sur le compte d'un ratio qui serait imposé par CABLE AND WIRELESS à Monaco Telecom, qui par imposerait un nombre de salariés donné par un chiffre d'affaires donné. Cette corrélation devrait aboutir en 2012 à un nombre de salariés de 150. 150 personnes en tout et pour tout ! Donc, les

salariés de Monaco Telecom sont très inquiets pour leur avenir, ils se plaignent d'une absence de reconnaissance, ils invoquent d'ailleurs la réunion au cours de l'année de quinze commissions disciplinaires, ce qui est un fait absolument exceptionnel et considèrent que la Direction cherche à tout prix à trouver des causes de licenciement pour faute. Ils mettent en cause la gestion anglo-saxonne dans laquelle certains voient une disparition de l'humain. Je me rappelle d'un des salariés qui avait mentionné le fait que l'humain n'existait plus chez Monaco Telecom.

Alors, bien sûr, une grande inquiétude. Il semble que l'entrée de CABLE AND WIRELESS n'ait pas apporté grand-chose à l'entreprise mais, qu'au contraire, la situation se soit dégradée.

Alors, ce soir, je souhaite lancer un appel au Gouvernement pour que celui-ci trouve des solutions pour sortir l'entreprise Monaco Telecom de cette situation délicate. Délicate au plan humain, délicate aussi parce que d'après ce que nous avons entendu – et c'est bien évidemment sur la foi des informations qui nous ont été données que je dis cela – il semblerait qu'il y ait une sorte – je dis bien une sorte – de sabotage de l'entreprise et de sa communauté humaine.

Donc, ce soir, je veux vous dire mon inquiétude et je veux demander au Gouvernement de faire le maximum pour qu'on puisse mettre un terme à cette situation fort préjudiciable au tissu économique et au tissu social monégasque.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie. Je vous ai laissé, effectivement, parler autant que vous l'avez souhaité, même si nous n'avons pas encore voté un projet de loi sur le report de crédits de temps, nous l'avons voté sur le report de crédits d'équipement. Je pense que tout le monde peut avoir un joker dans ces débats. Ensuite, c'est un sujet important, Monaco Telecom, pour la Principauté, à la fois sur le plan des télécommunications mais aussi pour les nombreux salariés monégasques et résidents qui y travaillent.

Je crois qu'il est temps d'écouter le Gouvernement, pour nous donner un certain nombre de renseignements, nous rassurer, parce que vous avez utilisé parfois des mots très forts...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Oui et je dois dire que nous avons été saisis par l'angoisse des salariés représentants du personnel que nous avons reçus...

M. le Président.- ... Par exemple, il y a un point très important, je suis certain que le Gouvernement va répondre, mais on ne peut pas laisser imaginer que cette crainte de tomber à 150 salariés pour respecter un ratio serait confirmée. Il faut qu'on entende ce soir un démenti formel, je ne doute pas que nous l'aurons, sinon effectivement un vent de panique s'emparerait du personnel.

D'abord, Monsieur le Conseiller pour l'Équipement.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, je réponds, Monsieur le Président.

Je crains que M. GARDETTO n'ait une mémoire sélective, ce qui est toujours ennuyeux, d'autant que je me souviens que lorsque nous nous sommes vus ici en séance, le 26 octobre dernier, à 18 heures, le Conseil National a fait état d'une réunion antérieure qui avait eu lieu avec les salariés de Monaco Telecom où effectivement, certains salariés – et on peut comprendre qu'il y ait une inquiétude – avaient manifesté cette inquiétude et donc avaient fait état des différents points que M. GARDETTO vient de rappeler aujourd'hui.

Or, autant que je me souviens – et de cela je m'en souviens très bien – M. PERONNET avait repris ces arguments et ces éléments qui avaient été donnés par M. GARDETTO, et il avait répondu point par point, sur chacun de ces points. Donc, je peux recommencer, ce soir, si vous le souhaitez. Je m'inscris en faux sur énormément de choses que M. GARDETTO a dites ce soir. Je m'inscris en faux sur tout ce qui concerne l'international et cela avait été fait de manière très explicite par M. PERONNET lors de cette réunion du 26 octobre dernier. Je m'inscris en faux en ce qui concerne les moyens financiers à la disposition de l'opérateur, parce qu'effectivement, ces moyens financiers sont toujours ceux qui avaient été convenus avec l'Etat Monégasque, c'est-à-dire 40 M€ qui permettront de faire face à des besoins en matière d'investissements immédiats. Je m'inscris en faux en ce qui concerne les dépannages et les modalités de réalisation de l'opérateur et je signale le fait que la manière de travailler de l'opérateur et de ses salariés est régulièrement évaluée par un organisme indépendant, ce qui fait que ces points de satisfaction de clientèle sont vus de manière particulièrement attentive par l'opérateur. Enfin, bien évidemment, je m'inscris en faux sur, encore une fois, ce qui peut être l'inquiétude d'un salarié, mais de là à la ressortir et à nous la servir en Séance Publique du Conseil National, je trouve cela un peu violent. Je voudrais

rassurer M. GARDETTO et lui dire que le nombre de salariés de Monaco Telecom présents à Monaco est de 291 au 31 octobre 2009 et que c'est bien ce nombre-là qui est celui des salariés de Monaco et qu'il n'est pas question que ce nombre de salariés soit bloqué par un diktat de qui que ce soit et, sûrement pas, de l'actionnaire majoritaire.

De ce point de vue d'ailleurs, je voudrais aussi dire que pour revenir sur l'international, si la situation de Monaco Telecom à l'international a changé, c'est le fait que le marché a changé. Je crois que ce point-là aussi avait été largement expliqué et débattu lors de cette réunion du 26 octobre dernier et je crois que, encore une fois, la situation de notre opérateur tant au plan national qu'au plan international est suivie de manière précise et rigoureuse par son Conseil d'Administration et par son actionnaire minoritaire et la plupart des inquiétudes manifestées par les salariés sont, bien évidemment, très loin de la réalité.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très brièvement pour ne pas polémiquer avec Monsieur le Conseiller TONELLI, parce qu'on pourrait reprendre ses propos point par point et faire un débat sur chaque point.

Nous avons reçu des délégués du personnel et des délégués syndicaux de toutes les catégories de personnel, cadres et non cadres et de tous les syndicats qui sont présents dans l'entreprise. Il ne s'agit donc pas, bien sûr, de l'inquiétude d'un salarié pris au hasard, au détour d'un couloir, il s'agit d'une expression collective de l'ensemble des délégués du personnel et de l'ensemble des délégués syndicaux. Si la situation décrite par ceux-ci n'est pas exacte, d'après ce que dit M. le Conseiller de Gouvernement, cela m'inquiète d'autant plus parce que cela veut dire qu'il y a un fossé gigantesque entre la perception de l'entreprise par le management et par les salariés.

Donc, ne serait-ce que cette situation mérite une attention particulière de la part du Gouvernement, parce qu'à mon avis, elle est potentiellement génératrice de troubles économiques et sociaux en Principauté. Il n'est pas normal, si les informations que nous ont données, je le répète, l'ensemble des délégués syndicaux, l'ensemble des délégués du personnel, ne correspondent pas à la réalité, il y a manifestement un gros problème entre le management et le personnel.

M. le Président.- Juste un mot, si vous me permettez, pour ceux qui découvrent ce débat ou le découvriront dans les articles de presse. Nous avons eu ce débat, le 26 octobre, nous avons ici le Directeur Général de Monaco Telecom et effectivement, vous avez soulevé, à juste titre, un certain nombre d'inquiétudes puisqu'elles vous ont été indiquées, vous l'avez rappelé très justement, par des délégués du personnel.

Je ne sais pas ce qui s'est passé depuis, mais le Directeur Général, M. PERONNET, s'était engagé à essayer de dissiper justement un certain nombre de malentendus et à rassurer, s'il y avait des doutes injustifiés, le personnel, tout en reconnaissant – donc vous avez raison, Monsieur GARDETTO, de le dire – que la situation est difficile pour le secteur des télécommunications. On voit en France les gros problèmes de France Telecom, qui a malheureusement alimenté la rubrique des faits divers avec de très nombreux suicides du personnel. C'est vrai, il nous l'a expliqué, c'est une profession en mutation, en crise. Alors, la question que nous devrions poser aux représentants du Gouvernement, actionnaire important, minoritaire mais important de l'entreprise et puis concédant de la concession de service public, c'est : après cet entretien, comme la Direction s'y était engagée à la demande du Conseil National, en particulier M. GARDETTO, est-ce que la Direction Générale s'est rapprochée de son personnel pour essayer de mieux communiquer et de rassurer ? Monsieur le Conseiller ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais laisser Monsieur COLLE, Secrétaire Général répondre...

M. le Président.- Je crois que vous êtes Administrateur, Monsieur COLLE, c'est cela ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Moi, je voudrais simplement encore une fois rappeler à Monsieur GARDETTO, et je vous remercie, Monsieur le Président, de l'avoir fait, c'est que, ce discours-là, nous l'avons déjà entendu. C'était le 26 octobre, heureusement, devant le Directeur Général de l'établissement, qui a eu l'occasion effectivement d'expliquer ce que le Président a expliqué, c'est que c'est un milieu très complexe avec des activités qui évoluent tout le temps et qui sont porteurs d'angoisse et d'un stress important.

Mais cela étant, le Directeur Général de l'établissement s'est engagé, et je suis sûr, M. COLLE va en parler, à améliorer la situation. Donc, la question qu'on peut poser à Monsieur GARDETTO c'est, est-ce que ces informations sont celles qu'il avait déjà évoquées le 26 octobre, ce que je crois ? A ma connaissance, depuis cette date, le Directeur Général a fait des choses et même si on ne peut pas penser qu'en une réunion, on puisse satisfaire et tranquilliser le personnel, il a commencé ce travail d'explication et de rapprochement envers les salariés.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Certains délégués sont revenus vers moi entre-temps et m'ont dit que la situation n'avait pas foncièrement évolué depuis cette date.

J'ai bien entendu les propos du Directeur qui, comme vous le rappeliez, différaient et contredisaient, d'une certaine manière, les inquiétudes des salariés, mais ce qui justifie ma préoccupation, c'est cette grande différence d'appréciation de la situation entre le management, d'une part, et le personnel, d'autre part.

Pour moi, cette différence d'appréciation totale me pose un problème, il y a vraiment une grosse difficulté lorsqu'on voit une réalité ou une situation sous deux angles tellement différents...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je crois qu'il faut cerner les problèmes...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Cela veut dire qu'il y a quand même un climat peu propice au sein de l'entreprise parce que s'il y avait un climat d'unité au sein de l'entreprise, on n'aurait pas ces divergences fondamentales d'appréciation.

Donc, la divergence constitue un sujet de préoccupation pour laquelle je souhaite que le Gouvernement se mobilise.

M. le Président.- Il y a un chiffre que vous avez rappelé, c'est vrai qu'il nous touche, on l'avait dit à M. PERONNET et aux dirigeants de Monaco Telecom. Cette entreprise a longtemps été un modèle pour donner leur chance à des Monégasques dans le secteur privé et elle était un modèle, on peut le dire, il y avait 36 Monégasques, vous vous rappelez Monsieur GARDETTO, il n'y en a plus que 18, je crois...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, nous avons baissé, Monsieur le Président...

M. Claude CELLARIO.- ... Au mois d'octobre, 18 Monégasques...

M. le Président.-

(M. GARDETTO parle en même temps que le Président).

... Donc, là c'est vrai, c'est quand même un chiffre, diviser par deux les effectifs de nationaux en quelques années, c'est vrai que c'est inquiétant. On l'avait dit ce soir-là aussi.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce que je voudrais dire, Président, c'est que d'abord, lorsque M. GARDETTO nous dit qu'il y a une divergence importante entre ce que ressent le personnel et ce que dit la Direction, pour ce qui concerne les rapports sociaux au sein de l'entreprise, c'est quelque chose dont je n'ai qu'une appréciation très relative, je ne peux pas intervenir là-dessus. En revanche, sur tout le reste, en ce qui concerne l'activité internationale, en ce qui concerne les réserves financières, les moyens financiers, en ce qui concerne la qualité des services rendus par Monaco Telecom, là il n'y a pas que la Direction qui dit, il y a aussi l'actionnaire minoritaire qui est non seulement, d'une part, actionnaire minoritaire, mais aussi, en qualité de puissance publique donc, qui est le concédant, qui a concédé sa concession à Monaco Telecom et là aussi, je peux encore une fois m'inscrire en faux sur bon nombre d'affirmations que certains salariés de Monaco Telecom ont avancées.

Pour ce qui concerne les Monégasques, cela a déjà été dit, je suis désolé mais j'ai vraiment l'impression de refaire le débat qui a déjà été tenu et qui a, d'ailleurs, été assez long, le 26 octobre dernier. Oui, Monaco Telecom a reconnu qu'il n'y avait plus que 18 Monégasques au sein de l'entreprise, 26 résidents non monégasques et Monaco Telecom a aussi dit que, dès à présent – je l'ai dans ma note – deux jeunes Monégasques sont en cours d'embauche, conformément à l'accord signé avec la Direction de l'Éducation Nationale, ce qui fait qu'à partir de 2009, tous les ans, Monaco Telecom s'engage à embaucher deux jeunes Monégasques chaque année. Donc, nous allons sur une pente qui fait que nous allons revenir

vers un nombre de Monégasques qui, au fur et à mesure, se rapprochera de ce qu'il était auparavant.

M. le Président.- Voilà, et cela est une très bonne chose, il fallait inverser la tendance.

Monsieur COLLE souhaitait intervenir tout à l'heure en tant qu'Administrateur d'Etat de Monaco Telecom.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Peut-être ajouter deux informations par rapport à ce qu'a dit M. TONELLI.

Au Conseil d'Administration qui a suivi, M. PERONNET a fait un compte rendu précis de la réunion qu'il a tenue avec vous. Il est vrai que dans le domaine des telecom, dans les entreprises de telecom, il y a effectivement des mutations et que ces mutations suscitent des inquiétudes. Donc, il a fait savoir au Conseil qu'il allait développer un plan qui va lui permettre d'essayer de mieux communiquer, de communiquer plus, d'avoir un contact plus précis avec ses employés, parce que c'est vrai qu'il y a une inquiétude, le Président en parlait tout à l'heure, elle est palpable. Dieu merci ! Elle n'est pas là chez nous, mais je crois qu'il faut qu'on soit attentif parce que cela peut déboucher sur des problèmes et, vous avez raison, Monsieur GARDETTO, cela doit être une des priorités.

La deuxième chose, pour les Monégasques, M. TONELLI a parlé de nouveaux recrutements, il a tout à fait raison, il faut faire attention aussi. Je sais qu'il y en a un qui va partir de Monaco Telecom et un de bonne qualité. Pourquoi ? Eh bien parce que nous le prenons chez nous ! Cela ne veut pas dire que les Monégasques sont chassés de Monaco Telecom mais cela veut dire aussi que dans le domaine du Service du Contrôle des Concessions où, vous le savez, on souhaite arriver à avoir un Service qui soit encore plus performant, nous avons besoin de compétences et ces compétences, quelquefois, on va les chercher. Alors, les chiffres, il faut faire attention aussi.

Mais je crois que ce que vous dites, Monsieur GARDETTO, c'est intéressant, c'est un signal qui doit pousser les Administrateurs à être encore plus attentifs, peut-être se faire encore plus l'écho de ces difficultés que vous ressentez parce qu'il y a certainement une souffrance.

M. le Président.- Merci beaucoup. Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais ajouter une ou deux petites choses à ce qu'a dit mon Collègue Jean-Charles GARDETTO. Effectivement, quand nous avons rencontré d'un côté les Délégués du personnel et de l'autre la Direction de Monaco Telecom, j'ai eu l'impression de rencontrer deux entreprises différentes. Alors, j'ai été frappée qu'à l'issue de l'entretien avec les délégués du personnel et les personnels syndiqués, on leur a demandé : « nous allons rencontrer votre Direction Générale, avez-vous un message que vous avez envie qu'on leur transmette ? », ils nous ont répondu : « si on pouvait avoir le projet d'entreprise... ». Je trouve cela très inquiétant parce que si les salariés ne portent pas le projet de leur entreprise, je ne vois pas bien comment l'entreprise va pouvoir avancer dans le bon sens. La Direction peut avoir d'excellentes idées, d'excellentes initiatives, mais elle ne peut pas les réaliser seule.

L'entreprise a absolument besoin des hommes et des femmes qui la composent et s'il n'y a pas ce lien qui est recréé, il y a peu de chances que cela continue à fonctionner. Donc, de grâce, qu'on en tienne compte. Autre élément très étonnant, les chiffres sur le nombre des salariés de Monaco Telecom. Ceux donnés par les Délégués du personnel ne sont pas ceux de la Direction... Ce n'est pas notre rôle de déterminer qui détient les bons chiffres, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a un manque évident de communication.

Notre préoccupation au delà du chiffre d'affaires, du résultat, ce sont les hommes et les femmes qui y travaillent et pour beaucoup d'entre eux qui y sont très attachés. Certains nous ont dit : « Avant nous étions fiers de travailler pour Monaco Telecom, maintenant nous ne le sommes plus ». Si l'on veut que cette société continue de se développer et reste un fleuron pour Monaco, il faut savoir écouter cet avertissement. Une société ne fonctionne pas sans les hommes qui la composent.

L'autre élément clé, c'est la dimension internationale de Monaco Telecom. Je pense que c'est un des atouts de Monaco Telecom, car en plus d'être un secteur stratégique pour l'Etat, la dimension internationale de cette entreprise est un véritable vecteur d'image extrêmement important. En effet, lorsqu'on explique aux journalistes étrangers qu'une société monégasque a été capable de monter un réseau mobile au Kosovo ou en Afghanistan, le regard change et la crédibilité s'installe. Ainsi Monaco est aussi capable d'exporter son savoir-faire dans des endroits et des circonstances difficiles. Aussi il ne faudrait pas que cette branche

internationale disparaisse ou il ne faudrait pas qu'elle soit vendue, par exemple, pour obéir à des contraintes de rentabilité de court terme propres aux actionnaires et qui ne laisserait en Principauté qu'une partie seulement de l'entreprise.

Mon message, ce soir, est de m'assurer que cette préoccupation de maintien des salariés et de la branche internationale est aussi partagée par l'actionnaire minoritaire qu'est l'Etat, m'assurer qu'il a bien comme préoccupation de maintenir la diversité et la richesse d'activités et l'emploi en Principauté. Même si le contexte économique est moins florissant que dans les années 2000.

M. le Président.- Merci. Monsieur COLLE.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Simplement un mot. La dimension internationale de Monaco Telecom est effectivement cruciale et je crois qu'aujourd'hui, la structuration qui a été faite est au contraire pour donner plus de moyens encore pour un développement à l'étranger. Ceci dit, il faut être aussi réaliste, pour parler des gros contrats au Kosovo, en Afghanistan, tout est fait pour qu'ils se développent, qu'ils se pérennisent mais il y a des moments aussi où il est bon de tirer les marrons qu'on a mis dans le feu, plutôt que de les laisser brûler. Je parle de stratégie, il y a des moments où il est très important de savoir que c'est le moment de vendre et de se redéployer ailleurs. Ce n'est pas figé dans le marbre, une entreprise doit avoir une vraie stratégie et doit à certains moments la redéfinir, la recalculer. Ce n'est pas parce que nous avons aujourd'hui le Kosovo et l'Afghanistan qu'il faut y rester éternellement.

Ceci dit, ce qu'il ne faudrait pas, et ce ne sera pas le cas, c'est qu'on enlève de l'argent de ces entreprises-là pour effectivement le mettre dans le dividende des différents actionnaires et puis, au contraire, replier de la toile de Monaco Telecom. En tout cas, ce n'est pas du tout la position de l'actionnaire minoritaire.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour compléter cela, je voudrais aussi dire qu'en matière internationale, on ne se limite pas au Kosovo et à l'Afghanistan. Je rappelle quand même qu'il y a aussi l'opération OnAir qui a produit que 60 avions actuellement sont équipés et dont les passagers peuvent téléphoner avec leur mobile. Il y a aussi en Afrique, au-delà de Connecteo, l'opération Divona en Algérie et puis des activités de WiMax qui sont en période

de lancement dans d'autres pays. Il y a quand même une diversification de l'international qui fait qu'on ne se limite pas à ces deux contrats, qu'on va qualifier d'historiques mais qui ont une vie et qui, comme tout, ont une naissance et une mort. Il faut tenir compte de cela aussi dans l'évolution.

Ceci étant, sur le volet social, je crois qu'on l'a dit, nous l'avons dit : oui, il y a un problème. Encore une fois, j'ai vu le Directeur Général de Monaco Telecom avoir conscience de la situation, s'engager à prendre des mesures et commencer à mener des réunions qui permettront d'exposer ce plan stratégique qu'il développe et donc, de faire en sorte de mieux diffuser l'information pour que les salariés s'approprient ce qui est le devenir de Monaco Telecom.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je connais bien les contrats du Kosovo et de l'Afghanistan pour les avoir supervisés en tant que Directeur juridique à l'époque, ne vous inquiétez donc pas sur ce plan-là, Monsieur TONELLI. Mon propos n'est pas de dire qu'il faut garder éternellement un contrat ou un autre, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de faire de la stratégie, de ne pas se replier sur soi-même, mais de chercher à se redéployer en fonction des opportunités du marché. Il faut savoir construire l'avenir et saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Je parlais de ces deux pays et de ces deux contrats pour des raisons d'image. Mais rien n'est figé et demain ce peut d'être d'autres pays. Je suis contente d'entendre ce soir que l'actionnaire minoritaire est conscient de l'intérêt de conserver un volet international, quitte à le redéployer d'une autre manière et de ne pas regarder que l'intérêt financier pur et dur et la rentabilité à court terme. Dans ce type de société, l'intérêt, il me semble, pour Monaco, c'est de garder la main sur un secteur stratégique, d'avoir une activité pérenne, rentable mais pérenne.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Il y a Monsieur CELLARIO qui souhaite intervenir sur le même sujet.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, je voudrais informer tout le monde que M. PERONNET a été nommé pour développer le local à Monaco. Il a d'ailleurs un plan très ambitieux

qu'il doit mettre en place l'année prochaine. Ceci étant, lors de la réunion avec M. PERONNET, à une question posée sur l'international, il s'est engagé l'année prochaine, je crois dans le courant du premier semestre 2010, à venir participer à une réunion où il nous parlera de l'international de Monaco Telecom.

Je renouvelle donc ma demande sur ce sujet et je pense que cette réunion aura lieu.

M. le Président.- Certainement, bien sûr.

Sur Monaco Telecom, y a-t-il encore des interventions ? Non. Alors, je passe à présent la parole à Monsieur GUAZZONNE, qui l'attend sur une autre ligne de ce chapitre.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention portera, je pense que je ne vais surprendre personne, sur la S.B.M..

Monsieur le Ministre, je vais vous citer. Dans votre rapport, vous nous dites que le Gouvernement veillera à ce qu'une convention soit conclue pour des stages de formation suivis de possibilités d'embauche pour les Monégasques. Quelque part, permettez-moi de dire que je trouve un peu anormal que dans cette société, nous ayons besoin d'avoir recours à une convention d'embauche pour les jeunes Monégasques, alors que l'Etat possède 70 % des actions de cette société. Cela devrait être fait naturellement.

En plus, je trouve que nous sommes timorés sur les objectifs de cette convention. Plutôt que de juste conclure pour des stages de formation et des possibilités d'embauche, je préférerais quand même que l'on se fixe comme objectif de former les cadres dirigeants de demain.

La Société des Bains de Mer est la vitrine de Monte-Carlo, c'est le premier employeur, c'est une société importante, ce serait des débouchés aussi importants pour nos jeunes Monégasques, donc, soyons ambitieux, formons non pas de simples membres de la S.B.M. mais bien de futurs dirigeants. Elle l'a déjà fait lorsque le Loews a ouvert, il y avait des Américains, il y avait des Italiens, on a formé les enfants du pays et maintenant, ce sont eux qui sont à la Direction de ce Casino et ce Casino continue de marcher. Je crois qu'on peut essayer d'être ambitieux, de former des cadres de demain.

Concernant les cadres, là, cela fait maintenant des années que nous déplorons, je parle du secteur hors jeux, que les Monégasques ne soient pas présents. La

S.B.M. nous a fourni des chiffres qui sont, je pense, éloquentes. Vingt-six cadres sont monégasques sur deux cent soixante-dix-neuf dans le secteur hors jeu ! Mais si on prend les employés, là, c'est encore plus fort : trente-huit employés monégasques sur mille neuf cent six ! Je trouve que pour une société comme cela, c'est inacceptable. Cela doit être un débouché et un créateur d'emplois pour nos jeunes Monégasques.

J'insiste sur le fait que le Gouvernement veille à ce que dans l'avenir, sa société engage nos nationaux.

Ensuite, cela fait un moment aussi qu'on attire l'attention du Gouvernement sur la faiblesse du dialogue social qu'il y a dans cette société. De récents événements nous prouvent que ce dialogue social est maintenant réduit à néant. Là aussi, c'est totalement anormal. Il y a de grands projets en cours qui sont nécessaires pour le développement de cette société, notamment le statut unique des jeux et là, je trouve que la S.B.M. doit vraiment faire un effort. Elle a investi sans compter lorsqu'il s'est agi de l'hôtellerie, dépensant des centaines de millions d'euros. Sur les jeux virtuels, là aussi, elle n'a pas hésité à investir 140 M€ et elle prévoit même d'en investir plus. Donc, si demain pour qu'une solution soit trouvée sur le statut unique, il y a besoin de débloquent quelques millions d'euros, eh bien j'espère qu'elle saura faire le geste, parce qu'elle aura un retour sur investissement immédiat puisqu'elle aura une exploitation rationnelle et optimale de tout son secteur.

J'espère donc que le Gouvernement pourra peser de tout son poids pour inciter les dirigeants de cette société à faire ainsi.

M. le Président.- Merci, Monsieur GUAZZONNE. Vous parlez au nom de très nombreux Conseillers Nationaux, sur tous les points que vous avez soulevés.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais vous dire que tout cela n'est pas une affaire d'argent. Cela peut être une affaire d'argent mais ce n'est pas l'essentiel, je pense que nous ne sommes pas à 2 ou 3 M€ près, comme vous le dites, ce n'est pas encore une fois une question d'argent, c'est une affaire de dialogue social.

Il y a un déficit, je le dis, de dialogue social au sein de cette société. Je l'ai déjà dit, alors je n'hésite pas à le répéter, même officiellement, et je le regrette, mais j'espère que votre intervention n'est pas contre l'idée d'une convention, parce que cette convention, elle me paraît nécessaire pour fixer les règles du jeu

a minima, qui au moins permettent à de jeunes diplômés monégasques d'entrer dans l'ensemble S.B.M., peu importe leurs qualifications, puisque la S.B.M. offre une diversité d'emplois tout à fait considérable, de l'informaticien au cuisinier, en passant par le croupier, enfin je veux dire que c'est une diversité considérable d'emplois.

J'espère donc que votre intervention n'est pas contre une convention. Vous regrettez qu'il y ait besoin d'une convention, moi je pense qu'il faut une convention pour fixer les règles du jeu. Cela ne résoudra pas tout, ce n'est pas une baguette magique, qui permette à de jeunes Monégasques de rentrer à la S.B.M., certes aux jeux mais aussi dans des postes de l'administration et de l'hôtellerie.

Je pense que ce n'est pas le sens de votre intervention. Je souhaite qu'il y ait cette convention et je souhaite qu'il y ait un nouveau statut pour les jeux parce que je crois que sinon, on va dans le mur, tôt ou tard. Ce n'est pas pour les personnels actuels que je souhaite cela, je souhaite cela pour les enfants de ceux qui y sont. Mais on va droit dans le mur s'il n'y a pas un nouveau statut unique, pour l'ensemble des jeux, cela je le pense et ma volonté forte est d'y aboutir et je crois qu'on peut y aboutir. Je suis d'ailleurs étonné parce que lorsque j'entends tous les partenaires, les uns après les autres, ils sont tous d'accord, mais il y a toujours quelqu'un qui met un petit cheveu qui fait que la machine rate au moment où on va aboutir. Mais on va y arriver. De la même manière, je dirai qu'il faut aussi moderniser les statuts des petits personnels, il faut aussi moderniser le statut de l'hôtellerie et du reste, parce que nous sommes sur des systèmes du XIX^{ème} siècle ou presque, enfin j'exagère un peu mon propos, mais pas loin.

Je crois qu'il faut vraiment vouloir. Je vous affirme ma volonté, on va avoir des résultats, je suis sûr qu'en 2010, nous allons avoir une évolution vers de nouveaux statuts, vers davantage de possibilités pour les Monégasques d'entrer à la S.B.M., cela ne va pas être un coup de baguette magique, ils ne vont pas arriver à 80, mais je pense qu'il faut faire évoluer les mentalités et on va y arriver.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Bien sûr, Monsieur le Ministre, loin de moi l'idée de ne pas vouloir une convention, au contraire, mais

j'aimerais qu'elle soit plus ambitieuse et qu'au contraire, la S.B.M. soit une société qui propose des débouchés et, comme vous l'avez dit, elle a une palette éclectique d'activités, donc au contraire, cela peut être des débouchés très intéressants pour nos nationaux.

Concernant le statut unique, vous venez de le dire, ce n'est pas une question d'argent, mais c'est aussi une question d'argent. Vous l'avez dit, les partenaires, tout le monde, finalement, s'est mis d'accord sur la nécessité d'avoir une réflexion sur un nouveau statut, les grandes difficultés sont sur les périodes transitoires et parfois cela peut se résoudre en débloquent un peu d'argent, en ayant un « business plan » et un échéancier qui permettent de gommer les périodes transitoires.

Ensuite, et vous l'avez dit, il y a des statuts qui sont vieux, c'est vrai, mais moi je ne n'oublie pas que la S.B.M., c'est elle qui a signé ces statuts et à chaque fois, elle a multiplié le nombre de statuts par corporation, tout cela pour, à chaque fois, gagner un peu plus d'argent pour les nouveaux entrants. Le résultat est qu'aujourd'hui, nous sommes arrivés à une situation de blocage, parce qu'il est anormal que dans une société, il y ait dans un même secteur, différents employés qui ne soient pas sous le même statut. Alors, oui, nous sommes obligés d'avoir un statut unique, que ce soit dans les jeux, on doit revoir le statut pour le petit personnel, pour la restauration et ainsi de suite. Mais là aussi, la S.B.M. a une grande part de responsabilité, parce que c'est elle qui est à l'origine de ces statuts.

Un dernier exemple : lorsque le Monte-Carlo Bay a ouvert, la S.B.M. a créé une société filiale pour pouvoir engager des personnes sous un statut différent des statuts S.B.M. et pour les payer différemment aussi. Elle est arrivée ainsi dans une impasse. Donc, elle a une grande part de responsabilité dans ce qui arrive.

Le nouveau statut doit voir le jour, il ne se fera que dans la concertation et pour que justement, un jour, il puisse apparaître, il faut qu'au bout d'un moment, la S.B.M. reconnaisse ses erreurs et accepte, j'allais dire « de mettre la main au pot », pour faciliter la tâche.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Pour en finir avec ce débat sur la S.B.M., je veux simplement ajouter que mon problème n'est pas de dire que c'est la faute à Pierre, à Paul ou à Jacques. C'est un peu le résultat de l'histoire aussi, tout cela n'est pas nouveau et je ne

dis pas Pierre a eu tort, Paul a eu tort, Jacques a eu tort, c'est le résultat, c'est l'accumulation de l'histoire. Peut-être en plus, un souci de modernisation de se mettre à l'heure du temps.

Par contre, là où je suis parfaitement d'accord avec vous, c'est lorsqu'on fait un nouveau statut, il faut le faire, il faut créer la polyvalence des métiers aux jeux, il faut y arriver parce que cela est nécessaire. Le client commande et moi je n'y peux rien, si les gens veulent jouer au poker, il faut les faire jouer au poker même si cela rapporte moins, mais que voulez-vous que j'y fasse, ce n'est pas moi qui choisis, moi je ne vais pas au Casino, alors ce n'est pas moi...

(Rires).

... C'est quand même le client et je pense que la carte des jeux open reste très importante pour Monaco, parce que même si les jeux européens sont amenés à diminuer globalement, Monaco peut rester une grande place des jeux européens. Mais il faut accueillir tous les clients et offrir ce qu'ils demandent, nous n'y pouvons rien, ce sont eux qui choisissent. Il faut répondre à l'attente de ces clients et l'attente des clients, nous savons ce qu'elle est aujourd'hui, je pense que vous connaissez mieux le problème des jeux que moi et vous aussi, Monsieur ROSE, mais moi je ne sais pas comment vont évoluer les choses, je ne sais pas quelle va être l'attente des clients dans dix ans, je n'en sais rien. Donc, la S.B.M. doit avoir sa capacité d'adaptation permanente qui lui permette de répondre à ce que sera l'air du temps que je ne connais pas, dans cinq ans, dans dix ans, dans vingt ans, j'espère que la S.B.M. existera encore, j'espère pour Monaco que la S.B.M. existera encore dans cent ans. Donc, d'ici là, les jeux vont évoluer. Les gens voudront continuer à jouer parce que ça c'est dans la nature humaine, mais à quoi, je ne sais pas. Donc, il faut qu'on ait en face une capacité d'adaptation et de réactivité pour répondre à l'attente des clients et pour cela, il faut une polyvalence de la part des personnels des jeux.

C'est pour cela que je crois à ce statut unique qui donne une formation polyvalente et une perspective de carrière quel que soit ce à quoi on est affecté à l'instant « t », parce que l'instant « t » répond à l'attente des clients, cela je le crois. Mais, je suis d'accord avec vous sur un point, c'est qu'il faut faire attention aux gens qui ont déjà un certain âge, une certaine ancienneté. Pour les jeunes, il faut qu'ils s'adaptent même si ce n'est pas une adaptation redoutable qu'on demande, mais il faut qu'ils acceptent cette nouvelle règle du jeu. Mais les anciens, il faut des mesures transitoires pour leur permettre de terminer

leur carrière honorablement à tout point de vue. Ce n'est pas si compliqué que cela, il suffit de regarder et d'écouter bien les gens, essayer de répondre à l'attente de tout le monde, jamais à cent pour cent, tout en garantissant un avenir pour la société, eh bien, on a gagné et on va gagner, mais pour cela, il faut de la sérénité.

Alors, moi je souhaite, quitte à faire quelques concessions, apaiser les choses parce que nous n'allons pas régler le problème avant la fin de l'année, nous sommes d'accord ?

M. Eric GUAZZONNE.- Je pense que nous sommes d'accord.

M. le Ministre d'Etat.- Nous allons essayer d'apaiser les choses, de faire quelques concessions pour que la période des fêtes se passe bien et sereinement. En 2010, nous reprendrons le problème et nous le réglerons.

M. Eric GUAZZONNE.- Une dernière intervention, Président, merci.

Je crois que nous sommes d'accord, Monsieur le Ministre, tout doit se faire dans la sérénité, nous avons besoin d'une polyvalence, c'est certain, il y a besoin d'avoir, j'allais dire une utilisation optimale de tous les jeux. Les jeux nouveaux, lorsqu'ils apparaissent doivent pouvoir être exploités dans les salles, nous n'avons aucun problème là-dessus.

Par contre, une petite divergence, pour les jeux européens, nous allons peut-être être le seul casino en Europe qui, justement, restera un casino de roulette européenne et nous voyons aujourd'hui – et les chiffres le prouvent – que malgré la crise, malgré le fait qu'on ait perdu des clients naturellement, parce que la clientèle vieillit et ainsi de suite, les chiffres sont quand même plus que bons.

Si j'insiste autant sur les jeux, c'est que je rappellerai quand même qu'ils représentent deux tiers de l'activité de la S.B.M. en chiffre d'affaires. Donc, c'est quand même le moteur de cette société, il ne faut pas le perdre de vue. Donc, nous avons besoin de le développer et c'est aussi pour cela que nous insistons depuis des années sur le fait que nous devons avoir une politique marketing ambitieuse. Nous insistons sur le fait que nous devons nommer un professionnel des jeux au Conseil d'Administration, tout simplement pour que nous ayons à la fois la possibilité d'être réactifs lorsqu'effectivement des jeunes arrivent, avec

un statut polyvalent qui nous permet d'exploiter ces jeux le mieux possible, mais aussi d'avoir dans les dirigeants, des personnes qui comprennent cette philosophie et qui incitent à ce que, justement, on aille dans cette voie-là.

C'est un ensemble de choses, vous l'avez dit. Maintenant, il faut le faire sereinement, ce qui n'est plus le cas actuellement ; vous avez dit aussi quelque chose de très important, il faut écouter... et j'ai peur qu'en ce moment, il y ait des personnes qui n'écoutent plus et cela est bien dommage.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais juste ajouter un dernier mot. Il faut aussi que les personnels des jeux soient des gens responsables. Ils le sont pour la plupart d'entre eux, mais il faut qu'ils comprennent que le débat, ce n'est pas de leur retirer de l'argent ; à la limite, je veux bien même en donner plus, mais je veux qu'ils soient responsables : autant je veux bien donner un peu plus d'argent, autant je demande qu'ils soient plus disponibles pour travailler un peu plus longtemps.

Je vous le dis franchement et publiquement puisque nous sommes en Séance Publique, mais je crois qu'ils sont bien rémunérés, tant mieux et c'est bien, mais la question n'est pas là, il faut aussi que cela tourne et donc qu'ils acceptent des contraintes, une présence, bref, peut-être plus de servitude au niveau du temps de travail. Je le dis parce que je le pense et là, je suis en dehors de la langue de bois, je dis franchement ce que je pense.

M. Eric GUAZZONNE.- Je vais vous répondre aussi franchement, Monsieur le Ministre, vous savez, et on ne va pas le cacher, il y a un audit qui a été fait justement sur le temps de travail du personnel. Actuellement, c'est certain, ce temps est très faible, mais à qui la faute ? Pas aux employés qui aimeraient, eux, au contraire travailler de plus en plus, parce que soyons clairs, on ne demande pas à gagner plus d'argent, on demande simplement lorsqu'on travaille, à gagner notre salaire, rien de plus. Plus on travaillera, plus on fera de l'argent, donc ce n'est pas le problème. Mais je trouve que la méthode de la société, qui a été de faire un audit en période creuse pour vérifier que les gens ne travaillaient pas, ce n'est pas une méthode élégante, parce qu'ils auraient pu venir en pleine période d'exploitation, il y a quelques années,

et là je vous assure que les temps de travail étaient complètement différents.

Après, nous sommes peut-être la profession qui a une flexibilité dans le temps de travail qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Il est évident qu'il y a des jours où nous arrivons à 18 heures pour en sortir à 7 heures du matin et le lendemain, vous allez faire trois ou quatre heures seulement, c'est certain. Si vous prenez uniquement les jours où nous faisons trois ou quatre heures dans la semaine, effectivement, nous ne faisons pas beaucoup de temps. Par contre, si on faisait un ensemble sur l'année et en période d'exploitation forte du casino, je crois que déjà les chiffres seraient plus vrais, parce que ce n'est pas la faute des employés si des salons étaient fermés, s'il y a un déficit dans la recherche de clientèle depuis un bon moment. Donc, nous subissons. Bien sûr, il n'y a pas de problème, on sait qu'en ce moment on ne travaille pas beaucoup, on ne demande qu'à travailler plus et on sait que le jour où il faut travailler plus, tous les employés répondent présents. Là-dessus, je suis clair et ferme.

Maintenant, lorsqu'on vous dit : « on veut gagner plus ou moins », non, ce n'est pas cela le problème, le problème est que le futur plan ne doit pas être de prendre à quelqu'un pour donner plus à l'autre. Le futur plan doit permettre à tout le monde de gagner rationnellement sa vie en fonction de l'activité qu'il va produire et là, je suis d'accord avec vous.

M. le Président.- Bien. Sur la S.B.M., Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une remarque, non pas sur le statut, mais sur les propos que vous avez tenus, Monsieur le Ministre, qui disaient : « je ne sais pas à quoi vont jouer les gens demain ». Alors, j'ai une bonne nouvelle pour vous, Monsieur le Ministre : il existe un métier qui est fait pour répondre justement à cette question-là, il s'agit du marketing. Le marketing des jeux, puisqu'il s'agit des jeux. Et c'est justement cette fonction-là que nous réclamons à la S.B.M. depuis des années. Jusqu'à présent sans succès puisque cela n'existe pas encore à la S.B.M., j'espère donc que vous allez être un relai...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je suis entièrement d'accord avec vous pour développer le marketing, mais le marketing ne répondra pas à ma question. Le

marketing attirera les clients d'aujourd'hui mais ne me dira pas à quoi auront envie de jouer les gens en 2010, en 2020...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Non, mais cela ne s'appelle pas du marketing, Monsieur le Ministre, c'est de la prospective, le marketing a plusieurs volets,

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'avoir un marketing moderne, qui s'adapte au moins en temps réel, aux besoins de la clientèle. Ceci dit, le marketing ne va pas me dire ce qui se passera dans dix ans, personne ne peut répondre à cette question...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Non, là il faudrait une boule de cristal...

M. le Ministre d'Etat.-... C'est un monde en pleine évolution, ce que je crains c'est qu'il y ait un vieillissement des joueurs, il y a l'âge, etc... et que nos enfants ne jouent pas à la même chose...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Mais ça, ce n'est pas très grave, il suffit de s'adapter, d'où le marketing...

M. le Président.- Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Juste une seconde. Il y a un client qui est venu cet été, qui était un client qui avait un fort potentiel et lorsqu'on lui a demandé pourquoi il n'était pas venu avant – et c'est un jeune client – il a répondu que dans le monde, on dit que tout est compliqué au Casino de Monte-Carlo. Je crois que c'est cette réflexion-là qui doit guider justement notre nouvelle réflexion sur les jeux à Monaco, parce que ce sont des gens qui sont habitués à jouer dans le monde entier et qui ont un potentiel et ce sont des clients jeunes. La clientèle vieillit mais elle est remplacée, il y a des milliardaires partout et il y en a de plus en plus dans le monde. Donc, je pense qu'au contraire, on doit avoir aussi une nouvelle réflexion, les employés de jeux sont prêts à se remettre en cause, il faut que tout le monde se remette en cause, la réflexion doit être globale. Alors, dans ces cas-là on pourra s'en sortir. Mais si on n'a pas une remise en

cause globale, je pense qu'on aura beaucoup de difficultés.

M. le Président.- Merci, Monsieur GUAZZONNE, pour vos interventions sur un sujet que vous connaissez parfaitement bien. Monsieur MARQUET, c'est sur une autre ligne ? Madame BOCCONE-PAGES, c'est sur la S.B.M. ? Alors nous écoutons Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement remercier le Gouvernement parce que nous avons reçu, Monsieur le Ministre, par courrier daté du 30 novembre, un tableau fort intéressant non pas en termes de présentation mais surtout intéressant au niveau des chiffres. Cet état était demandé par le Conseil National depuis 2003. Alors, je ne sais pas si mes Collègues, compte tenu du nombre considérable de documents lors de l'étude du Budget, ont eu le temps de le consulter, mais je vais vous donner quelques chiffres très importants...

M. le Président.- Dites-nous de quoi il s'agit pour ceux qui nous écoutent, parce que moi je le sais, mais tout le monde n'est pas au courant.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Alors, c'est un courrier de M. le Ministre, concernant une question que nous avons posée en séance privée sur l'embauche des Monégasques, M. GUAZZONNE en a déjà parlé, mais je voudrais donner d'autres chiffres comparatifs par rapport à ceux qu'il a donnés tout à l'heure.

M. le Président.- Il s'agit de la part des personnes de nationalité monégasque dans l'encadrement de la S.B.M..

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Voilà, Monsieur le Président, c'est bien cela. Alors, on nous a donné une belle page qui nous présente la période de septembre 2009, la période de septembre 2008 et la période de septembre 2007. Rassurez-vous, je vais m'arrêter simplement à la période de septembre 2009 et vous donner les deux tranches extrêmes.

Par exemple, dans la tranche des cadres des jeux, les Monégasques sont majoritaires, nous le savons. Par contre, depuis 2009 dans l'administration et le secteur

hôtelier, nous regrettons le fait que peu de Monégasques soient embauchés. Regardons de plus près les chiffres dans le secteur hôtelier : il y a huit Monégasques d'embauchés, je parle de la période de septembre 2009, mais il est intéressant de regarder les autres colonnes, on nous donne une autre colonne « résidents » et vous allez comprendre où je veux en venir « résidents Monaco » : il y en a douze, toujours dans l'hôtellerie ; communes limitrophes : on passe à trente-six ; « autres », alors autres, c'est tout, le reste du monde, dirons-nous en matière économique et là, vous savez à combien nous passons ? Cinquante et un. Alors est-ce que ne nous ne sommes pas capables de trouver un peu plus de Monégasques en Principauté ? Sur un total de cent neuf personnes employées...

M. le Président.- ... Cadres, c'est bien ça ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Cadres, c'est bien ça, Monsieur le Président, dans l'hôtellerie et je vous donne les mêmes chiffres dans l'administration. Nous avons – et M. GUAZZONNE l'a déjà dit mais je le répète – nous avons dix-huit Monégasques, un conjoint, vingt et un résidents de Monaco, cinquante-six des communes limitrophes et vous savez combien « autres », le reste du monde ? Soixante-quatorze, pour un total de cent soixante-dix personnes, c'est hallucinant. Vous ne croyez pas qu'on peut en trouver un peu plus là aussi à Monaco ?

Alors, dans les non-cadres, je ne vais pas détailler toutes les colonnes parce qu'on perd trop de temps, mais juste quelques chiffres.

Dans l'hôtellerie en non cadres, vous avez dix-sept Monégasques et vous savez combien d'autres ? Sept cent quarante-cinq ! Dans l'administration, nous avons vingt et un Monégasques et trois cent six autres !

Cela m'a fait bien plaisir de recevoir ce tableau mais cela ne me fait pas plaisir du tout lorsque je vois le nombre de personnes « autres » dans la colonne.

M. le Président.- Cela vient compléter un chiffre qu'on connaissait déjà, je crois qu'il faut le dire à ce stade-là, mais ça on le savait déjà, dans le Comité exécutif de la S.B.M., c'est-à-dire les dix principaux dirigeants, c'est-à-dire le Directeur Financier, le Directeur Marketing, le Directeur des Hôtels, le Directeur des Jeux, le Directeur Général, etc... vous avez un Monégasque sur dix cadres du Comité exécutif, donc parmi les dix principaux dirigeants de la S.B.M., il y a neuf non Monégasques et un seul Monégasque,

le dernier des Mohicans, c'est évidemment le Directeur des Casinos puisque là, heureusement, ça reste tout de même le bastion des Monégasques.

Il est clair que ces chiffres, et nous sommes tous d'accord, ne sont pas satisfaisants et qu'il faut faire un effort pour recruter des cadres de nationalité monégasque au sein de la S.B.M...

M. le Ministre d'Etat.- ... Donc, Madame, vous n'êtes pas contre une convention ?

(Brouhaha).

M. le Président.- Nous passons à une autre ligne, c'est vrai que c'est un important chapitre avec de très nombreuses lignes capitales d'ailleurs, pour les recettes de l'Etat.

Monsieur Bernard MARQUET, sur une autre ligne.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un exemple de discrimination négative.

M. le Président.- Quelle ligne ?

M. Bernard MARQUET.- Eh bien la précédente.

M. le Président.- Toujours la S.B.M. ?

M. Bernard MARQUET.- ... Non, c'était juste une plaisanterie, compte tenu de l'heure tardive.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est la ligne de la S.A.M. des Ports, 031.115. Depuis le vote de la loi créant la S.E.P.M., on a vu monter en puissance les recettes de la Société des Ports et cette année, je vois qu'il y a une augmentation très faible. Donc ma question est : est-ce que nous sommes arrivés au maximum de l'exploitation de ce port ou est-ce que les retards pris sur les travaux du port, et donc sur l'avenir des recettes, en sont responsables ?

M. le Président.- Monsieur TONELLI va vous répondre.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

Non, nous ne sommes pas encore arrivés au maximum puisqu'il y a une partie du port qui n'a pas encore été transformée, améliorée, donc il y aura encore des gains de recettes à faire dans les années qui viennent. Mais, en 2009, compte tenu des augmentations qui avaient été plutôt limitées, parce que pendant plusieurs années, on a pu augmenter largement les tarifs pour se rapprocher des niveaux qui sont ceux des ports avoisinants, effectivement sur 2009, on commence à atteindre la limite de cet exercice-là, donc de ce point de vue, on a moins de marge et moins de différentiel à combler mais nous pouvons espérer que dans les années à venir, on retrouve encore des gains de productivité, une fois que le port sera correctement réaménagé et que toutes les places pourront être exploitées mieux qu'aujourd'hui.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, mais est-ce que vous avez une idée de la fin des travaux du port ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* La fin des travaux du port, je crois que nous en avons parlé lors de la Commission des Grands Travaux, il y en a encore pour quatre ou cinq ans avant d'arriver à la fin des travaux, étant rappelé que l'on ne peut faire que des travaux de manière séquentielle, parce qu'entamer tout à la fois conduirait à une paralysie de l'activité qui serait très dommageable pour l'économie du port.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a sur ce chapitre premier des recettes, d'autres interventions ? S'il n'y en a plus je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

| | |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 012.101 - Force Publique : Prestations | 200 |
| 012.102 - Sûreté Publique : Prestations | 560.900 |
| 012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique..... | 40.000 |
| 012.104 - Commerce et Industrie - Brevets..... | 2.419.000 |
| 012.105 - Domaines : Produits divers..... | 152.400 |
| 012.106 - D.E.E.U. - Redevances..... | 70.300 |
| 012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie | 78.200 |
| 012.109 - Travaux Publics - SMEG Fr. Contrôle..... | 1.500 |
| 012.110 - Autres recettes..... | 500.000 |
| 012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations | 132.000 |
| 012.112 - Education Nationale - Produits divers..... | 384.500 |
| 012.113 - Service de la Circulation..... | 3.000.000 |
| 012.115 - Droits de Greffe..... | 175.000 |
| 012.116 - Aviation Civile - Hélicoptère Monaco..... | 160.600 |
| 012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions | 150.000 |
| 012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes..... | 1.200.000 |
| 012.120 - Activités des détenus..... | 3.000 |
| 012.123 - Remboursement par Ets privés et divers | 3.377.000 |
| 012.124 - Expositions & Foires | 130.000 |
| 012.126 - Théâtre des Variétés | 11.000 |
| 012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect. | 150.000 |
| 012.129 - Chapelle Visitation | 6.500 |
| 012.130 - Monte-Carlo Festival..... | 100.000 |
| 012.132 - Assurances Foires Prospection | 13.500 |
| 012.133 - Tourisme - Recettes diverses..... | 80.000 |
| 012.135 - Auditorium Rainier III..... | 190.000 |
| 012.136 - Colonies - Participation parents..... | 45.000 |
| 012.137 - Internat Foyer Sainte Dévote..... | 88.000 |
| 012.138 - Hélicoptère - Carburant | 1.300.000 |
| 012.300 - Service Informatique..... | 150.000 |
| 012.450 - Musée Timbre-Monnaies..... | 54.000 |
| 012.500 - Stade Louis II | 4.472.700 |
| 012.602 - Droits divers | 270.000 |
| 012.606 - Garages à bateaux..... | 83.000 |
| TOTAL DU CHAPITRE 2..... | <u>19.548.300</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question sur les trop-perçus des subventions : pourquoi y a-t-il cette baisse très importante ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je pense en fait que les trop-perçus sur subventions, normalement, c'est une inscription de principe qui est mise au Primitif, puisqu'en fait c'est ajusté au Rectificatif par rapport aux trop-perçus qui nous sont rendus sur les subventions qui sont versées sur l'année antérieure. Mais au départ de l'année, nous n'avons pas une idée *a priori* de ce que l'on a. Alors, on a mis 500.000 € l'année dernière, cette année 150.000 €.

En fait c'est une évaluation au départ, mais nous n'avons pas au départ d'idée précise sur les trop-perçus qui nous seront reversés, forcément.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ou interventions sur ce chapitre 2 ? S'il n'y en a plus, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

| | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------|
| <i>1) Droits de douane :</i> | |
| 013.101 - Droits de douane..... | <u>28.200.000</u> |
| <i>2) Transactions juridiques :</i> | |
| 023.101 - Droits de mutations..... | 73.000.000 |
| 023.102 - Droits sur autres actes civ. adm. | 27.920.000 |
| 023.103 - Droits sur autres actes judic. | 50.000 |
| 023.104 - Droits d'hypothèques | 2.600.000 |
| 023.105 - Droits de timbres | 600.000 |
| 023.106 - Taxes sur les assurances..... | 9.000.000 |
| 023.107 - Pénalités | 200.000 |
| 023.108 - Amendes de condamnations..... | 300.000 |
| 023.109 - Frais de poursuites - Recouvrements | 1.000 |
| 023.110 - Fiscalité de l'épargne..... | <u>6.700.000</u> |
| | <u>120.371.000</u> |
| <i>3) Transactions commerciales :</i> | |
| 033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée..... | 388.600.000 |
| 033.106 - Pénalités | <u>250.000</u> |
| | <u>388.850.000</u> |
| <i>4) Bénéfices commerciaux :</i> | |
| 043.101 - Impôt sur les bénéfices..... | 77.500.000 |
| 043.102 - Pénalités | <u>50.000</u> |
| | <u>77.550.000</u> |
| <i>5) Droits de consommation :</i> | |
| 053.102 - Droits sur différents alcools..... | 290.000 |
| 053.103 - Droits sur les métaux précieux | 240.000 |
| 053.104 - Pénalités | 1.000 |
| 053.106 - Taxe sur boissons alcooliques..... | <u>80.000</u> |
| | <u>611.000</u> |
| TOTAL DU CHAPITRE 3..... | <u><u>610.582.000</u></u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser la question au Gouvernement sur les recettes cruciales, notamment, concernant les droits de mutation. Où en est la réflexion – j’espère que ce n’est plus au stade de la réflexion – du Gouvernement, sur les droits dégressifs à mettre en place en matière de mutation ?

C’est maintenant une urgence et ça serait un des éléments, on parlait de réflexion sur Monaco dans les quinze ou vingt ans qui viennent, occupons-nous déjà de ce que rapportent les recettes. Madame le Conseiller, pourquoi est-ce que le Gouvernement ne retient pas l’idée de droit dégressif lorsqu’il y a un certain nombre d’investisseurs et d’acheteurs qui paient des prix au-delà de 3 M€, 5 M€, 7 M€, 10 M€ ? Pourquoi est-ce que vous ne mettez pas en place ce système ? Déposez un projet de loi, je suis sûr qu’avec mes Collègues, nous voterons ce projet de loi en urgence, c’est un élément qui est un des éléments moteurs qui peut faire repartir les transactions immobilières à Monaco, qui sont complètement atones et gelées depuis un an.

Vous allez me dire qu’on réfléchit, cela fait deux ans que je suis dans cette enceinte et je crois que cela fait environ quinze ans qu’il y a un certain nombre de gens de la profession qui vous ont posé la question. On est arrivé à des droits perçus complètement anormaux, ce qui fait que la plupart des investisseurs sont passés par des véhicules qui sont souvent incontrôlables en matière d’ayants droit. Alors où est-ce que vous en êtes ? Et est-ce que vous êtes véritablement décidés à mettre en place cette aide qui peut relancer le marché immobilier ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l’Economie.-* Nous sommes plus que décidés à mettre en place quelque chose qui puisse relancer, d’une part, le marché immobilier et, d’autre part, nous aider à contrôler les investisseurs dans l’immobilier en Principauté. Il y a deux niveaux dans cette réflexion, parce que nous en sommes encore au stade de la réflexion et nous espérons aboutir bientôt. Nous avons actuellement des réunions, ce n’est pas simple parce que si le sujet, c’était de baisser les droits de mutation, je vous dirais que nous allons vous proposer un texte très vite, pourquoi pas, mais non, pour la situation actuelle, baisser des droits de mutation ou avoir des droits de

mutation dégressifs, cela voudrait dire simplement baisser les recettes. Dans la situation actuelle, les personnes ne vont pas être poussées à se représenter en personne pour acheter, simplement parce qu’on baisse les droits de mutation. Il faut d’abord arriver à comprendre le processus qui les pousse à passer par des véhicules offshore. La plupart du temps, il y a plusieurs raisons à cela, d’après les discussions que nous avons eues avec les professionnels. Il y a, d’une part, effectivement, pour éviter les droits de mutation qui sont importants et, d’autre part, pour des questions patrimoniales aussi.

Notre volonté, c’est en même temps, d’une part, favoriser les investisseurs qui ont tout à fait le droit de passer par les structures qu’ils choisissent pour investir, donc favoriser les investissements par ce biais-là, et d’autre part, contrôler ces structures offshore et à ce moment-là, baisser les droits de mutation parce qu’effectivement, à ce moment-là, on sait à qui on s’adresse. Comme vous le disiez, les droits de mutation sont importants et on pourra à ce moment-là les baisser.

Nous sommes relativement proches de trouver une solution.

M. le Président.- Si vous me permettez, Monsieur NOUVION, avant de vous redonner la parole, juste pour aller dans le même sens, notre Collègue Henri REY, je parle pour les Collègues qui ont été élus en 2008, a soulevé ce problème en 2003 et le Conseil National, depuis 2004, chaque année, dans le cadre de ces débats budgétaires, a soulevé le problème, très justement rappelé ce soir.

Nous sommes, je crois, au troisième Conseiller pour les Finances qui s’occupe de ce problème et y réfléchit. C’est évidemment un problème complexe sinon, bien sûr, la réponse aurait été apportée il y a longtemps, mais je crois qu’effectivement, après au moins sept années et trois Conseillers pour les Finances, même si c’est un problème complexe, c’est sans doute le moment – et la crise nous le fait rappeler avec urgence – de prendre des décisions. La prudence, oui, sur la réflexion, l’analyse, vous avez tout à fait raison sur un sujet qui peut avoir des conséquences graves pour Monaco, si on se trompe, mais je pense qu’il faut maintenant demander au Gouvernement Princier, Monsieur le Ministre, de passer au temps des actes et des décisions.

Monsieur le Ministre, si vous me permettez, je vais redonner la parole à mon Collègue qui voulait ajouter quelque chose, avant de vous écouter.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, je voudrais juste que vous me confirmiez quelque chose. Je crois qu'il y a une règle nouvelle qui est intervenue, qui fait que lorsque vous détenez un bien immobilier par l'intermédiaire d'une société offshore et que cette société offshore est basée dans un endroit dit territoire peu coopératif, vous êtes obligé de changer de siège et lorsque vous changez de siège, ça vous coûte désormais 7,5 % ? Vous me le confirmez ou pas ?

Ça coûte 7,5 % au propriétaire de l'offshore et donc du bien. Ce qui fait que finalement – et les fiscalistes internationaux sont très proactifs là-dessus, sur leurs conseils à leurs clients – vous allez comprendre ce à quoi je veux en venir, ce qui fait que si nous mettons en place en même temps, étant donné que la législation a changé sur le plan international, si nous mettons en place des droits dégressifs, nous perdrons d'autant moins d'investisseurs puisque finalement, lorsqu'ils achèteront un bien à Monaco et qu'ils devront également changer de siège quand ils détiennent ce bien par l'intermédiaire d'une société offshore, ils choisiront, peut-être à ce moment-là, de ne pas recourir à une société offshore et donc de développer ce que nous appelons tous de nos vœux ici, y compris en matière de contrôle pour les investisseurs, c'est-à-dire l'*on shore*, y compris en matière immobilière à Monaco. Est-ce que je me suis bien fait comprendre ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne suis pas persuadée que l'on soit obligé de tout changer. Vous dites « de siège », je suppose qu'ils doivent changer de support juridique, de société offshore. S'ils doivent procéder à une mutation, oui, cela leur coûte, éventuellement 7,5 %. Sachez que nous nous sommes interrogés sur ces sujets-là, nous regardons au cas par cas ces sujets pour éviter justement qu'il y ait déperdition et de patrimoine et d'investissements en Principauté.

M. Laurent NOUVION.- Est-ce que je pourrais savoir si, en rapport avec M. le Conseiller pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques, le Cabinet qui a été mandaté par le Gouvernement, a été également saisi de cette stratégie par rapport aux investissements immobiliers en Principauté ou tout cela est totalement indépendant ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Excusez-moi, mais vous parlez de quel cabinet ?

M. Laurent NOUVION.- Le Conseiller en a parlé dans les journaux : le cabinet anglais auquel vous avez fait recours, qui vous aide en matière de stratégie fiscale concurrente.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.-* Non, lui n'est pas approché sur cette question particulière, mais tout bon conseiller en fiscalité peut apporter la réponse à votre question.

Ecoutez, Mme le Conseiller vous a dit qu'il y avait des cas particuliers qui ont été appelés à notre attention et qui font que dans le cas où le bien est détenu par une structure et que cette structure ne peut peut-être pas entrer dans le cadre de l'amnistie fiscale, si on parle pour les Italiens, il y a des possibilités, de transférer le bien dans une autre structure où les parts ne sont pas civiles mais sont commerciales. Comme on peut intégrer des parts commerciales d'une société dans l'amnistie fiscale italienne, à ce moment-là, elle peut être apportée, à partir du moment où l'ayant droit économique est identifié. En tout état de cause, il y a une souplesse de la part de la Direction des Services Fiscaux, je pense que c'est ce qu'a voulu vous dire Mme le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il ne faut pas développer plus longtemps ce débat. Je dirais simplement trois choses. Premièrement, nous sommes dans un domaine très difficile : vous nous dites que nous mettons du temps mais vous savez lorsqu'on fait un texte, il y a plusieurs centaines de conseillers fiscaux pointus à travers le monde qui immédiatement regardent comment on va détourner le texte. Donc, ce n'est pas un domaine où on avance tranquille, sur la terre ferme, c'est une terre mouvante.

Deuxièmement, je dirais que le problème est qu'il y a des sociétés offshore, soit, mais nous nous voulons arriver à un système où on identifie – nous ne sommes pas les seuls – les porteurs de parts. C'est d'ailleurs une exigence internationale et nous le souhaitons.

Troisièmement, la contrepartie à ce système plus contraignant, c'est l'abaissement des taux. Ensuite, nous avons quand même bien avancé en liaison d'ailleurs avec la profession, nous avons de bons

conseillers dans la profession et je pense que Mme THEVENOUX vous sortira quelque chose en 2010, j'en ai la certitude.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite question, corollaire au sujet dont on débat actuellement et qui concerne un point qui figurait dans le rapport. Je voudrais savoir si le Gouvernement envisage d'introduire la fiducie à Monaco

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela avait été étudié à moment donné, mais pour l'instant je dois dire que nous avons mis les priorités sur d'autres sujets.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela pourrait être un élément intéressant dans l'arsenal juridique attractif de la Principauté. Ce serait bien que l'on puisse s'y intéresser de plus près.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, Monsieur GARDETTO, on s'intéresse à beaucoup de choses, c'est vrai, et on a beaucoup de choses en vue. Maintenant nous sommes malheureusement obligés de travailler de façon relativement intensive sur pas mal de sujets parce qu'on voudrait que certains sujets aboutissent. C'est vrai que pour la fiducie, pour l'instant, je vous le dis sincèrement, nous n'avons pas réengagé des études parce qu'on voudrait finaliser certains sujets avant d'en lancer d'autres, mais pourquoi pas, c'est quelque chose qu'il faudrait étudier.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, je vais vous répondre un peu comme tout à l'heure, si vous avez une contribution à apporter sur la fiducie, on est preneur.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous voulez que je fasse une proposition de loi, c'est cela ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce n'est pas nécessairement une proposition de loi, si vous avez

des idées, c'est bien de les apporter au Gouvernement, vous avez en face de vous Mme Sophie THEVENOUX, vous travaillez comme nous pour l'intérêt national, si vous avez des idées, nous les prenons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'en prends note.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le même ordre d'idée, il y a également, vous savez, un texte assez ancien à Monaco, sur les fondations. Ce texte pourrait être modifié de façon relativement rapide et j'en prends l'engagement si le Gouvernement est intéressé. Ce texte sur les fondations a un manque aujourd'hui dans la mesure où, à partir du moment où l'ensemble des bénéficiaires d'une succession sont servis par rapport à l'ordre public, c'est-à-dire par rapport à la part réservataire vis-à-vis de la quotité disponible, l'argent qui reste est envoyé à l'étranger alors qu'il pourrait être conservé à Monaco.

Je crois que ce n'est pas une modification très compliquée et qu'un certain nombre de professionnels de la place sont prêts à vous aider et à faire, par notre intermédiaire, une proposition de loi dans ce domaine ; cela fait partie également des sujets d'attractivité du territoire et ce n'est pas compliqué, cela ne coûte pas cher et cela peut être très rapide et en ce moment, notamment dans les établissements bancaires, c'est une chose qui peut les intéresser.

M. le Président.- Madame THEVENOUX.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Monsieur NOUVION, si vous nous proposez quelque chose qui ne coûte pas cher, qui peut rapporter gros et que vous m'apportez tout fait, je prends.

M. Laurent NOUVION.- Je le note, je travaillerai avec mon Collègue Maître GARDETTO, s'il en est d'accord.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Main dans la main, Monsieur NOUVION.

(Rires).

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions ? S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Exceptionnellement, ainsi que convenu avec le Ministre d'Etat et comme je l'ai fait savoir la semaine passée à l'ensemble des Conseillers Nationaux, nous allons maintenant adapter l'ordre d'examen des chapitres budgétaires des dépenses afin de commencer tout d'abord par ceux concernant le Département des Relations Extérieures et ceux concernant le

Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

En effet, MM. TONELLI et BIANCHERI seront présents parmi nous ce soir et lundi soir, mais ne pourront pas participer aux deux dernières Séances Publiques de mardi et jeudi car ils accompagneront S.A.S. le Prince Souverain au Sommet Mondial de Copenhague sur les changements climatiques. Or, il apparaît logique et plus efficient de procéder à l'examen des chapitres de dépenses les concernant en leur présence, afin qu'ils puissent éventuellement répondre aux interventions des Elus sur ces sujets.

Nous passons donc maintenant directement à la page 14, chapitre 15 : Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

Mme le Chef de Cabinet.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

| | |
|-----------------------------------------------|------------------|
| 315.010 - Frais de personnel..... | 1.273.500 |
| 315.020 - Frais Etudes & Formation..... | 333.000 |
| - | |
| 315.030 - Frais de fonctionnement..... | 160.000 |
| 315.040 - Achat & Entretien matériel..... | 1.800 |
| 315.060 - Frais propres activité service..... | 295.000 |
| | <u>2.063.300</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BERTRAND, ensuite je crois M. MARQUET et M. GARDETTO.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai plusieurs questions à poser à Monsieur BIANCHERI. Je voudrais savoir si l'accord avec la Grande-Bretagne concernant la possibilité pour nos jeunes nationaux d'aller travailler en Angleterre a été signé. Si cet accord laisse toujours la possibilité à deux mille Britanniques de venir travailler en Principauté, en étant prioritaires ? Avez-vous trouvé avec M. CAMPANA, le moyen, justement, pour que ces prioritaires n'empiètent pas sur la priorité nationale ? Et enfin, dernière question, est-ce que cet accord

pourrait éventuellement s'appliquer à des pays du Commonwealth, notamment le Canada et l'Australie ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Ecoutez, nous sommes toujours en cours de négociation, je vous rappelle que cela ne fait que trois mois que nous avons entrepris ces négociations. Donc, les points que vous posez sont tous des points en cours d'examen. Ce que je vous propose, c'est de vous les présenter une fois qu'on les aura réglés.

M. Gérard BERTRAND.- Vous pensez que la négociation va encore durer longtemps ou bien l'accord est-il imminent ?

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Il y a une dernière proposition qui a été formulée la semaine dernière, on a travaillé dessus avec les équipes de Jean-Jacques CAMPANA. Donc, nous attendons de voir leur réaction et puis en fonction d'un équilibre que l'on jugera satisfaisant, on le présentera au Gouvernement. Nous ne l'avons pas encore présenté au Gouvernement parce que nous sommes vraiment en phase de négociation, mais à partir du moment où on estimera que nous sommes arrivés à un point maximum, il faudra qu'on prenne une décision qui comportera des risques plus ou moins élevés qu'il faudra apprécier en fonction de l'état d'avancement de nos négociations. On verra si le Gouvernement accepte d'aller plus loin sur ces bases-là. De toute manière, nous vous tiendrons informés, mais pour l'instant, nous sommes en cours de négociation. Idéalement nous aimerions bien finir à la fin de l'année mais cela dépendra de leur réaction que j'aurais en début de semaine prochaine.

M. Gérard BERTRAND.- Est-ce que vous avez négocié aussi en faveur des pays du Commonwealth ou non ?

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Non, pas pour l'instant.

M. le Président.- Toujours sur ce chapitre concernant le Département des Relations Extérieures, Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Parmi ses engagements par rapport au Conseil de l'Europe, le Gouvernement s'était engagé à signer et ratifier la Charte sociale et la Convention sur la cybercriminalité. Je voulais savoir où en était le Gouvernement, savoir si vous avez un planning à nous proposer.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.*- Ecoutez, je m'en suis inquiété pas plus tard que la semaine dernière. Nous attendons l'avis du Conseil d'Etat que

je n'ai pas encore reçu, je crois que c'est une question de jours ou de semaines. On analysera l'avis dès qu'on l'aura, on ne l'a pas encore.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Deux points. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme « Une Europe pour et avec les Enfants » du Conseil de l'Europe, tout à l'heure, il a été répondu à un de mes Collègues je crois, qu'en ce qui concernait les mesures de mise en œuvre de la Convention contre l'exploitation des abus sexuels, le Gouvernement considérait qu'il fallait se rapporter à la loi sur les violences domestiques...

M. le Président.- ... Pour être précis, c'était le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et c'était le Ministre d'Etat qui répondait dans son intervention...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Voilà. Dans le cadre des réponses du Gouvernement aux questions qui avaient été posées sur ce sujet en préambule de ce débat, le Gouvernement avait indiqué sur ce sujet « la ratification de ce texte ne pourra intervenir qu'à l'issue de la mise en adéquation du droit interne. A cet effet, un groupe de travail intergouvernemental a été constitué aux fins d'envisager et de soumettre à terme un texte spécifique consacré à l'appréhension du mineur en procédure pénale ». Alors ça, c'est une réponse qui diffère de la réponse que vous avez donnée tout à l'heure. Dans quelle voie se dirige-t-on ? Est-ce qu'on va avoir un texte spécifique ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, puisqu'il y a un texte qui englobe tout, on ne voit pas pourquoi... Le choix est fait puisqu'il est déposé.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais là, vous nous dites en réponse qu'il y aura un texte spécifique.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a une erreur, je ne sais pas qui a répondu cela.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je crois qu'on ne parle pas de la même chose...

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous tirez cette réponse de quel document ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ecoutez, c'est la réponse à la question 96 qui figure dans le document que vous nous avez adressé et qui fait également la synthèse des déclarations que vous avez faites lors de la séance de préparation du Budget. Donc, je m'interroge parce que cela diffère de ce que vous avez dit tout à l'heure.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, cela diffère, oui, c'est vrai, mais puisqu'il y a maintenant un texte général qui englobe ces mesures et qui est déposé devant votre Commission, il n'y a plus vraiment de problème...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Je ne suis pas vraiment sûr que les deux s'excluent, Monsieur le Ministre, parce que là, il s'agirait d'un texte spécifique qui serait consacré à la procédure pénale appliquée aux mineurs...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc, ce sont tous les stades de la procédure pénale où le mineur est concerné.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais on me dit que c'est intégré dans le nouveau texte...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Non, mais la Présidente de la Commission des Droits des Femmes et de la Famille me dit qu'il n'y a qu'un seul article sur le sujet dans le texte qui nous a été soumis...

Mme Catherine FAUTRIER.- Tout à fait.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc, cela ne saurait se substituer à un texte spécifique.

M. le Ministre d'Etat.- ... Il faut que je demande à mes juristes...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je ne suis pas le juriste de service mais ce que je vous propose c'est, puisque nous avons encore des séances la semaine prochaine, de regarder ce point et de vous apporter la réponse.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie.

Tout à l'heure, nous avons brièvement évoqué la question de l'I.R.E.N.A., dans le cadre du rapport, est-ce qu'on peut, peut-être, avoir quelques précisions ? Est-ce que le Gouvernement a préparé son texte pour la ratification ? Est-ce qu'il est en mesure de le déposer ?

M. le Président.- L'I.R.E.N.A., pour ceux qui nous écoutent, de mémoire, c'est l'Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles, c'est bien cela ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est bien cela, Monsieur le Président.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Monsieur le Président, M. le Ministre d'Etat a répondu dans son rapport, il a indiqué que ce projet de loi serait déposé avant la fin de l'année au Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- De la présente année.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Dans les prochains jours.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'ici à ce que ce texte soit voté, vous gelez le crédit ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Oui, exactement, sans problème.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord.

M. le Ministre d'Etat.- Finalement, on est dans les bons...

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Il n'est pas en œuvre. Sept pays ont signé sur vingt-cinq.

M. le Président.- Est-ce que vous avez terminé, Monsieur GARDETTO ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Moi, oui, Monsieur le Président, mais je crois que Madame BOCCONE-PAGES a une question, je lui cède la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci. Nous en avons parlé en séance privée, mais la réponse est intéressante ; voilà pourquoi, Monsieur le Conseiller, je vous la repose en Séance Publique. Nous vous avons demandé quelles étaient les mesures prises par le Gouvernement pour former les jeunes Monégasques à la carrière diplomatique. Les réponses qui sont inscrites sont très intéressantes, donc si vous voulez bien nous les donner, il s'agit du stage de formation pour l'E.N.A./Quai d'Orsay/Ambassade.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Ecoutez, vous avez le document, lisez-le.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Pas pour moi, merci, Monsieur le Conseiller, parce que vous voyez bien que je sais à quelle page cela se trouve...

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Non, mais allez-y...

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- ... Mais pour nos jeunes et pour le débat, pour l'ensemble des auditeurs...

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.- Je voulais être galant avec vous...

(Rires).

Des stages de formation, des possibilités d'intégrer l'E.N.A. pendant des périodes de six mois renouvelables, des possibilités d'être, bien évidemment, dans nos missions à l'étranger, que ce soit les Ambassades, peut-être pas les Consultats parce que cela est beaucoup plus difficile, mais il y a tout un panel de possibilités que nous offrons dans ce cadre-là. Vous savez qu'il y a une demande toujours très forte de la part des jeunes Monégasques, de débiter leur carrière au Département des Relations Extérieures.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais apporter un complément. Simplement vous dire, Madame, que je pense que cela s'intègre d'ailleurs dans la modernisation de l'Etat et dans la modernisation du vivier, qui est un élément tout à fait positif pour le recrutement des cadres de la Fonction Publique.

Je pense que le vivier doit avoir au départ un tronc commun parce que tout jeune Monégasque qui se destine à une carrière, quelle qu'elle soit, et notamment diplomatique, doit connaître Monaco, c'est préférable, avant de partir. Donc, je pense qu'il faut un tronc commun. Je ne suis pas en train d'organiser le programme pédagogique, il faut peut-être un an de tronc commun et après il faut des options et je crois qu'il faut une option, notamment une option diplomatique, et c'est à ce moment-là que les jeunes en question se dirigeront vers des stages au Quai d'Orsay, dans des Ambassades et ailleurs, pour recevoir une formation plus spécifique aux relations internationales, si tel est leur choix mais aussi si la première année du vivier a reconnu leurs capacités en la matière.

Ensuite, d'autres se destineront, dans mon esprit, aux affaires économiques et financières et, eux, ce ne seront pas des stages dans des Ambassades, mais chez des experts-comptables, dans des entreprises, etc..., pour connaître le milieu économique et d'autres se destineront à l'Administration générale. Mais je crois qu'il faut qu'on organise notre vivier, afin qu'il devienne un petit E.N.A. monégasque pour le recrutement des cadres de la Principauté. Je pense que là, il y a quelque chose de très intéressant à faire. Evidemment, ce n'est pas moi qui vais faire le programme pédagogique, il faut s'entourer de

spécialistes, mais c'est dans ce cadre-là que je vois la filière diplomatique.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas si c'est le moment pour intervenir, mais au moins cela sera fait déjà.

Depuis plusieurs mois, suite aux dispositions arrêtées en Assemblée de l'Union Interparlementaire, nous avons indiqué au Gouvernement par courriers et entretiens répétés la participation d'une délégation du Conseil National à la Conférence de Copenhague pour ce qui concerne uniquement le volet parlementaire – et uniquement – et ce compte tenu de l'engagement souhaité par le Souverain pour la Principauté en matière de politique de sauvegarde de la planète et d'écologie.

Je rappelle, dans un cadre général, que l'Union Interparlementaire, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, nous a transmis à plusieurs reprises des circulaires recommandant aux représentations nationales composées de membres des Gouvernements d'essayer d'inclure des Elus selon les objectifs pour lesquels des délégations nationales étaient constituées.

Notre demande dans le cas d'espèce n'était même pas d'accompagner le Gouvernement, puisque nous allons participer uniquement, comme je l'ai indiqué, aux réunions concernant des Parlementaires de toute la planète, et même pas les mêmes jours que la délégation du Gouvernement.

Cependant, en raison des dispositifs de sécurité drastiques et compréhensibles qui sont mis en place à Copenhague, il n'est possible de réserver un hôtel en ville et d'obtenir les badges d'accès aux conférences que si l'on est inscrit sous le couvert d'une délégation nationale.

Monsieur le Ministre, vous nous avez écrit, il y a une semaine, pour nous encourager à participer à ce Sommet tout en nous indiquant que nous ne ferions pas partie de la délégation nationale.

Je tiens à vous remercier chaleureusement car cela a pour conséquence de nous obliger à nous loger en Suède et à prendre le train pour une heure de trajet matin et soir, et ce quotidiennement, ce qui pour une réunion sur l'écologie est très économe en carbone.

Je pense que cela montre une nouvelle fois toute la considération qui est portée au travail des Elus des Monégasques.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire écho aux propos de M. NOTARI, parce que le point qu'il soulève est un point récurrent, récurrent parce qu'effectivement, l'Union Interparlementaire, dans le cadre des recommandations qu'elle formule à l'attention des Parlements Nationaux qui en font partie, a demandé à plusieurs reprises que les Gouvernements, dans le cadre des délégations qu'ils envoient participer aux Conférences Internationales, intègrent comme cela se fait dans la plupart des pays, une composante parlementaire dans la délégation. C'est vrai pour la Conférence des Nations Unies, c'est vrai pour la F.A.O., c'est vrai maintenant pour la Conférence de Copenhague et pour la Francophonie aussi.

Or, régulièrement la demande a été formulée auprès du Gouvernement et régulièrement – et le propos de M. NOTARI en est encore l'illustration – le Gouvernement répond négativement. Il ne veut pas de Parlementaires dans la délégation de la Principauté de Monaco.

Alors, cela pose quand même un problème de fond, parce que, ce faisant – et c'est la réponse aussi qu'on nous a faite pour la Conférence de la F.A.O. à Rome – ce faisant, nous sommes complètement à la marge puisque les délégations des autres pays, notamment les Français, les Italiens, les pays voisins, ont pour habitude effectivement, d'intégrer une petite composante parlementaire....

(M. le Ministre intervient hors micro).

Non, ce n'est pas vrai ce que vous dites...

M. le Ministre d'Etat.- ... pour la France, les Etats-Unis, la Grande Bretagne, tous les grands pays, vous n'avez jamais dans la délégation nationale, vous n'avez jamais de Parlementaires. Il ne faut pas mélanger les genres...

Il y a des réunions parlementaires, là je suis prêt à dire que je regrette que nous n'ayons pas trouvé de solution, parce qu'il suffisait peut-être d'intervenir pour expliquer qu'il y avait une Délégation Parlementaire, puisqu'il y avait une réunion destinée

aux Parlementaires, je suis désolé, il y avait Copenhague, vous avez une journée où les Parlementaires de tous les pays viennent, c'est normal que vous y alliez. Mais n'allez pas demander au Prince Souverain, alors que le Président OBAMA vient sans Parlementaires, que M. SARKOZY vient sans Parlementaires, vous n'allez quand même pas vous traîner derrière le Prince Souverain !!! Mais qu'est-ce que cela veut dire enfin !

(Brouhaha).

Je vous dis non et puis c'est tout...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Ecoutez, cela ne sert à rien de me couper la parole, parce que ce n'est pas correct...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je vous coupe la parole pour vous dire non, parce que vous dites des bêtises...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Vous aussi, vous en dites, parce que vous n'êtes pas au courant. Moi, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec des Collègues de différents pays qui participent effectivement aux Délégations, y compris aux Nations Unies, donc vous voyez que vous êtes très mal informé, Monsieur le Ministre d'Etat, vous êtes très très mal informé, c'est très ennuyeux que vous ne soyez pas informé de manière adéquate.

(M. le Ministre parle hors micro).

Mais arrêtez de parler pendant que je parle, vous n'avez pas la parole, le Président me l'a donnée tout à l'heure. Je souhaite effectivement que cette situation évolue parce que, comme le rappelait M. NOTARI, nous ne sommes pas dans le cadre de la pratique des autres pays, on est en marge de ce qui se fait à l'Union Interparlementaire.

Il n'y a rien d'offensant, je ne comprends pas votre réaction vive d'ailleurs, il n'y a rien d'offensant. L'Etat, en général quel que soit l'Etat, c'est à la fois le Gouvernement, le Chef de l'Etat, les Parlementaires, c'est tout le monde, on travaille tous au service de la Principauté et donc il n'y a rien d'offensant à ce qu'une composante, certes minoritaire, soit associée à la Délégation, puisque nous sommes tous des composantes de l'Etat. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre très calmement, Monsieur GARDETTO. Là, vous avez une espèce de confusion complète des genres. Il y a des Chefs d'Etats, des Chefs de Gouvernement, il y a des Parlementaires, tout cela est très respectable, c'est comme cela dans la plupart des pays du monde, du moins dans l'ensemble des pays dits démocratiques. Et il y a des Institutions qui regroupent les Parlementaires et c'est bien. Ils peuvent faire du travail très intéressant et ensuite, il y a des réunions des Exécutifs qui sont au niveau des Chefs d'Etat ou des Chefs de Gouvernement, mais c'est comme cela, excusez-moi, la pratique internationale n'a pas changé. Alors vous avez peut-être, vous, les échos de discussions de vagues Parlementaires du nord de l'Europe qui s'imaginent qu'ils font partie de l'Exécutif, mais ils ne font pas partie de l'Exécutif, et je suis désolé, mais tous les grands pays ont un Exécutif qui représente le pays dans les Instances Internationales et dans les Conférences Internationales. Cela ne veut pas dire que les Parlementaires n'ont pas un rôle à jouer. Autant je réponds, oui, en regrettant que nous n'ayons pas pris des dispositions pour permettre aux Parlementaires de Monaco d'être présents à la Conférence Interparlementaire, autant la Délégation de l'Exécutif, lorsqu'il y a des réunions des Chefs d'Etats, excusez-moi mais c'est offensant pour votre Chef d'Etat ! Aucun Parlementaire français n'oserait dire ça à M. SARKOZY, vous le dites au Prince Souverain et ce n'est pas bien...

(M. J.-C. GARDETTO essaie d'intervenir).

... Monsieur le Président ma donné la parole, alors vous n'avez pas à intervenir, Monsieur GARDETTO, laissez-moi terminer, évitez de me la couper...

(Brouhaha).

... Alors, comme je ne veux pas prolonger ce débat sur la base d'informations stupides que vous dites détenir, je ne parlerai plus de ça, nous allons parler d'autre chose.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est vous qui avez des informations stupides, parce que moi j'ai pu rencontrer des Députés français. A la Conférence des Nations Unies, très légitimement, c'est le représentant de l'Exécutif qui siège au siège de l'Exécutif et je ne mets absolument pas en question les prérogatives de l'Exécutif. L'Exécutif a droit absolument à représenter l'Etat dans ces conditions-là. Je vous dis simplement qu'à l'occasion de ces rencontres, il y a dans la délégation française, une composante parlementaire qui participe,

non pas en tant que représentant du Gouvernement puisque ce n'est pas sa prérogative et je ne demande pas à ce que cela le soit, mais je vous dis simplement que quelques parlementaires sont associés aux travaux de l'Institution, dans le cadre de la Conférence annuelle des Nations Unies.

Donc, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit et souffrez que les choses puissent se passer d'une manière que vous n'appréciez peut-être pas mais qui existe par rapport à d'autres pays. C'est tout.

M. le Président.- Je crois que vous vous êtes suffisamment exprimés sur ce point. Est-ce qu'il y a, sur ce Département des Relations Extérieures, d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

| | |
|-------------------------------------------|------------------|
| 316.010 - Frais de personnel..... | 5.741.600 |
| 316.030 - Frais de fonctionnement..... | 2.818.300 |
| 316.040 - Achat & Entretien matériel..... | 258.500 |
| | <u>8.818.400</u> |

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le 16 chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

| | |
|----------------------------------------|----------------|
| 317.010 - Frais de personnel..... | 368.000 |
| 317.030 - Frais de fonctionnement..... | 364.800 |
| | <u>732.800</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 17 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

| | |
|----------------------------------------|----------------|
| 318.010 - Frais de personnel..... | 422.500 |
| 318.030 - Frais de fonctionnement..... | 11.000 |
| | <u>433.500</u> |

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

| | |
|-------------------------------------------|----------------|
| 319.010 - Frais de personnel..... | 566.500 |
| 319.030 - Frais de fonctionnement..... | 345.000 |
| 319.040 - Achat & Entretien matériel..... | 1.000 |
| | <u>912.500</u> |

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais marquer ma satisfaction à propos du travail de la Direction de la Coopération Internationale qui accomplit une tâche extraordinaire dans les pays concernés et qui fonctionne de manière très efficace. Donc, je voudrais reconnaître la qualité du travail de cette Direction et reconnaître aussi le bien-fondé de l'augmentation régulière de son budget qui sert grandement l'image de la Principauté à l'extérieur.

Voilà, je souhaitais juste mentionner ces quelques points.

M. le Président.- C'est bien là votre rôle, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Vous voyez, Monsieur GARDETTO, que nous sommes quelquefois d'accord.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Je vous propose, compte tenu de l'heure, 23 heures 50, de lever la séance, parce que si nous attaquons maintenant l'Équipement, nous n'allons pas terminer, loin de là, dans les délais. Nous sommes dans les temps, nous avons procédé à la discussion générale, nous avons voté les Recettes, nous avons adopté le budget d'un Département. Donc, je vous rappelle que nous continuerons nos travaux lundi prochain à 17 heures, en commençant par le

Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 50).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00
